



HAL
open science

La modestie : étude sur une vertu féminine au XVIIe siècle

Cécile Cornet Furestier

► **To cite this version:**

Cécile Cornet Furestier. La modestie : étude sur une vertu féminine au XVIIe siècle. Histoire. 2018. dumas-02127595

HAL Id: dumas-02127595

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02127595>

Submitted on 13 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cécile CORNET FURESTIER

La modestie : étude sur une vertu féminine au XVIIe siècle



Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours : Histoire Culturelle et Politique

Sous la direction de Mme Naïma GHERMANI

Année universitaire 2017-2018

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussignée Cécile CORNET FURESTIER déclare sur l'honneur :

- être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à : GRENOBLE

Le : 13 Juin 2018

Signature de l'auteur du mémoire :

Dédicace

À toutes les femmes de mon entourage, en espérant qu'elles verront en cette analyse une réussite. Non pas la réussite d'un mémoire universitaire, mais la réussite des femmes dans ce champ d'étude qu'est l'Histoire.

Remerciements

Je souhaite en premier lieu remercier Madame Naïma Ghermani pour son soutien, ses conseils, sa disponibilité et son intérêt à l'égard de cette étude. Mais aussi pour m'avoir donné le « goût » de l'Histoire du Genre lors de ma Licence, accompagnée de Madame Clarisse Coulomb, que je remercie également.

De plus, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à ma famille, qui m'a toujours encouragée le long de ce travail : *Maman*, Tiffany, Lucie, Pierre. Mais aussi mes grands-parents, sans qui je n'aurai pas pu réaliser mes études.

Pour finir je remercie chaleureusement mes « anges gardiens » du quotidien, qui m'ont écoutée, épaulée et toujours poussée à faire de mon mieux dans cette entreprise : Ismaël et Laura.

Sommaire

Introduction.....	6
PARTIE I - LA MODESTIE : UNE VALEUR MORALE QUI CONDITIONNE LA VIE DES FEMMES AU XVII^E SIÈCLE.....	15
CHAPITRE 1 – L'ORIGINE DU MOT « MODESTIE ».....	16
La définition au XVII ^e siècle : une vertu.....	16
Des racines religieuses.....	20
Le discours scientifique.....	24
CHAPITRE 2 – L'ÉDUCATION FÉMININE STRUCTURÉE AUTOUR DE CE MODÈLE.....	30
Le XVII ^e siècle : vers une nouvelle éducation féminine ?.....	30
Un enseignement sous haute surveillance.....	33
L'influence de la mère dans l'éducation des filles.....	41
CHAPITRE 3 – LA MODESTIE ANCRÉE DANS LE RAPPORT DE LA FEMME À SON CORPS.....	48
Pudeur et rapport à la nudité.....	48
Vêtements, mode et apparences.....	57
La sexualité féminine.....	68
PARTIE 2 - L'ENJEU DE LA MODESTIE : UN MOYEN DE CONTRÔLER LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC ?	75
CHAPITRE 4 – LA PLACE DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DU SAVOIR.....	77
Un savoir difficilement accessible aux femmes.....	77
Les salons et les lieux d'expression.....	79
La critique des précieuses.....	82
CHAPITRE 5 – DES FEMMES QUI PRENNENT LA PLUME.....	86
De l'audace.....	86
Mémoires, l'écriture de soi.....	89
Écrivaines et romancières.....	95
CHAPITRE 6 – FEMMES CACHÉES, FEMMES EN RETRAIT.....	103
L'exposition du féminin : un danger ?.....	103
Conclusion.....	111
Table des annexes.....	116
Sources.....	124
Bibliographie.....	128

Introduction

« Mais si la Pudeur est si naturelle à la Femme, & si d'ailleurs la Modestie est la Mere, est la Nourrice & la Gouvernante de la Pudeur, croyez vous, Sofronie, qu'une Femme immodeste ne soit pas une Femme monstrueuse ? Croyez vous que sans ce caractere de son sexe, elle soit reconnue de la Nature ? Croyez vous qu'aucune tous ses atours & toutes ses propretéz, elle ai autre chose de la Femme, qu'une apparence informe & défigurée ?¹ »

La modestie, telle est la vertu féminine par excellence décrite par Pierre Le Moyne (1602-1672), un prédicateur et théologien français, auteur de plusieurs poèmes et traités de morale. Cette qualité apparaît comme la condition *sine qua non* pour être considérée comme une « bonne » chrétienne et une honnête femme. Elle est la réponse aux mauvaises mœurs, et la gardienne des comportements proscris à l'époque moderne. La modestie est également la vertu la plus attendue de la part des femmes pour l'Église du XVIIe siècle. Le docteur en théologie à la Sorbonne Jacques Boileau (1635-1716) écrit d'ailleurs en 1675 :

« Que si vous voulez consulter vostre Religion, elle vous enseignera que tout ce qui se fait par un esprit de vanité & de concupiscence, par un motif d'amour propre & de complaisance pour soy-mesme, ne peut estre agreable à Dieu, qui nous ordonne d'estre chastes et humbles, qui nous commande de nous mépriser & de nous haïr nous-mesmes. Elle vous enseignera qu'une fille & qu'une femme Chrestienne doit se faire connoitre autant par sa pudeur et par sa modestie que par sa foy² »

Cette image de la femme comme se devant d'être modeste avant toute autre vertu, traverse le XVIIe siècle. Elle trouve son fondement depuis les premiers théologiens du christianisme qui posent la femme comme un être incontrôlable et dangereux. L'image d'Eve pécheresse et responsable de la condamnation de l'humanité dans la Genèse, hante les esprits et les croyances des hommes au fil des siècles. « Vous enfenterez dans la douleur : vous serez

¹Pierre LE MOYNE, *De la modestie ou de la bien-seance chrestienne*, Paris, Chez Antoine de Sommerville, 1656, p. 295

²Jacques BOILEAU, *De l'abus des nudités de gorge, Seconde edition reveuë, corrigée, & augmentée. Iouxte la copie imprimée à Bruxelles*, Chez J. Laize de Bresche, Paris, 1677, p. 30

sous la puissance de votre mari : il vous dominera³» telle est la punition infligée par Dieu pour ce péché. Un passage de la Bible qui condamne alors la femme à des siècles de soumission. « Un animal », « un démon », « un monstre », autant de qualifications péjoratives sont attribuées au sexe féminin, qu'il convient en tout temps de « maîtriser ». L'environnement dans lequel les femmes se développent n'a alors de cesse de faire écho à cette vision et de ce fait la femme est éduquée, formée, à vivre en infériorité.

Le XVIIe siècle voit renaître une sorte de courant vertueux, où les valeurs morales et les mœurs apparaissent comme la principale préoccupation de l'Église. Les retombées du Concile de Trente (1542-1563) touchent tardivement le royaume et l'Église catholique tend à restructurer le pays et ses fidèles⁴. Dans la continuité de ce dessein, les vertus attendues de la part des catholiques sont reformulées ainsi que leur doctrine. Celle du péché originel avait d'ailleurs été confirmée lors du Concile⁵. L'omniprésence des vertus comme en font partie la modestie et la pudeur dans les écrits des théologiens et moralistes du XVIIe siècle, correspond sans doute à ce courant de réforme sociale et culturelle. On observe une volonté de renforcer le « contrôle » social de l'époque, un retour aux Écritures qui font le fondement catholique, à la suite d'un siècle de guerres de religions. Ces Écritures mêmes, qui servent de justification à la qualification « inférieure » du sexe féminin notamment à travers le péché originel. S'ajoute à ce contexte historique particulier, une montée des revendications féministes : les XVe et XVIe siècles avaient connu les premières « Querelles des femmes », où des penseurs et penseuses se sont opposés sur des sujets tels que le mariage, l'éducation et la place féminine dans la société⁶. Le XVIIe siècle est donc l'héritier de ces périodes de l'histoire où la condition des femmes commence à être remise en cause. Pour finir, la montée de l'absolutisme royal, qui trouve son apogée en la personne de Louis XIV, et le règne de « la raison » à l'aube des Lumières⁷, fait du XVIIe siècle un siècle à étudier sous différents points de vue, afin de saisir l'importance de la modestie dans les comportements et les esprit des hommes et femmes de l'époque moderne.

³Genèse, chap 3 - 16

⁴Philippe TOURAULT, *Initiation à l'histoire de l'Église*, Paris : Perrin, 1996. p.233- 239

⁵*Ibid*, p.235

⁶Éliane VIENNOT, « Les femmes dans les « troubles » du XVIe siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 06 juin 2018.

⁷Hervé DREVILLON, *Introduction à l'histoire culturelle de l'Ancien Régime, XVI-XVIIIe siècles*, Paris : Sedes, 1997. p.107

La qualification « modeste » est utilisée depuis le X^{IV}e siècle, le terme de modestie vient du latin *modestia* qui signifie « modération », et du verbe *modus* « modérer »⁸. Selon notre dictionnaire actuel ; le terme de modestie est défini de la manière suivante : « Modestie : n.f Littéraire. Pudeur dans l'expression des sentiments. Modération, réserve, retenue dans l'appréciation de soi-même⁹ ». Si notre définition actuelle désigne surtout un comportement vis-à-vis de nous-même, elle est toute autre au X^{VII}e siècle.

Prenons par exemple la définition d'Antoine Furetière (1619-1688) dans son *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, publié en 1690 : « MODESTIE : subst. Fem. Pudeur, retenuë. La modestie sied bien sur le visage d'une fille¹⁰. ». Ici, la modestie n'apparaît pas spécialement comme un comportement à adopter vis-à-vis de soi-même, mais plutôt par rapport aux autres, de plus il est indiqué qu'elle « sied » particulièrement bien à la femme. Dès lors si la modestie apparaît comme une vertu féminine, il convient de mettre en corrélation les deux termes. Furetière définit la vertu comme une :

« Puissance d'agir qui est dans tous les corps naturels suivant leurs qualitez ou proprietez. [...] signifie encore force, vigueur, tant du corps que de l'âme [...] se dit figurement des choses morales, de la disposition de l'ame, ou habitude à faire le bien, à suivre ce qu'enseigne la foy et la raison. Les vertus théologales : la foy, l'esperance, la charité [...] Les vertus cardinales ou Payennes : la prudence, la justice, la force, la tempérance¹¹. »

Si la modestie est une vertu, et que la vertu de chacun dépend donc de la « qualité » et « propriété » du corps en question, la modestie est donc une vertu propre aux femmes et attendue de celles-ci, dans le sens où elle est considérée comme une propriété de leur nature. La foi et la raison, telles qu'elles sont dictées par l'Église doivent conduire les âmes vers des vertus spécifiques, qui répondent à la condition de chacun. La modestie est donc une vertu qui doit être manifestée sous forme de pudeur, de modération de soi, elle est considérée comme une vertu féminine, puisque ses qualificatifs correspondent à ce qu'on attend d'une femme au X^{VII}e siècle. Et si cette qualité morale est jugée « féminine », c'est parce que les hommes de l'époque moderne voient en la femme un être à canalisé. La traduction de l'Écriture et la médecine moderne s'appliquent à trouver en la femme un tempérament qui pencherait naturelle-

⁸Oscar BLOCH, W. von WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Presses Universitaires de France, Paris, 1960, (première édition 1932 même éditeur) p. 407

⁹Paul ROBERT, texte remanié et amplifié sous dir. de Josette Rey-Debove et Alain REY, *Le nouveau petit Robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Éditions millésime, 2007, p 1615

¹⁰Antoine FURETIERE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye, Chez A. et R. Leers, 1690, p.1337

¹¹ *Ibid*, p 2113

ment vers le vice, l'imperfection et la vanité. Les moralistes, médecins, écrivains et théologiens s'accordent donc pour poser la modestie comme « moyen » de contrôler les femmes. Cet « outil » que serait la modestie leur permettrait alors d'avoir une conduite chaste et respectable, dont le but ultime est d'obtenir le salut.

Après avoir introduit mon sujet, qui porte donc sur la modestie comme vertu féminine au XVIIIe siècle, il convient d'en poser les limites. En ce qui concerne les bornes chronologiques j'ai choisi de me cantonner au XVIIIe siècle, car il est la représentation idéale d'un temps où les femmes sont plus que jamais modelées par la parole masculine et à la fois un temps, où elles trouvent des formes d'émancipation. En vue du contexte historique que nous venons de présenter dans ses grands axes, il est intéressant de ne s'attacher qu'à ce siècle précis. En effet il est plus judicieux de s'arrêter avant le XVIIIe siècle, car il représente un tournant trop intense dans l'histoire sociale et culturelle française (Lumières, Encyclopédies, Révolution...), sur lequel repose déjà un grand nombre d'études. Et pour ce qui est du siècle précédent, il est important de s'y référer pour comprendre les héritages du XVIIIe siècle, mais il ne doit pas rentrer dans le champ d'étude ici présent.

Au niveau des limites géographiques, cette recherche se borne au royaume de France, et plus particulièrement aux lieux d'aristocratie et de mondanités. En effet, l'étude que je propose aujourd'hui ne s'applique qu'à la catégorie des femmes d'un rang social élevé sous l'Ancien Régime français. Ce choix peut s'expliquer par plusieurs raisons : d'une part, ayant choisi de m'appuyer sur des sources féminines afin de prendre en compte le point de vue féminin quant à la modestie, nous sommes obligés de nous contenter de sources produites par des femmes alphabètes. Lire et écrire à l'époque moderne étant réservé à l'élite (et ce, particulièrement pour les femmes), il est très difficile d'établir le point de vue des femmes du peuple, qui ont laissé très peu de traces. De la même manière, les vertus imposées par les moralistes et théologiens que nous verrons dans cette étude, sont pour la plus grande partie destinées à des femmes qui peuvent lire ces ouvrages. Ensuite, il est évident que la plus grande partie des critiques que l'on pourra observer dans ces traités d'éducation ou cette littérature moraliste, concerne les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie. La discorde virulente vis-à-vis des comportements à la Cour, la critique des vêtements luxueux et des femmes « vaniteuses », ne peut concerner qu'une partie de la population ayant la capacité financière de s'exposer à cela. Il convient donc d'apporter un regard objectif à cette étude, et comprendre qu'elle ne dépeint pas l'entièreté des femmes à l'époque moderne. Rappelons-nous que la noblesse française ne représente qu'une minorité en nombre : les historiens l'évaluent à 1 % de la population fran-

çaise en 1700¹², bien qu'il soit difficile d'obtenir un chiffre exact, car la répartition des nobles est très inégale et variée sur le territoire français au XVIIe siècle.

Au sujet des thématiques abordées, notre recherche se concentrera sur les valeurs morales transmises aux filles et aux femmes au sein de l'Église, des institutions, des traités d'éducation, de la littérature moraliste, et plus largement au sein de la société.

Mon sujet d'étude s'inscrit dans le champ de recherche historique des « Gender Studies », c'est à dire l'Histoire du Genre. Ce courant historiographique s'emploie à étudier l'Histoire dans une perspective « genrée » : les évolutions sociales que les hommes et les femmes ont connu à travers les différentes époques et civilisations. Ces études ont permis de redécouvrir le rôle des femmes dans l'histoire, ainsi que de mettre en exergue leurs spécificités (histoire de leur rôle social, religieux, de leur éducation, du corps des femmes, de la maternité, de la lutte des femmes, de l'accès au savoir, etc). Cette approche historique propose non pas d'affirmer cette spécificité mais de la questionner. L'Histoire du Genre consiste à étudier les rapports entre les sexes et à comprendre dans quelle réalité historique les identités sexuelles ont évolué, pour établir une séparation sexuelle qui découle d'une construction sociale et non pas d'une différence « naturelle ». Les années 1960-70 voient naître les premiers mouvements féministes, qui remettent alors en cause le discours sur la place des femmes dans la société. Les Women's Studies furent donc les premières études à proposer un enseignement sur le sujet¹³. Sheila Tobias présente pour la première fois un cours « d'études féminines » à l'Université Cornell (New York) en 1969. Avant 1970, des historiennes comme Catherine Hall ou Léonore Davidoff proposent déjà d'appliquer le domaine d'Histoire du Genre à celui de l'Histoire des Femmes¹⁴. Puis le réel tournant s'opère dans les années 1980 avec une des pionnières, l'historienne américaine Joan W. Scott, qui considère le genre comme une catégorie d'analyse sociologique et historique et dont les travaux s'orientent peu à peu vers une perspective genrée de l'Histoire des Femmes¹⁵. Un conflit apparaît entre les chercheurs partisans de l'histoire des femmes comme un acte militant, et ceux qui impliquent l'étude des hommes à l'étude des

¹²Michel NASSIET, Les noblesses en Angleterre, en Espagne et en France in Annie ANTOINE (dir) et Cédric MICHON (dir) *Les sociétés au 17e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006. (Collection Histoire). p.55

¹³Paula SCHWARTZ. « Women's studies, gender studies. Le contexte américain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 75, no. 3, 2002, pp. 15-20.

¹⁴Catherine HALL, *White, Male and Middle-Class : Explorations in Feminism and History*, Oxford, Oxford University Press, 1992, 320 p., p. 11

¹⁵Françoise THEBAUD, Préface d'Alain CORBIN, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon : ENS Éditions, 2007. p. 125

femmes, comme Nathalie Zemon Davis et Michelle Perrot. De plus, il faut distinguer peu à peu l'Histoire des Femmes, et l'Histoire du Genre. L'Histoire des Femmes s'enracine de plus en plus dans la discipline historique, mais pas sans avoir eu un long chemin. En France, en 1973-1974, Michelle Perrot, Fabienne Bock, et Pauline Schmidt intitulaient leur séminaire, « *Les femmes ont-elles une histoire ?* »¹⁶. L'ouvrage de Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes*, publié une première fois en 1998, constitue une contribution importante à cette historiographie¹⁷. Peu de temps après, Michelle Perrot publie *Les femmes ou les silences de l'histoire*, sous ces nouvelles interrogations, se cache surtout une volonté de devenir visible aux yeux de la corporation historique et d'intégrer les femmes comme sujet de recherche. Mais il faudra attendre les années 2000 en France avant que ce champ de l'Histoire soit réellement pris en compte comme tel. Même si des outils pour participer à ce champ de recherche se mettent en place : en 2004, Françoise Thébaud publie *un guide des sources documentaires pour la recherche et l'enseignement de l'Histoire des femmes*, afin de faciliter la recherche sur la question. En 2008, Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu publient le *Guide des sources de l'histoire du féminisme*. Cet ouvrage recense les fonds d'archives publiques, les fonds repérés dans les associations, les bibliothèques, les musées et les centres d'archives privées ainsi que les sources audiovisuelles. L'Histoire des femmes, est donc un champ d'étude récent, qu'Alain Corbin définit à juste titre sous un « monopole des femmes sur l'écriture de leur histoire résolument revendiqué. Avides de déceler les mécanismes de la domination, les procédures de l'assignation aux rôles sexuels¹⁸ ».

En ce qui concerne mon sujet, il n'existe pas de travaux sur la modestie à proprement parler, mais c'est un terme qui revient dans de nombreuses parties d'ouvrages. Il est possible de faire un lien entre les éléments rapportés sur les comportements à l'époque et le concept de modestie. L'Historiographie et les recherches autour de l'Histoire des femmes au XVIIe siècle sont riches de plusieurs ouvrages qui regroupent des sujets tels que : la perception de soi, du corps féminin, et sur l'éducation féminine, qui sont des domaines dans laquelle la modestie se « concrétise ». Par exemple, les travaux de l'Historien Georges Vigarello ont apporté des connaissances considérables sur l'histoire du corps des femmes et des hommes, ainsi que celui de Daniel Roche, dans son *Histoire des apparences*. On retrouve également des études sur la question de la pudeur, que l'on peut assimiler à la modestie, comme l'article de Michèle

¹⁶*Ibid*, Préface d'Alain Corbin, p.5

¹⁷*Ibid*, p.6

¹⁸*Ibid*, p.9

Rosellini « Censure et « honnêteté publique » au XVII^e siècle : la fabrique de la pudeur comme émotion publique dans le champ littéraire ».

Plus généralement, l'histoire sociale et culturelle en tant qu'« histoire sociale des représentations » ou « histoire sociale des mentalités¹⁹ », constitue un champ d'étude important dans lequel le concept de « vertu » apparaît quelquefois, notamment à travers l'étude des comportements sociaux. L'histoire culturelle française tarde néanmoins à être considérée comme telle, il faut attendre les années 1960, et l'arrivée d'historiens spécialistes tels qu'Alphonse Dupront, Robert Mandrou et Daniel Roche.

Les sources sur lesquelles nous allons nous appuyer lors de cette étude sont diverses et nombreuses. Cependant il convient de distinguer les sources principales, qui constituent un corpus rassemblant trois différentes natures de documents à mettre en corrélation. Premièrement, la littérature moraliste du XVII^e siècle abordant le sujet de la modestie, qui se compose de quatre ouvrages masculins. *De l'abus des nuditez de gorge*, est un ouvrage de l'ecclésiastique et théologien de la Sorbonne, Jaques Boileau (1635-1716). Publié une première fois en 1675, suite à son voyage en Flandres où il avait été « offensé » par le port de décolletés des femmes, son éditeur J. Laize de Bresche, choisi de republier son ouvrage à Paris en 1677 afin qu'il soit « utile » aux femmes du royaume de France. Cet ouvrage entre dans notre champ d'étude, puisqu'il traite de la manière de s'habiller des femmes au XVII^e siècle, qui sont ici jugées trop impudiques et immodestes.

Dans le même registre, nous nous appuyerons sur le livre *De la Modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, de Nicolas Héron²⁰, publié en 1698 à Paris chez l'éditeur S.Bernard. Cet ouvrage est intéressant dans la mesure où l'auteur critique l'abus de parures des postulantes à leur prise d'habit (cérémonie avant d'entrer dans un ordre) et fait pour cela, appel à la « modestie » de ces filles. De plus, sa publication tardive dans notre siècle étudié, permet d'avoir une vision sur « l'évolution » de la considération pour cette vertu le long du XVII^e siècle.

Pour ce qui est de la modestie comme sujet principal, le poète et prédicateur Pierre Le Moyne (1602-1672) y consacre un ouvrage entier : *De la Modestie ou de la Bien-séance chrestienne*, publié en 1656 à Paris chez Antoine de Sommerville. L'ouvrage est dédié au Chancelier de France Monsieur Séguier, l'année 1656 représentant sa reprise de fonction de « garde des sceaux » après une cohabitation difficile avec Ma-

¹⁹P. POIRRIER, Une histoire sociale des représentations, in Poirrier, P (dir), *L'histoire culturelle : un tournant mondial*, Dijon, 2008, p. 39.

²⁰Aucune biographie sur cet auteur

thieu Molé²¹. Ainsi le Chancelier Séguier a pu commandité l'ouvrage de Pierre Le Moyne, qui dans son épître fait l'apologie des vertus de cet homme. Cependant l'utilité principale du livre semble être la promotion d'une vertu que Pierre Le Moyne érige au-dessus des autres : la modestie. La dernière source de littérature morale étudiée est l'ouvrage de Thimothée Philaëthe²², *De la modestie des femmes et des filles Chretiennes dans leur habits et dans tout leur exterieur*, publiée à Lyon chez Leonard Plaignard en 1686. Le livre est destiné aux filles « de vertus » comme il le précise dans sa préface.

La deuxième partie de nos sources principales concerne des traités d'éducation en vogue à l'époque moderne. Le premier est le traité de François de Salignac de la Mothe dit Monsieur L'abbé de Fénelon (1651-1715), *L'Éducation des filles*, publié en 1687. Fénelon est un pédagogue et théologien français, issu d'une famille noble du Périgord. Après avoir été élu en 1679 archevêque de Paris²³, supérieur de l'institut des nouvelles catholiques, il entreprend l'écriture de ce traité. Il est important de rappeler que l'institut des nouvelles catholiques avait pour but de reconverter les jeunes filles des familles riches anciennement protestantes. Fénelon écrit d'ailleurs ce traité à l'intention première de la duchesse de Beauvilliers, mère de huit filles. Néanmoins il est possible d'imaginer que cet ouvrage avait également pour but de renforcer l'éducation des jeunes filles catholiques, deux ans après la révocation de l'Edit de Nantes de 1598.

Puis, nous étudierons la deuxième édition (1687) du *Traité du choix et de la méthode des études*, de Claude Fleury (1640-1723), avocat et homme d'église français. Après des études de droit et de théologie, il est nommé précepteur du fils naturel de Louis XIV, le comte de Vermandois jusqu'en 1683. Il fait donc publier son traité d'éducation en 1686, dans lequel figure une petite partie sur l'éducation des filles.

Pour finir, le troisième groupe de sources étudiées à mettre en relation avec ces deux précédents, est celui des écrits féminins de l'époque. J'ai choisi de m'appuyer sur trois sources de natures différentes, mais qui ont toutes été produites par de grandes dames du XVIIe siècle. Premièrement, les *Mémoires*, de Madame de la Guette constituent un apport intéressant sur la question de la modestie. Ses mémoires ont été publiés pour la première fois en 1681, mais l'édition sur laquelle nous nous baserons dans cette étude est celle revue et annotée par M. Moreau en 1856. Catherine Meudrac (1613-1676) dans ses mémoires, narre sa vie d'épouse et son ralliement à la Fronde (1648-1653) aux côtés de son mari. Ensuite nous étudierons les *Lettres*

²¹Bernard BARBICHE, *De la commission à l'office de la Couronne : les gardes des sceaux de France du XVIe siècle au XVIIIe siècle*, Paris : École nationale des Chartres, 1993, p.386

²²Aucune biographie sur cet auteur

²³Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne : XVI-XVIIIe siècle*, Paris : Belin Sup, 2003. p.57

et entretiens sur l'éducation des filles [Préface par Théophile Lavallée], de Françoise d'Aubigné, dite Madame de Maintenon, publiées à Paris chez l'éditeur M. Charpentier en 1861. Madame de Maintenon (1635-1719) fut d'abord chargée de l'éducation des enfants de Louis XIV, avant de fonder en 1686 le pensionnat pour jeunes filles de la Maison Royale de Saint Louis²⁴. Ses écrits sur l'éducation des filles, et ses lettres donnent des indications précieuses sur les vertus « féminines » de l'époque. Pour finir nous travaillerons sur la tome 2 des *Lettres inédites de Madame de Sévigné à Madame de Grignan sa fille.... Tome 2 / publiées pour la première fois... par Charles Capmas,...*, en 1876. Marie de Rabutin-Chantal, plus connue sous le nom de la Marquise de Sévigné, est une célèbre épistolière et écrivaine du XVIIe siècle. Ses lettres nous éclairent sur la nature des relations mères-filles, mais également sur l'écriture spécifique d'une femme sous l'Ancien régime.

Nous étudierons également un corpus de sources « secondaires », afin d'ajouter de la matière aux propos de cette étude. Notamment d'autres écrits féminins comme des romans, des lettres, des mémoires et des pamphlets. Mais aussi des traités de civilité écrites par des hommes, des pièces de théâtre satiriques et d'autres œuvres de littérature moraliste. Ainsi que des traités scientifiques, médicaux, qui abordent des thèmes comme l'obstétrique, la fertilité ou encore la santé « féminine ». Puis des sources plus « générales » qui parfois se rapportent à la figure féminine au XVIIe siècle, comme des mémoires, des récits de voyages, ou encore des livres de raison.

L'étude de ces sources dans la continuité de notre sujet, nous amène à plusieurs questionnements : tout d'abord, en quoi la modestie apparaît-elle comme une vertu féminine au XVIIe siècle ? La lecture des écrits moraux et des « vertus » imposées à l'époque peuvent constituer une première base pour répondre à cette problématique. Puis, comment les moralistes et penseurs de l'époque s'emparent-ils de cette vertu pour assigner la femme aristocrate à un rôle particulier dans la société ? Et plus particulièrement, comment cette vertu est-elle appliquée et vécue par les femmes ? Afin de répondre à ces questions, nous étudierons dans une première partie les fondements de cette vertu, la définition de l'époque et son application plus « concrète » dans le quotidien des femmes. Puis notre analyse s'articulera autour des conséquences de cette modestie féminine, qui participe à l'exclusion des femmes dans l'espace public, et à la construction sociale de ce que doit être une femme à l'époque moderne.

²⁴<http://siefar.org/dictionnaire/fr>. Consulté le 6 juin 2018

Partie I

-

La modestie : une valeur morale qui conditionne la vie des femmes au XVIIe siècle

Chapitre 1 – L'origine du mot « modestie »

Le terme de « modestie » ne cesse d'être utilisé au XVII^e siècle, on le retrouve dans les ouvrages scientifiques, dans les romans, pamphlets, contes, poèmes, pièces de théâtre, et plus particulièrement dans la littérature moraliste. Il renvoie souvent à une vertu qui semble toujours appréciée et encouragée. Cependant, la modestie telle qu'elle est définie sous l'Ancien Régime semble être en premier lieu une affaire de femmes. D'où vient donc cet étrange lien entre la femme et la modestie ?

La définition au XVII^e siècle : une vertu

La modestie apparaît dans les écrits comme étant une vertu. Plus particulièrement, une vertu féminine. L'étude de l'évolution du sens de « modestie », et de l'utilisation courante du terme dans la littérature moraliste, montrent qu'il s'agit d'une valeur morale que l'on assigne aux hommes et femmes de l'époque moderne. Néanmoins, si la modestie est la « bienvenue » chez les hommes, elle tient un caractère plus « obligatoire » pour les femmes.

L'évolution du terme

La modestie est définie au début du XVII^e siècle dans le *Dictionnaire françois latin ou Thresor de la langue francoyse*, d'Aimar de Ranconnet repris par Jean Nicot (1573-1625) et publié en 1606 : « Homme Modeste : gardant mesure en tout ce qu'il fait & dit.²⁵ ». L'idée principale concerne donc la modération de l'homme, dans ses actions, paroles, ou son comportement. Cette définition perdure jusqu'en 1690 où Furetière la décrit dans son *Dictionnaire Universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts*, :

« MODESTIE : subst. Fem. Pudeur, retenuë. La modestie sied bien sur le visage d'une fille. [...] MODESTE : adj. Masc. & Fem. Qui a de la moderation, de la sagesse, de la pudeur. Un conquérant modeste en la victoire est doublement glorieux. Un Sage est modeste dans ses discours, ses actions, ses habits. Une fille doit avoir une modeste pudeur, une modeste contenance, des regards, des gestes modestes. [...] Se dit aussi à l'égard des choses inanimées & qui sont hors de la personne. Un homme prudent doit faire une dépense modeste, porter des couleurs modestes, ou sombres, peu éclatantes, un Prélat doit avoir un carosse, un ameublement modeste, qui ne sentent point le seste et l'orgueil ²⁶ »

²⁵Aimar de RANCONNET, revu et augmenté par Jean NICOT, *Dictionnaire françois latin ou Thresor de la langue francoyse*, Paris : D. Douceur, 1606. p.414

²⁶Antoine FURETIERE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye : Chez A. et R. Leers, 1690. p.1337

Dès lors, la définition donnée par Furetière est plus longue et détaillée que celle de Jean Nicot. On retrouve le terme de pudeur qui est associé à la modestie, et qui renvoie à la question du corps. La plus grande évolution entre les deux concerne le sexe mentionné : Jean Nicot écrit « un homme modeste », tandis que Furetière fait allusion à la femme en premier lieu « la modestie sied bien sur le visage d'une fille ». Les deux sexes ne sont d'ailleurs pas traités de la même manière chez Furetière, puisque la modestie que l'on attend de l'homme concerne la « sagesse », la « gloire » et ses « dépenses ». Alors que la modestie féminine elle, traite de « contenance » et de « pudeur » dans le comportement et l'apparence. Le tout faisant référence à une sorte de discrétion dans les vêtements, le mobilier, le matériel, et la parole.

Pour finir, la dernière définition du terme de modestie figure dans le *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, publié par l'Académie Française en 1694, où la définition apparaît telle qu'elle :

« Modestie :f.f vertue de celuy qui est modeste. Moderation, retenuë, dans ses sentiments & dans se qui paroist au dehors. [...] On dit quelques fois d'une femme, d'une fille, qu'Elle est modeste, pour dire qu'Elle a de la pudeur. Il sied bien à une fille d'être modeste. [...] On appelle couleur modeste une couleur qui n'est pas éclatante. Grande modestie, parler avec modestie, se comporter avec modestie, demeurer dans la modestie, garder la modestie, se tenir dans la modestie, se renfermer dans les bornes de la modestie...²⁷»

Cette définition est intéressante dans la symbolique même des termes utilisés : « garder sa modestie », « demeurer dans sa modestie », « bornes de la modestie », il y a tout un champ lexical qui renvoie à l'idée d'enfermement, de cloisonnement. La modestie apparaît comme une barrière, une contenance pour l'individu. On retrouve également le terme de retenue dans les sentiments, qui n'était alors pas abordé dans la définition de Furetière. Pourtant, encore une fois la modestie est assimilée à la pudeur chez la femme, on y retrouve d'ailleurs le même exemple « la modestie sied bien aux filles ». La comparaison à la couleur est elle aussi une fois de plus présente, cette idée que la modestie est l'inverse de l'éclat, c'est à dire qui n'attire pas le regard, renvoie à la discrétion comme chez Furetière. Ensuite, sa phrase « dans ce qui paroist au dehors » est intéressante, car la modestie apparaît comme une vertu à adopter dans l'espace public, envers autrui.

La définition de modestie évolue donc au fil du siècle, et semble prendre de l'importance. Il est possible que cette importance donnée dans les dictionnaires, soit le reflet de l'importance générale donnée à cette vertu. On voit se dessiner une valeur morale, que l'on assimile à la pudeur, la retenue, la discrétion, le contrôle et la modération. Pourtant, si ces dictionnaires émettent une distinction entre la modestie féminine et masculine, ils ne dévoilent pas le

²⁷*Dictionnaire de l'Académie Française dédié au Roy, [Tome Seconde M-Z]* Paris : Chez la Veuve de J.B Coignard et J.B Coignard, 1694. p. 76

caractère plus « féminin » de la vertu. Pour mieux comprendre l'application de cette valeur morale aux femmes, il faut se tourner vers ceux qui revendiquent cette qualité en premier lieu : les moralistes.

Une histoire de morale

La fonction propre du moraliste est de décrire et de critiquer les mœurs de son époque et de développer une réflexion sur la nature et les conditions humaines²⁸. Ils peuvent être comparés à des « législateurs de la bonne conduite ». Par leurs écrits, ils décrivent les normes sociales à adopter afin de « préserver » l'homme d'une sorte de « dégradation » et de garantir le maintien de l'ordre social défini qui repose sur des valeurs culturelles et religieuses²⁹. La particularité des moralistes du XVIII^e siècle est de promouvoir la figure de « l'honnête homme »³⁰. Ils dénoncent les prises de libertés de l'époque et prônent les notions de devoir et de vertu.

La modestie telle qu'elle est définie par les moralistes apparaît alors comme une valeur morale fondamentale. Le poète et théologien français Pierre LeMoyne en fait le sujet principal de son livre : *De la Modestie ou de la Bien-séance chrestienne*, publié en 1656. L'ouvrage a pour objectif de promouvoir la modestie, qui pour l'auteur est la plus importante des vertus : « C'est la modestie qui est chargée de la bien-faisance de toutes les vertus, qui ordonne de leurs ornements & de leurs parures & qui fait tout l'honneur de leur famille³¹ ». La modestie est la vertu qui régit les autres selon Pierre Le Moyne. Jacques Boileau, un ecclésiastique et théologien de la Sorbonne, a composé plusieurs écrits disciplinaires religieux. Il publie un ouvrage *De l'abus des nuditez de gorge*, en 1675, afin de dénoncer les femmes portant des décolletés en Flandres. Son éditeur J. de Laize de Bresche le fait imprimer également en France, pour qu'il soit « utile » aux françaises en 1677. Il dénonce les parures et accoutrements féminins trop dénudés et voyants, et y prône une solide modestie dans les apparences :

« S'il est vray, comme on n'en sçauroit douter, qu'une femme modeste est également agreable à Dieu & aux hommes, il n'est pas moins certain qu'une femme sans modestie , doit déplaire aux hommes comme elle deplait à Dieu. [...] Une fille et une femme chrestienne doit se faire connoitre par sa pudeur & par sa modestie³²»

²⁸Définition de « moraliste » in *Larousse en Ligne*, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/moraliste/71443>, consulté le 4 avril

²⁹*Ibid*, *Larousse en ligne*

³⁰*Ibid*, *Larousse en Ligne*

³¹*Op cit*. Pierre LEMOYNE, *De la Modestie ou de la Bien-séance chrestienne*, p.49-50

³²*Op cit*. Jacques BOILEAU, *De l'abus de nuditez de gorge*, p 4-30

Ici le terme de modestie apparaît comme une vertu féminine, pour « plaire » aux autres, mais surtout à Dieu. La modestie doit être assimilée à la « bonne » chrétienté, ce qui lui donne une importance considérable puisque la religion est au centre de la société sous l'Ancien Régime. C'est l'idée même que l'on retrouve également chez Nicolas Héron³³, docteur en théologie, qui fait publier en 1698 son ouvrage *De la modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, dans lequel il critique les accoutrements des futures religieuses (postulantes) :

« Elle vous donnera de la réputation [La modestie] & vous rendra agréables à Dieu par les avantages qu'elle renferme en elle même, & par les autres vertus qu'elle a coutume de produire. [...] Votre aversion pour les parures fera connoître que vous avez de la pudeur, dont la modestie est la mère et la gardienne³⁴.»

Finalement, ce qui ressort des écrits sur la modestie comme valeur morale, c'est l'importance qu'elle peut avoir pour faire de l'homme ou de la femme, un bon chrétien et une bonne chrétienne. La question du salut et du respect de la religion se cache en réalité sous ces discours. Les vertus garantissent en fait le bon fonctionnement de la société, et une obéissance générale des individus envers l'Église. Dans ce « bon fonctionnement » on comprend également le respect des conditions sociales.

La modestie : le respect de sa condition

François de La Rochefoucauld (1613-1680) est un écrivain et moraliste français, il écrit ses *Reflexions ou sentences et maximes morales*, en 1665 dans le but de décrire les « vices » de ses contemporains et de prôner les vertus qu'il juge nécessaires. Dans la cinquième édition de 1678, où il ajoute quelques maximes, on peut lire : « Cette triste & fatigante vanité se trouve d'ordinaire dans les femmes ambitieuses. Comme leur sexe leur ferme tous les chemins qui mènent à la gloire, elles s'efforcent de se rendre célèbres par la montre d'une inconsolable affliction³⁵. ». Il critique dans ce passage les femmes trop « ambitieuses » qui tentent de dépasser la condition de leur sexe qui les assigne à une vie discrète et « simple ». Thimothée Philalethe³⁶ fait publier à Lyon chez Léonnard Plaignard *De la modestie des femmes et des filles chrétiennes dans leurs habits & dans tout leur extérieur*, en 1686, qu'il destine dans sa préface à l'instruction des « filles de vertus ». A propos de la

³³Dates non recensées

³⁴Nicolas HERON, *De la Modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, Paris, Chez S. Bernard, 1698, p 44

³⁵François DE LA ROCHEFOUCAULD, *Reflexions ou sentences et maximes morales [cinquième édition augmentée de plus de cent nouvelles maximes]*, Paris, Chez Claude Barbin, 1678, p. 91

³⁶Aucune biographie sur cet auteur

condition il écrit : « Pour une juste punition de leur ambition [...] ceux qui affectent de s'élever au dessus de la condition humaine, par la pretention injuste d'être semblable à Dieu, seront abaissés au dessous de la condition naturelle de l'homme³⁷ » ; « Mes chères sœurs, il n'y en a pas une parmi vous, qui après avoir reconnu par les lumières de la foy la grandeur de Dieu [...] & fait reflexion sur sa propre misere & la bassesse de la condition d'une femme³⁸ », ou encore : « Les femmes peuvent pêcher en trois manières [...] elles peuvent pêcher lorsqu'elles excèdent les bornes que leur condition demande conformément à la coutume louable & raisonnable receue dans le païs³⁹ ». Le non-respect de sa condition, qui dans ce cas est celle de la condition féminine, est condamné par les moralistes. Au-delà d'un comportement dit « chaste » et vertueux, la modestie concerne le respect de sa condition. Et par « condition » il faut englober la question du sexe mais également celle du rang social. La modestie apparaît comme une barrière à tous ceux qui souhaiteraient aller au-delà de leur condition, de cette manière les femmes ne doivent pas se comporter en homme, ni les hommes en femme. Elles doivent suivre les vertus qui leur sont attribuées. Mais cela s'étend à tous les niveaux, puisque les bourgeois ne doivent également pas se comporter en nobles, et les nobles doivent respecter les normes qui leur sont assignées. L'ordre social doit être maintenu, et les vertus semblent être l'outil idéal pour que chacun et chacune respecte sa place.

Néanmoins, la modestie dans le sens de tempérance, de modération et de respect de sa condition, concerne surtout les femmes. Pour la bonne raison qu'elles représentent aux yeux des hommes de l'époque moderne, des individus plus enclins à tomber dans le vice et la vanité. Cette justification misogyne qui place la femme comme un être dangereux à « contrôler », trouve ses racines dans le discours religieux et scientifique.

Des racines religieuses

La modestie en tant que valeur morale, en tant que comportement à adopter, est souvent justifiée grâce aux écrits bibliques par les hommes et femmes de l'époque Moderne. Elle apparaît comme le principal moyen d'accéder au salut éternel, puisqu'elle modère le tempérament excessif que l'on prête aux femmes. En effet pour la majorité des chrétiens, la femme porte la lourde responsabilité du péché originel, que l'on attribue à Ève, première

³⁷Thimothée PHILALETTE, *De la modestie des femmes et des filles Chretiennes dans leur habits et dans tout leur extérieur*, Lyon, Chez Leonnard Plaignard, 1686, p. 15

³⁸*Ibid*, p. 17-18

³⁹*Ibid*, p. 231

femme de l'humanité. Elle est représentée par cette image de pécheresse, séductrice et tentatrice, punie par Dieu. Ainsi la modestie serait un moyen de rattraper la première erreur, et de lutter contre des « penchants » diaboliques auxquels les femmes seraient enclines. Le concept de modestie apporté par les moralistes et théologiens de l'époque, repose donc sur une justification biblique.

La lecture des écritures : Ève responsable

Les moralistes du XVIIIe siècle préconisent une modestie totale chez la femme. En effet, le modèle féminin sur lequel ils se calquent est celui d'Ève. Jacques Boileau parle du « crime » d'Ève, et fait référence au péché originel : « Il n'y a point de fille ny de femme qui ne sçache que la nudité d'Ève, dont il en est fait mention dans l'Écriture, fût une fuite & une marque de son crime [...] elle est une marque [la nudité] de la dépravation de leur ame.⁴⁰ ». Pareillement, Timothée Philalèthe écrit :

« Et le reproche que l'on fait a vôtre sexe, d'être la cause de la perte du genre humain, car pouvez vous meconnoître en votre personne cette premiere Eve, puisque vous enfantés comme elle avec douleur, que vous souffrés la même peine, & que vous vivez dans la même dependance ? Le châtiment de la première femme demeure toujours sur tout le sexe, il faut donc que tout le sexe participe encore à sa faute⁴¹ »

L'auteur fait également référence au passage de la Genèse, où la femme après avoir mangé le fruit défendu, est condamnée par Dieu à enfanter dans la douleur. Selon Philalèthe si la femme engendre encore dans la douleur, c'est qu'elle doit continuer à payer pour le crime d'Ève. Afin de saisir cette référence biblique, il faut se référer aux traductions de la Genèse du XVIIIe siècle, comme celle du Maître de Sacy (1613-1684) :

« 6 La femme considéra donc que le fruit de cet arbre était bon à manger ; qu'il était beau et agréable à la vue. Et en ayant pris, elle en mangea, et en donna à son mari, qui en mangea aussi.
7 En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux : ils reconnurent qu'ils étaient nus ; et ils entrelacèrent des feuilles de figuier, et s'en firent de quoi se couvrir.[...]
11 *Le Seigneur* lui repartit : Et d'où avez-vous su que vous étiez nu, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger ?
12 Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté du fruit de cet arbre ; et j'en ai mangé.[...]
6 *Dieu* dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous enfanterez dans la douleur : vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera⁴² »

⁴⁰*Op cit.* Jacques BOILEAU, *De l'abus des nuditez de gorge*, p.17-18

⁴¹*Op cit.* Thimothée PHILALETHE, *De la Modestie des Femmes et des Filles Chretiennes*, p. 19

⁴²Maître de SACY, Genèse, III, 6,7,11,12,16

Selon cette traduction, il en revient donc à Ève, d'avoir rendu l'homme mortel par son péché, d'avoir désobéi à Dieu lui-même. A travers la Bible c'est à cause de ce geste également qu'Adam est exilé du Jardin des délices, mais aussi condamné au travail :

« 17 Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail.⁴³ »

Adam est donc condamné, parce qu'il a écouté sa compagne. Ce qui peut expliquer que dans les ouvrages « de bonne conduite », les écrivains préconisent également aux hommes d'être prudents avec le sexe opposé, et de ne pas se détourner de leur objectif, malgré la « tentation ». Voici donc l'image sur laquelle s'appuient les moralistes : Ève coupable, condamnant l'humanité entière en même temps qu'elle-même. Cependant ils vont plus loin, ils qualifient même les femmes de disciples du diable. Comme Boileau, qui compare les femmes qui se dénudent à de « véritables Amazones du Démon⁴⁴ ». Ou encore Philaëthe qui s'adresse aux femmes de la sorte : « vous êtes la porte du démon »⁴⁵.

La construction d'une infériorité féminine

Par ailleurs, les auteurs s'appuient également sur les écrits bibliques pour justifier l'infériorité des femmes et leur soumission à leur mari. Ainsi le passage de la Genèse suivant : « 16 Dieu dit aussi à la femme : [...] vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera⁴⁶. » sert d'outil à la domination masculine. À cela s'ajoute, le contexte de création de la femme mentionné dans la Bible :

« 18 Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui. [...] »
21 Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la chair à la place.
22 Et le Seigneur Dieu forma la femme de la côte qu'il avait tirée d'Adam, et l'amena à Adam.
23 Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme⁴⁷ »

Ainsi l'interprétation de ce passage biblique par les hommes depuis l'apparition de la chrétienté, pose la femme comme étant au service de l'homme, et non pas son égal. Créée de toute pièce pour lui, de sa même chair, la femme est dès lors jugée incapable et inférieure.

⁴³*Ibid.* Genèse, III, 17

⁴⁴*Op.cit.* Jacques BOILEAU, *De l'abus de nuditez de gorge*, p. 19

⁴⁵*Op.cit.* PHILAËTHE, *De la modestie des filles et des femmes chrestiennes*, p. 19

⁴⁶*Op.cit.* Genèse chap III, 16

⁴⁷*Ibid.* Genèse chap II, 18, 21, 22, 23

Une référence qui est souvent utilisée par les écrivains comme on le constate dans le *Traité du choix et de la méthode des études*, de Claude Fleury (1640-1723), avocat et homme d'église. Cet ouvrage était tout d'abord manuscrit en 1675, destiné à conseiller une connaissance de M. Fleury, avant d'être publié. L'infériorité des femmes y est donc jugée « naturelle » :

« Les femmes n'étoient point capables d'études : comme si leurs ames étoient d'une autre espèce que celle des hommes, comme si elles n'avoient pas aussi bien que nous, une raison à conduire [...] et si elles ne sont pas destinées à de si grands emplois que les hommes, elles ont d'ailleurs beaucoup plus de loisir, qui dégénère en une grande corruption de mœurs⁴⁸.»

La femme n'étant qu'une « côte⁴⁹ » de l'homme, un morceau de lui, n'est ici même pas qualifiée de la même espèce. Elles sont écartées des « grands emplois », et c'est justement ce qui pose problème. Fleury émet l'idée que sans occupations, elles tombent plus facilement dans de mauvaises mœurs. Il leur prête un tempérament de soumission, conditionné par leur sexe : « leur inspirant [aux femmes] les vertus qui leur conviennent le plus, comme la douceur & la modestie, la soumission & l'amour de la retraite⁵⁰ ». De cette manière, l'image de la femme soumise à son mari, puisée dans la Bible, est utilisée afin de justifier l'éducation des filles. La modestie est alors définie comme un attribut féminin. La progression du discours misogyne montre la femme comme un être fragile⁵¹, encline à la dépravation et au mauvais chemin, qui donne raison à l'homme de la « dresser » ; et à elle d'être obéissante et de ne pas outrepasser sa condition. Elle est victime d'une construction sociale négative, qui puise ses justifications dans les Écritures. L'interprétation et la traduction de la Bible est utilisée par les moralistes, théologiens, et prédicateurs de l'époque pour accabler la femme, et la reléguer au rang inférieur, soumise à l'homme, mais particulièrement pour lui insuffler cette « modestie » tant attendue.

Le débat autours des relations homme-femme prend une tournure passionnée au XVIe siècle, les humanistes produisent un grands nombres d'écrits sur la question, et chaque publication relance la controverse⁵². Telle qu'en 1528, avec le *Courtisan*, de Baldassare Castiglione (1478-1529), qui dresse dans son ouvrage le portrait idéal de l'homme et de la femme

⁴⁸Claude FLEURY, *Traité du choix et de la méthode des études*, Paris, Chez Pierre Auboin, Pierre Emery, Charles Clousier, 1687, p. 266

⁴⁹*Op.cit* Genèse, chap II

⁵⁰*Op.cit.* Claude FLEURY, *Traité du choix et de la méthode des études*, p. 267

⁵¹Anne-Marie PELLETIER, *Le christianisme et les femmes, vingt siècles d'Histoire*, Paris : Cerf, 2001. p. 114 - 140

⁵²*Ibid.* p.114

de Cour⁵³. Néanmoins la misogynie continue et reprend de vigueur au XVII^e siècle. Après la Réforme et les retombées sociales et religieuses du Concile de Trente, l'Église tend à éduquer ses fidèles. Fleurit donc une littérature morale, qui dénonce une dépravation et une séduction féminine, prônant une modestie exemplaire, en se justifiant de la Bible. La modestie apparaît comme étant le seul moyen de rattraper le péché originel commis par la femme. Elle devient alors bien plus qu'une valeur morale, mais un outil de légitimation à la suprématie des hommes. En affichant la modestie comme comportement idéal, les femmes finissent par reconnaître elles même leur infériorité, elles obéissent, restent modestes et n'outrepassent pas la condition de leur sexe.

Cependant il est important de préciser que la femme ne détient pas uniquement l'image négative d'Ève. Elle trouve une certaine reconnaissance à travers l'image de la Vierge Marie, et donc de la maternité. Certains passages de la Bible, honorent des personnages féminins et la vision du mariage est fondamentale. Mais la modestie mise en avant par les hommes de l'époque moderne, doit tenir d'un sentiment de « rédemption ». La femme doit se comporter modestement, afin de rattraper le péché originel, dû à la première de toute : Ève. La vision toute entière de la femme repose donc sur les textes sacrés, considérés à l'époque comme seules sources fiables. Pourtant, si les moralistes puisent leur justification dans l'Écriture, ils sont également encouragés par le discours scientifique.

Le discours scientifique

Parallèlement au discours religieux qui place la femme en dessous de l'homme, s'ajoutent des postulats scientifiques sur le corps et les aptitudes des femmes au XVII^e siècle, les plaçant encore une fois dans une infériorité.

Un héritage ancien

Deux discours s'affrontent au Moyen Age, l'un puisant ses sources dans l'Aristotélisme, pose la femme comme un être naturellement incomplet, disposant d'un utérus « dangereux » et n'étant qu'un « réceptacle » passif de l'embryon⁵⁴. L'autre s'inspirant d'Hippocrate (460-377 av J.C), voit en la femme un corps « actif » par une possible semence

⁵³*Ibid.* p.114

⁵⁴Évelyne BERRIOT SAVLADORE, Le discours de la médecine et de la science. In : DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVI^e-XVIII^e siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). *s.l* : Perrin, 2002. p. 407-408

féminine et comme ayant une fonction nourricière pour l'embryon⁵⁵. Ces discours perdurent dans la médecine aux XVI et XVIIe siècles. Cependant une nouvelle controverse s'affirme au XVIe, l'intérêt grandissant pour la science, la dissection et l'anatomie, pousse les médecins à étudier l'anatomie féminine⁵⁶. Ce sont les premières ouvertures à la gynécologie et à l'anatomie. Jean Liélbault (1535-1596) publie en 1585 son *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes*, dans lequel il dénonce la négligence médicale d'un corps qui pourtant, donne la vie⁵⁷. Néanmoins, ce « silence » et cette répugnance des médecins à traiter de la question, tient du fait que cette « matrice » féminine a un enjeu social⁵⁸. À juste titre, le médecin Louys du Serre⁵⁹ au XVIIe siècle, attribut cette distance médicale à l'égard de la femme, comme étant la cause du « poids des anciens » comme Aristote, Galien ou Hippocrate⁶⁰. Notamment à travers la théorie des humeurs : la femme serait froide et humide à l'intérieur, et l'homme chaud, le sexe féminin est imparfait, incomplet, et c'est ce qui causerait ses humeurs « désagréables » et « dangereuses »⁶¹. Le flux menstruel est également considéré comme dangereux depuis l'Antiquité, il est accusé de détenir une sorte de pouvoir maléfique⁶². Les spécialistes reprennent cette idée là, Ambroise Paré (1510-1590), Jacques Sylvius (1478-1555) expliquent que cet écoulement est dû à l'humidité du sexe féminin⁶³.

Pourtant si la femme est jugée de la sorte, c'est parce que dans leurs observations, les médecins se basent sur le corps masculin, comme correspondant à la perfection⁶⁴. La femme ne s'en différenciant que par ses attributs sexuels, est donc considérée comme inférieure. Cette idée est encore un héritage de Galien (II ap J.C), qui dans son traité d'anatomie *De l'Utilité des Parties du Corps*, postule que la femme détient les mêmes parties génitales de l'homme, mais à « l'intérieur », étant trop faible pour les faire « sortir »⁶⁵. La vision néfaste de l'utérus, comme une sorte de « monstre » perdure et ses représentations aussi.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les gravures de référence représentant l'utérus figurent dans *La commare o raccogliatrice*⁶⁶, du moine dominicain et médecin italien, Scipion

⁵⁵*Ibid*, p. 407-408

⁵⁶*Ibid*, p. 408

⁵⁷*Ibid*, p. 409

⁵⁸*Ibid*, p. 409

⁵⁹Dates non recensées

⁶⁰*Ibid*, p. 409

⁶¹*Ibid*, p. 410 - 411

⁶²*Ibid*, p. 412

⁶³*Ibid*, p. 412

⁶⁴*Ibid*, p. 410

⁶⁵RENAUD, Emma. *La représentation du corps féminin à travers des gravures anglaises et françaises du XVII^e siècle* In : *Féminin/masculin : Littératures et cultures anglo-saxonnes* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999 (généré le 08 mai 2018).

⁶⁶Annexe n°1

Mercurio (1550-1615). Premier ouvrage concernant la césarienne et l'obstétrique, publié en 1595. La représentation y est extrêmement simplifiée, on y voit le futur enfant semblable à un petit humain, dans différentes positions, au sein d'une poche. Les détails de l'utérus ne sont pas représentés. Cette image peut faire allusion à la notion de « vase » et de conception de la femme comme un unique réceptacle de l'embryon.

Finalement, ce discours misogyne plaçant la femme comme « victime » de son propre sexe, soumise à son tempérament, est le mélange d'un apport médical faussé, basé sur des théories anciennes, prisonnières d'un discours populaire contenant mythes et légendes autour d'un sexe « dévoreur » d'hommes, et porteur de maladies en tout genre. L'utilité de ce discours, trouve sa finalité dans le fait qu'il maintient la femme dans une infériorité et une obéissance. S'accordant avec le discours religieux, on peut donc lire par exemple chez le médecin Louys de Serre, dans son ouvrage *Nature, causes, signes, et curation des empêchements de la conception, et de la sterilité des femmes*, destiné à la famille de Françoise de Bonne de Lesdiguières, et aux « dames » en 1625 : « Dieu aye voulu particulièrement assujettir les femmes à tel mal pour abbatre leur orgueil et pour leur faire voir qu'elles sont beaucoup plus imparfaites que l'homme⁶⁷ ». L'infériorité physique et mentale que l'on attribut aux femmes tiendrait donc d'un choix de Dieu selon Louys de Serre et ses contemporains. Malgré cette multitude de « justifications » scientifiques misogynes, les historiens observent une légère évolution de la plaidoirie médicale.

Vers une évolution du discours médical

Pierre de la Primaudaye (1546-1619), défend dans *Suite de L'Académie Française*, publiée en 1580, le corps de la femme et sa nature. Il accuse de blasphème, ceux qui jugent ce corps trop sévèrement⁶⁸. Il ne s'agit pas ici d'un élan féministe, mais plutôt religieux : en blâmant la femme, on blâme la création de Dieu. La femme a été créée ainsi pour une raison.

André du Laurens (1558-1609) écrit « Le sexe de la femelle n'est pas moins la perfection de son espèce, que celui du masle, et la femme ne doit point estre appelée animal occasionné comme parlent les Barbares, mais créature nécessaire instituée de la Nature⁶⁹ ». On observe donc un glissement de l'image négative du corps naturel de la femme, vers une

⁶⁷Louys DE SERRE, *Nature, causes, signes, et curation des empêchements de la conception, et de la sterilité des femmes*, Lyon : Chez Antoine Chard, 1625, p. 12

⁶⁸Pierre DE LA PRIMAUDAYE, *Suite de l'Académie française, en laquelle il est traicté de l'homme et comme par une histoire naturelle du corps et de l'âme*, Paris : Chez Guillaume Chaudière, 1580. Cité par Évelyne BERRIOT SALVADORE in *Histoire des femmes en Occident, [3] XVI et XVIIIe siècle*, p.415

⁶⁹André DU LAURENS, *Toutes les œuvres de Me André du Laurens,...*, trad. par Théophile Gelée, Paris : 1621, livre 8, chap 1, p. 231

image plus « douce » d'un corps remplissant la fonction pour laquelle il a été créé. Dans la continuité de Pierre de la Primaudaye, André du Laurens n'estime la femme que dans le fait qu'elle est le fruit de Dieu, de la Nature.

En 1672, Régnier de Graaf (1641-1673) bouleverse le monde médical avec sa théorie oviste⁷⁰ ; il publie son *Nouveau traité des organes génitaux de la femme*. Cette théorie affirme que l'embryon tire son origine d'un œuf, qui ne se forme pas pendant la relation sexuelle, mais qui est déjà présent : l'ovule. Regnier de Graaf fait alors face à une forte réticence, comme par exemple celle de Lamy, qui publie en 1678 un ouvrage dont le titre est évocateur : *Dissertation contre la nouvelle opinion qui prétend que tous les animaux sont engendrez d'un œuf*⁷¹. Si cette théorie rencontre une si grande controverse, c'est parce qu'elle est porteuse d'un impact social fort : elle revendique le rôle de la femme dans la procréation⁷². La femme n'est plus un simple « vase ». Ainsi, son rôle prenant de l'importance, il devient « dangereux » pour les partisans du discours qui place la femme comme un être « passif » et inférieur.

Cette évolution médicale au XVIIe siècle est accompagnée d'une sorte de « prise de conscience » des médecins. Ils quittent leurs universités et la théorie pour s'adonner à la pratique. Ainsi les sages femmes sont peu à peu remplacées par des hommes médecins. Evelyne Berriot-Salvadore parle d'une « multiplication des ouvrages de gynécologie et d'obstétrique en langue vulgaire, dès la fin du XVIe siècle, [qui] atteste l'évolution de la fonction médicale, mais également une conscience nouvelle du praticien : la femme est un être valétudinaire⁷³ qu'il faut tenter de soulager pour qu'elle accepte sa condition défavorisée sans révolte⁷⁴ ». Pourtant la sage femme Louise Bourgeois (1563-1636) écrit en 1626 dans son ouvrage *Observations directes sur la stérilité*, que sans les douleurs imposées par le sexe féminin, les femmes pourraient « esgaler leur santé à celle des hommes tant du corps que de l'esprit⁷⁵ ». Cette idée tend à soumettre entièrement la femme à son organe génital, elle devient une sorte de « femme utérus »⁷⁶, qui ne se définit que par cela. En ce sens, les reproches que l'on fait à la femme du XVIIe siècle : vice, tentation, incapacité à la raison, trouvent leur fondements dans ce genre de discours. Philibert Guibert (1579?-1633) écrit

⁷⁰*Op. cit.*, Évelyne BERRIOT SALVADORE, Le discours de la médecine et de la science, in *Histoire femmes en Occident*, p 426-27

⁷¹*Ibid.*, p. 426

⁷²*Ibid.*, p. 426

⁷³Signifie « malade »

⁷⁴*Ibid.*, p. 420-421

⁷⁵Louise BOURGEOIS, *Observations directes sur la stérilité, perte de fruit, foecundité, accouchements et maladies des femmes et des enfants nouveaux nés*, Paris : Chez Melchior Mondiere, 1626 Cité par Évelyne BERRIOT SALVADORE in *Histoire des femmes en Occident*, [3] XVI et XVIIIe siècle, p.415 - 416

⁷⁶*Op. cit.* Évelyne BERRIOT SALVADORE in *Histoire des femmes en Occident*, p. 415

également dans *Le medecin charitable*, que les maladies féminines viennent de leur utérus⁷⁷. L'hystérie y est d'ailleurs souvent associée. Elle est considérée comme un « manque » sexuel féminin. Jacques Ferrand (1575?-1623?), médecin français, publie en 1623 un ouvrage destiné aux étudiants en médecine : *De la maladie d'amour, ou Melancholie erotique*. Il écrit :

« or si le cerveau patit en la satyriase des femmes, en quoy sera t elle differente de la fureur uterine ? Qui est une rage ou folie furieuse provenant d'une ardeur extreme de l'amarry ou intemperature chaude communiquée au cerveau, & au reste du corps, [...] à raison de quoi telles femmes [...] sentent un grad prurit en leur parties honteuses ».

En ces mots et dans son livre de manière général, Jacques Ferrand tente de décrire l'amour comme un mouvement du corps et de l'âme, que la femme non raisonnée et n'ayant pas de force ne peut maîtriser. Cette fragilité selon lui, est due à son utérus. L'organe sexuel féminin apparaît alors comme une sorte de « deuxième cerveau » qui la guide et par conséquent entrave sa raison.

Néanmoins on ne peut ignorer la prise en compte de la santé féminine qui s'opère au XVIIe siècle, venant surtout d'une considération sociale : la santé de la femme devient importante car de là découle le bon « déroulement » du mariage et l'harmonie familiale⁷⁸. Les médecins introduisent dans les traités ce qu'on attend d'une jeune fille et ils puisent leurs justifications dans les mêmes sources que celles des moralistes. C'est pourquoi la modestie imposée aux femmes devient également affaire médicale. Puisque cette vertu permettrait de garantir la santé féminine. Malgré l'évolution du discours sur le corps féminin, l'intérêt naissant sur le sujet répond davantage à un besoin social, qui est de garder la femme dans une infériorité par rapport à l'homme. Son « tempérament » jugé négatif voir même dangereux, l'exclue de toute autres activités que celle de femme au foyer. Si certains médecins reconnaissent qu'elle intervient dans la procréation et qu'elle est même à l'origine de la bonne santé du fœtus, ces découvertes sont utilisées afin de les cantonner à la fonction maternelle. Une fonction qui répond à ce qu'on attend d'une bonne épouse. Les moralistes utilisent les théories des fluides et des humeurs pour placer la femme comme un être incapable de se raisonner, soumise à son utérus. La modestie apparaît dès lors comme un état d'esprit, une valeur morale à avoir, afin de contrôler ses « humeurs féminines ».

La modestie est donc une des vertus centrales du XVIIe siècle. Elle est présentée comme répondant à un « besoin » de contrôler les femmes, car ces dernières à l'image d'Eve,

⁷⁷*Ibid*, p. 422

⁷⁸*Ibid*, p. 433

sont jugées naturellement instables. Ce discours trouve ses racines dans l'Écriture et est également encouragé par le discours scientifique, qui lui même puise ses fondements dans la religion et les traditions anciennes. Les vertus regroupées sous le terme de modestie : tempérance, discrétion, chasteté,... sont toutes attendues de la part des femmes de l'époque moderne et l'ensemble du discours à leur sujet s'accorde sur la question. La modestie est l'idéal féminin, elle est le « modèle » à suivre. La diffusion de ce modèle commence d'ailleurs par l'éducation.

Chapitre 2 – L'éducation féminine structurée autour de ce modèle

Pendant la période médiévale, la fille d'origine noble ou modeste, est éduquée par sa mère. Destinée à l'entretien domestique de sa future maison, son apprentissage se résume à reproduire les faits et gestes de sa génitrice⁷⁹. Le XVI^e siècle voit se dessiner un réveil des mentalités et les penseurs arrivent à la conclusion qu'un minimum d'éducation est nécessaire, ne serait-ce que dans la gestion du foyer⁸⁰. Cette préoccupation perdure et semble même trouver son apogée au XVII^e siècle.

Le XVII^e siècle : vers une nouvelle éducation féminine ?

Le XVI^e siècle fut un tournant dans l'histoire des femmes, puisqu'il marque l'ascension des premières revendications féministes au sujet de l'éducation. Ce siècle, entre Humanisme et Réforme, devient le lieu de nombreuses controverses, notamment au sujet de la place des femmes dans la société. Cette polémique sous le nom de « Querelle des femmes » alimente les débats le long du siècle : accès des femmes au savoir et mariage⁸¹ sont autant de revendications mises en question. Martine Sonnet parle de « l'émergence d'un souci ⁸² » quant à l'éducation au XVI^e siècle. En effet, les théories sur l'enseignement se développent, mais l'application et la pratique de ces idées restent quasi-inexistantes. Le premier à ouvrir la voie théorique sur l'enseignement féminin est Jean Louis Vivès (1492-1540). Il publie en 1523, *De l'institution de la femme chrétienne*. Pour la première fois, on justifie les « vices » des femmes, par leur manque d'éducation⁸³. Dès lors, philosophes, juristes, écrivains, théologiens, apportent leurs postulats sur la question. Enfin, la situation politique et religieuse de l'Europe, ajoute de la matière au débat. Du côté protestant, Luther prône une lecture pour tous de la Bible, ce qui ouvre la voie à une possible alphabétisation⁸⁴. Mais il revendique également le modèle « patriarcal » de la famille, préservant donc l'assujettissement de la femme au sein de

⁷⁹Martine SONNET, Une fille à éduquer, in Georges DUBY (dir), Michelle PERROT (dir), *Histoire des femmes en Occident [3] XVI-XVIII siècles* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir), Paris : Perrin, 2002. p.131-132

⁸⁰*Ibid*, p.132

⁸¹Marie Elisbaeth HENNEAU, in *Revisiter la « querelle des femmes » Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750* (s.dir.) De Danielle HAASE-DUBOSC et Marie-Elisabeth HENNEAU, Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne. 2013. p. 8

⁸²*Op cit*, Martine SONNET, in *Histoire des femmes en Occident*, p.132

⁸³*Ibid*. p. 133

⁸⁴*Ibid*. p. 133

foyer⁸⁵. Du côté catholique, les hommes du Concile de Trente (1545-1563) optent pour une instruction des fidèles dès leur plus jeune âge ; dans le cadre d'une restructuration de la société chrétienne.

On cantonne cette « Querelle des femmes » au XVI^e siècle, pourtant les études récentes sur le sujet, rouvrent la voie de l'Histoire, et tendent à montrer qu'elle perdure au XVII^e siècle⁸⁶.

La reprise du débat au XVII^e siècle

On a longtemps pensé que les détracteurs de l'égalité féminine dans la « Querelle des femmes » avaient remporté la partie, et que le débat s'était achevé après la publication de *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, en 1617⁸⁷. Cependant, comme l'a démontré Eliane Viennot, la controverse reprend sa place au XVII^e siècle, et la question de l'enseignement féminin continue d'être posée.

La femme continue de chercher une place au sein de l'espace public et commence à y parvenir au XVII^e siècle. La présence politique des reines lors des deux régences, la Fronde et le développement des ordres religieux féminins au fil du siècle, rendent plus que jamais la femme visible⁸⁸. Mais les lieux de civilités, où les femmes s'étendent davantage encore, sont les salons. La controverse sur l'accès des femmes au savoir continue, avec de nouveaux défenseurs, et de nouveaux accusateurs. D'un côté des femmes plaident pour leur cause : Marie de Gournay, La Marquise de Sablé, ou encore Madeleine de Scudéry, qui qualifie le mariage « d'esclavage » dans *Artamène ou le Grand Cyrus*, écrit entre 1649 et 1653⁸⁹. Et face à elles, Malebranche, Boileau ou encore Hévin⁹⁰.

La conception ouverte un siècle plus tôt par Vivès, attribuant les défauts d'une femme à son manque d'éducation, est reprise en 1674 par Poulain de la Barre, fervent défenseur de l'égalité des femmes, dans son ouvrage *De l'éducation des dames*⁹¹. Son ouvrage, fut dans un premier temps, très mal reçu en France. Cependant, ce foisonnement d'idées et les po-

⁸⁵*Ibid*, p. 133

⁸⁶Joan KELLY, « Early Feminist theory and the « Querelle des femmes », 1400-1789 », *Signs*, t.8.1 ; 1982, p.4-28 ; Eliane VIENNOT, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol 2. *Les Résistances de la société (XVII-XVIII)*, Paris, Perrin, 2008.

⁸⁷*Op.cit*, Marie Elisabeth HENNEAU, in *La Querelle des femmes*, p.8

⁸⁸*Ibid*, p.10

⁸⁹*Ibid*, p.65

⁹⁰*Op.cit*, Martine SONNET in *Histoire des femmes en Occident*. p.134-135

⁹¹*Op. cit*, Marie Elisabeth HENNEAU, in *La Querelle des femmes*, p.31

lémiques font leur chemin, et se dessine alors un semblant de considération pour la question de l'enseignement féminin.

La femme : un rôle de transmission

En réalité, si l'éducation féminine devient une préoccupation pour l'homme du XVII^e siècle, c'est parce qu'on y trouve un côté utile. Après le concile de Trente, les hommes d'Église comprennent l'importance de la petite fille dans la société moderne⁹². Elle est la future femme au foyer, celle qui éduquera ses enfants, en particulier ses fils. Ce qui évolue, c'est la vision du rôle de la femme dans la société. On réalise à quel point la transmission des mœurs et des valeurs morales passent par la femme. Elle est celle qui représente la préservation du patrimoine culturel, dans son rôle de mère, d'épouse⁹³. Dans ces temps de Réforme, on voit donc à travers la femme, un possible outil de transmission des valeurs chrétiennes, et donc de restructuration et de « reconquête religieuse »⁹⁴. Émergent alors les premiers programmes d'enseignement féminins.

Néanmoins, cette avancée ne prône pas un accès des femmes au savoir. Il revendique en réalité, une sorte de « minimum » d'éducation à avoir, afin de tenir parfaitement leur rôle de maîtresse de foyer. Les « nouvelles » matières qui leur sont proposées sont concrètes : gestion des comptes (en cas de veuvage), lecture et écriture (éducation des futurs enfants). Nul accès à la rhétorique, à la philosophie ou à la géographie, jugés non nécessaires à leur condition⁹⁵. On admet donc que les femmes ont besoin et droit à un enseignement, mais seulement en ce qui concerne la formation à leur futur rôle de femme au foyer. Le désir d'apprendre leur est interdit. Ainsi que la volonté de retransmettre leur savoir publiquement⁹⁶. L'éducation est donc restructurée autours de ce nouveau modèle. Les femmes sont soumises à une obéissance sans faille, afin qu'elles n'aspirent jamais à plus que le strict minimum du savoir. La modestie serait-elle alors un outil des pédagogues et moralistes à cette obéissance ?

⁹²*Op cit*, Martine SONNET, *Histoire des femmes en Occident*, p.134-137

⁹³Chantal GRELL et Arnaud RAMIERES, *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII-XVIII siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne. Cop. 2004, p.7

⁹⁴*Ibid*, p.11

⁹⁵*Op cit*, Martine SONNET, *in Histoire des femmes en Occident*, p.137

⁹⁶*Op.cit*, Marie Elisabeth HENNEAU, *in La querelle des femmes*, p 10

Un enseignement sous haute surveillance

De la même manière que l'on reconnaît l'importance du rôle féminin dans la société, son enseignement entre en considération. Mais reconnaître ce rôle, n'est ce pas également reconnaître l'influence que la femme peut avoir ? En partant de ce postulat, la femme devient alors un être à « surveiller » davantage et l'enseignement qui lui est imposé est de ce fait extrêmement contrôlé. Les vertus comme la modestie entrent alors en jeu, comme garantes du respect des règles de l'éducation féminine, elle-même régie par l'état et l'Église.

L'éducation sous le contrôle de l'église

Au XVII^e siècle, une part des ordres se spécialisent dans l'enseignement, mais les familles évoluent, les jeunes filles ne sont plus placées systématiquement dans les couvents pour des durées indéterminées. Il s'agit souvent de « passages », avant d'être destinées au « monde »⁹⁷, néanmoins de nouvelles institutions s'élaborent. Les jeunes filles recrutées dans ces nouveaux ordres sont principalement les nobles venant des zones urbaines⁹⁸. Jeanne de Lestonnac (1556-1640), la nièce de Montaigne, fonde en 1607 la Congrégation de Marie-Notre Dame⁹⁹, qui rencontre alors un franc succès. En 1610, Jeanne de Chantal crée l'ordre des visitandines, avec la collaboration de François de Sales¹⁰⁰. Louise Marillac et Vincent de Paul fondent les filles de la Charité en 1633¹⁰¹, et l'ordre des Ursulines se développe davantage en ce siècle : on compte 320 maisons fondées au XVII^e siècle¹⁰². Les autorités ayant compris depuis le Concile de Trente, que les femmes tiennent un rôle de transmission dans la société, ces lieux d'éducation sont un outil favorable à la christianisation du peuple. Les jeunes filles reçoivent dans ces couvents, une instruction religieuse solide, elles apprennent à écrire, lire, mais également l'économie domestique et les travaux de l'aiguille¹⁰³.

Ces femmes, qui autrefois étaient cloîtrées, sont de plus en plus visibles dans la société. C'est pourquoi leur éducation est judicieusement surveillée, afin que leur présence dans l'espace public, se fasse discrète. De ce fait, le pape Pie V (1504-1572) reprend en main

⁹⁷*Op.cit*, Martine SONNET, in *Histoire des femmes en Occident*, p.147

⁹⁸*Op cit*, Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.165

⁹⁹*Ibid*, p 169

¹⁰⁰Yves KRUMENACKER, L'école française de spiritualité, in Alain TALLON (dir) et Catherine VINCENT (dir), *Histoire du Christianisme en France*, Paris : Armand Colin, 2014. p.264-265

¹⁰¹*Op cit*, Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.168

¹⁰²*Ibid*, p.168

¹⁰³*Op cit*, Chantal GRELL, Arnaud RAMIERE in *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII-XVIII siècle*, p 12

cette image et réinstaura le cloître, comme celui des visitandines, selon la décision de l'archevêque de Lyon en 1618, ou encore les ursulines en 1612 par Paul V¹⁰⁴. Jeanne de Chantal (1572-1641) fondatrice de l'ordre de la visitation avec Saint François de Sales, écrit dans un petit recueil *Des principaux avis de direction* : « Gardez bien la clôture de votre monastère, ne laissez point sortir vos desseins, cela n'est qu'une distraction de cœur. Observez bien votre règle : l'humilité, les mépris du monde et de vous même, la chasteté, l'obéissance et la charité¹⁰⁵. ». Le cloître y est donc mentionné, mais également le bon comportement à adopter. Ce « mépris du monde » correspond sans doute aux mondanités, aux femmes mondaines ici critiquées. « Le mépris de vous même » peut signifier également de leur sexe pécheur à l'image d'Eve.

On retrouve de manière récurrente le terme de « modestie » dans les lettres de Jeanne de Chantal. Notamment dans sa lettre à la Mère Marie Constance de Bressand (qui est une supérieure) datée du 31 octobre 1629 à Annecy : « Conduite à tenir envers la sœur Morville : [...] Tenez vous ferme et constante dans l'enclos d'une très humble générosité et d'une extraordinaire douceur, charité, égalité et modestie¹⁰⁶ ». De même, elle écrit en 1631 à l'assistante et aux religieuses de la visitation de Rennes sous forme de « conseils à la communauté » : « Vous gouverniez cette bénite troupe, attendant l'élection, avec une profonde humilité [...]. Comportez vous au dedans avec une grande douceur et observance, et au dehors avec une sainte modestie et une conversation dévote¹⁰⁷ ». Ici, le contraste est créé entre comportement à avoir au sein de l'ordre, et en dehors. On voit donc que la modestie est une valeur à suivre particulièrement aux yeux des autres, dans l'espace public.

L'éducation est donc orchestrée par l'Église, sous une extrême surveillance, imposant aux jeunes filles des qualités vertueuses dans lesquelles la modestie est toujours mentionnée. Les supérieures ont pour consigne de surveiller leurs pensionnaires et de leur inculquer les valeurs chrétiennes. En dehors de cet enseignement dispensé par les ordres, les moralistes reprennent également le sujet de l'éducation.

Les traités d'éducation

¹⁰⁴*Op cit*, Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.168

¹⁰⁵Jeanne de CHANTAL, *Petit Livret des principaux avis de direction*, in *Sainte Jeanne-Françoise de Frémyot de Chantal, sa vie et ses Oeuvres. 2, Oeuvres diverses : Petit livret ; questions de sainte de Chantal, réponses de saint François de Sales ; Papiers intimes ; Exhortations, entretiens, instructions*, Paris : E.Plon 1875. p.31

¹⁰⁶*Ibid*, p.367

¹⁰⁷*Ibid*, p.572

Toujours dans la même optique de restructuration de l'enseignement féminin, une importante production écrite voit le jour, dans la deuxième partie du XVIII^e siècle. Avec pour but d'améliorer l'éducation féminine, mais de manière stricte et surveillée. Le grand traité d'éducation féminine de l'époque est celui de Fénelon. François de Salignac de la Mothe-Fénelon (1651-1715), est un théologien, écrivain, et pédagogue français. Après avoir été nommé supérieur de l'institut des nouvelles catholiques en 1679, Fénelon continue sa quête pour l'enseignement féminin¹⁰⁸. Il écrit *l'Éducation des filles*, en 1681, initialement destiné au Duc et à la Duchesse de Beauvilliers, parents de huit filles. Cet ouvrage fut alors publié en 1687 à usage « public ». Fénelon donne une importance particulière à l'éducation féminine, il souhaite leur inculquer un enseignement plus approfondi, seulement, il en pose des limites :

« Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles [...] on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction [...] Pour les filles, dit-on, il ne faut pas qu'elles soient sçavantes, la curiosité les rend vaines & précieuses, il suffit qu'elles sçachent gouverner un jour leur ménage. [...]»¹⁰⁹»

Par « dit-on », et « on suppose », Fénelon sous entend qu'il s'agit ici de la pensée la plus courante. De manière générale, on délaisse l'éducation des filles, car on imagine qu'elles n'en ont pas la nécessité, étant destinées principalement aux tâches domestiques. Pourtant, il pose ce rôle comme essentiel au bon fonctionnement de la société entière :

« N'ont elles pas des devoirs à remplir ? Mais des devoirs qui sont le fondement de la race humaine ? N'est ce pas elles qui ruinent ou qui soutiennent les Maisons. Qui réglent tous les détails des choses domestiques, & qui par consequent décident de ce qui touche au plus près à tout le genre humain ? Par là elles ont la principale part aux bonnes ou au mauvaises moeurs [...] il est constant que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les desordres des hommes viennent souvent & de la mauvaise éducation qu'ils ont reçu de leurs mères¹¹⁰ »

L'éducation des femmes serait nécessaire, car c'est par là que passe l'éducation des hommes et les valeurs morales de la société. Ici, la femme tient le rôle de transmission, dans la continuité des volontés de l'Église. Son comportement et ce qu'elle transmet doit correspondre à ce qu'on attend d'elle. Fénelon préconise alors une éducation genrée, propre à la femme, qui se doit dès lors d'être érudite, mais seulement dans les matières qui lui serviront en tant que maîtresse de maison. Elle doit par exemple savoir gérer des comptes en cas de veuvage, mais elle n'a pas besoin d'apprendre la géographie ou bien la philosophie. Dans la même lignée que les moralistes du XVIII^e siècle, la femme représente un danger si elle détient

¹⁰⁸*Op cit*, Scarlette BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.57

¹⁰⁹FENELON, *L'Éducation des filles*, Paris : chez Pierre Aubouin, 1687. p.1

¹¹⁰*Ibid*, p.1-4

trop de connaissances, elle devient vaniteuse. Son sexe ne lui permet pas d'être curieuse sans tomber dans la vanité pour les moralistes. Il y a donc un système de « frein » qui est proposé par Fénelon. Ce frein est efficace par le biais de la modestie : « Pour rendre les gens de bien agréables aux enfans, faites leur remarquer ce qu'ils ont d'aimable & de commode ; leur sincérité, leur modestie, leur désintéressement, leur fidélité, leur discrétion¹¹¹. » ; « C'est le vrai moyen de mettre dans leur esprit, avec beaucoup de politesse, une modestie véritable et un grand mépris pour les contestations qui sont si ordinaires aux jeunes personnes peu éclairées¹¹² » ; « après avoir posé ce fondement montrez les règles de la modestie chrétienne, [...] ajoutez les exemples des personnes que leur modestie a rendu recommandable [...] Montrez leur à quel danger on s'expose en oubliant ainsi ce qu'on est¹¹³. ». La modestie est la marche à suivre pour Fénelon, afin de donner une bonne éducation à sa fille. En présentant un entourage modeste, la fille reproduira ce qu'elle voit. C'est une manière de considérer que la modestie est la vertu féminine à adopter si l'on veut une fille « bien éduquée », mais surtout une fille obéissante.

En 1686, le prêtre et historien Claude Fleury (1640-1723), précepteur des fils du prince de Condé¹¹⁴, publie son un ouvrage en deux volumes *Traité du choix et de la méthode des études*. Il y accorde un léger chapitre d'une dizaine de pages à l'éducation des femmes, qu'il juge importante : « elles ont d'ailleurs beaucoup plus de loisirs qui dégénère en corruption si ils ne sont pas assaisonnés de quelques études [...] Au reste nous avons plus de raisons de vouloir que les femmes soient éduquée et raisonnables en France¹¹⁵. » Ici, la femme apparaît comme un animal sauvage à dompter afin qu'elle ne tombe pas dans la corruption. La femme est perçue comme fragile, incapable de dissocier savoir et vanité :

« Il est vrai qu'elles n'ont pas besoin de connoissances que l'on comprend aujourd'hui sous le nom d'études, [...] & si quelques unes plus curieuses que les autres ont voulu les apprendre, la plupart n'en ont tiré que de la vanité, qui les a rendues odieuses aux autres femmes & méprisables aux hommes¹¹⁶. »

¹¹¹*Ibid*, p.28

¹¹²*Ibid*, p.20

¹¹³*Ibid*, p.121

¹¹⁴*Op cit*, Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.57

¹¹⁵Claude FLEURY, *Traité du choix et de la méthode des études*, Paris, Chez Pierre Auboin, Pierre Emery, Charles Clousier, 1687, p. 266

¹¹⁶*Ibid*, p.264

Pour Fleury, les femmes sont capables d'études, contrairement à ce qui a pu être dit, seulement, il faut un équilibre, ne leur donner que le strict minimum, notamment sur la religion :

« premièrement elles ne doivent ni ignorer la religion ni être trop savantes [...] si elles deviennent savantes il est à craindre qu'elles vont la dogmatiser, et qu'elles ne donnent dans leur nouvelles opinions, s'il s'en trouve de leur temps [...] Et travailler surtout à la morale, leur imposant les vertus qui leur conviennent le plus : la douceur et la modestie, la soumission et l'amour de la retraite, [...] il faut les exercer à penser tôt sur des sujets ordinaires [...] sans les charger de grand smots qui puissent donner matière à de la vanité»¹¹⁷ ».

L'enseignement doit leur apprendre les bonnes manières, la morale religieuse et un comportement modeste, cependant il ne doit pas leur donner de « libre-arbitre ». La justification donnée par Fleury repose sur l'idée que si la femme en sait « trop », elle se « diabolise » et tombe dans un comportement vaniteux. Mais il s'agit ici d'un moyen de l'écartier de toute pensée libre, et de tout moyen qui lui permettrait de développer sa propre opinion. Cela peut révéler la peur d'une possible prise de position des femmes, par les penseurs de l'époque. C'est toute l'utilité de la modestie, inculquée depuis le plus jeune âge : elles apprennent à ne jamais sortir de leur condition et à ne pas remettre en cause le monde qui les entoure. Elles peuvent apprendre par nécessité du foyer, mais pas pour leur propre bien personnel. En leur enseignant la modestie, on les entraîne à se retenir d'elles mêmes, et ne pas outrepasser leur « droits ». Ainsi les techniques d'enseignement prônées par les pédagogues de l'époque, sont soumises à une surveillance étroite. On conseille aux parents et enseignants d'insuffler une obéissance sans faille.

La traduction de ces traités se réalise à travers de nouvelles écoles destinées aux jeunes filles. Un exemple célèbre est celui de la Maison Royale de Saint Louis, où l'enseignement délivré est teinté de valeurs morales comme la modestie, ou la docilité.

Le pensionnat pour jeunes filles de Saint Cyr

Instituée en 1686, la Maison Royale de Saint Louis a pour but d'offrir une éducation aux jeunes filles nobles dans la pauvreté¹¹⁸. Sur l'initiative de Madame de Maintenon (1635-1719), elle est le fruit de la réalisation socio-politique de Louis XIV. Par cet acte, le roi cherche à préserver sa monarchie, et à fortifier la noblesse qui avait été appauvrie lors des

¹¹⁷*Ibid*, p.267

¹¹⁸*Op.cit*, Jean Joseph MILHET in *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII-XVIII siècle*, p. 99

guerres¹¹⁹. Conduite par Madame de Maintenon, du nom de jeune fille Françoise d'Aubigné, femme de lettres, qui épousa en secret Louis XIV en 1683¹²⁰, l'école de Saint Louis suit une pédagogie spécifique. Madame de Maintenon prône un modèle féminin se rapprochant de l'excellence chrétienne : modestie, chasteté, vertu et tempérance sont à l'ordre du jour.

En 1861, Théophile Lavallé publie un recueil de toutes les correspondances de Madame de Maintenon, autour de l'éducation de ses pensionnaires : *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles par Mme de Maintenon*. Dans sa préface, Lavallé présente ces lettres comme ayant été conservées par les demoiselles de Saint Cyr, puis dispersées après la Révolution et enfin retrouvées chez certains Ducs, après le « séminaire de Versailles »¹²¹. Théophile présente ces lettres dans son recueil comme des sources privées, et non pas un livre de discipline. Il s'agit en effet de lettres de consignes aux éducatrices et de lettres familières à ses propres élèves. Ce sont les pensées privées de Madame de Maintenon, adressées aux dames de Saint Cyr. Ainsi, on voit se dessiner à travers cette correspondance, les piliers fondamentaux de cet enseignement. Premièrement, il y a l'éducation religieuse :

« je voudrais qu'on inspira aux demoiselles : un grand amour pour le catéchisme [...] qu'on leur parle chrétiennement et toujours raisonnablement [...] qu'on les élève en séculière, bonne chrétiennes¹²²»

« Inspirer » dans ce sens, veut dire donner l'envie directement aux demoiselles. Il faut que l'amour du catéchisme semble venir d'elles-mêmes. C'est une manière de les contraindre, puisqu'on leur insuffle depuis le plus jeune âge cet amour-là, sans même leur montrer d'autres possibilités. La restructuration religieuse passe par l'enseignement aux jeunes filles, toujours dans cette optique de divulgation des valeurs morales chrétiennes à travers la femme. Madame de Maintenon de la même manière que les moralistes, pose cette discipline à partir de l'Écriture. Avant la création de Saint Cyr, elle s'adresse dans ses lettres aux filles de Ruel : « Dieu a voulu vous réduire à servir, rendez vous en capables¹²³ ». Elle fait référence au passage de la Genèse où Dieu « punit » la femme et la soumet à l'homme. La modestie est donc insérée directement à travers sa condition, que la fille doit respecter ; elle est une femme

¹¹⁹*Ibid.* p.99

¹²⁰*Op cit*, Scarlette BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, p.65

¹²¹Théophile LAVALLEE, Préface in *Lettres et Entretiens sur l'Éducation des filles par Madame de Maintenon*, Paris : chez Charpentier, 1861. p. XVIII

¹²²Madame de MAINTENON, Notes pour les maîtresses de Choisy, 1685, in *Lettres et Entretiens sur l'Éducation des filles par Madame de Maintenon*, Paris : chez Charpentier, 1861, p.3

¹²³*Ibid*, p.1

et doit se plier à son sexe qui fait d'elle une servante de l'homme. Au nom de cette même modestie, Madame de Maintenon prône également un respect de sa condition financière : « ne murmurez jamais contre les riches, Dieu a voulu qu'ils le fussent, comme il a voulu que vous fussiez pauvre¹²⁴ ». Il y a ici l'idée qu'il faut accepter sa condition, et ne pas chercher à la changer, puisque c'est Dieu lui-même qui en serait à l'origine.

La pensionnaire est également soumise à une pédagogie « d'extérieur », c'est à dire qu'on lui enseigne comment se comporter en public. Les valeurs mises en avant par Madame de Maintenon sont le silence, la chasteté, la discrétion et l'obéissance : « qu'il ne faut point être trop curieux et se borner à un petit nombre de livre [...] leur faire aimer le silence et le travail¹²⁵ », ou encore « on fait tout ce qu'on peut pour les rendre silencieuses et laborieuses [...] on les instruit des devoirs des femmes du monde¹²⁶ » ; « attachez vous à inspirer aux demoiselles [...] la modestie et la pratique des vertus pénibles. Il faut qu'elles travaillent, qu'elles obéissent¹²⁷ ». La notion d'obéissance est ici centrale. En effet, plus ces femmes seront obéissantes, moins elles remettront en question ce qu'on leur apprend. Telles sont les diktats de la modestie : accepter, et ne pas chercher à contredire, ni remettre en question sa position.

Les jeunes filles doivent être « dociles ». Cette docilité, Madame de Maintenon l'assume et la fait reposer sur une « incapacité féminine ». Dans la continuité des traités d'éducation de Fénelon ou Fleury, la femme a des capacités, mais ses activités ne doivent pas lui laisser entendre cela. La femme est vue comme un être à canaliser, car elle tomberait facilement dans la tentation (à l'image de Ève). Sa réussite serait forcément cause de vanité, ou sa curiosité de péché. Ainsi notre directrice conseille à ses dames : « on évite ce qui peut exciter leur curiosité ou leur esprit¹²⁸ ». Et le meilleur moyen pour lutter contre cette curiosité reste la modestie : « la tempérance est une vertu qui nous modère [...] si l'on rit, c'est avec modération et modestie.¹²⁹ » ; « ne vous familiarisez jamais avec les hommes : la modestie est le partage des personnes de notre sexe.¹³⁰ ». Mme de Maintenon met à l'honneur une pédagogie féminine stricte. On constate une sorte de projection de la femme parfaite du XVIIe siècle sur ses pensionnaires : bonne chrétienne, excellente épouse et mère, qui se comporte

¹²⁴*Ibid*, p.2

¹²⁵*Ibid*, p.3

¹²⁶*Ibid*, p.11

¹²⁷*Ibid*, p.142

¹²⁸*Ibid*, p.11

¹²⁹*Ibid*, p.518

¹³⁰*Ibid*, p.813

discrètement en public, instruite certes, mais pas de là à remettre en cause sa condition féminine.

« En sanctifiant ainsi les deux principaux états de votre sexe, vous contribuerez à établir le vrai règne de Dieu dans les deux sexes pour tous les états et toutes les conditions, car on sait combien une mère de famille a de part à la bonne éducation de ses enfants, combien une femme prudente et vertueuse peut insinuer la religion dans le cœur de son mari, combien une bonne maîtresse de pensionnaires dans un couvent peut faire de bien sur les jeunes filles qu'elle gouverne. [...] de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme¹³¹ »

Madame de Maintenon présente son idéal féminin comme respectant la volonté de Dieu. Selon elle, « Le règne de Dieu » ne peut être assuré que si les femmes se plient à cette condition. Néanmoins, ce passage témoigne d'une volonté de réformer le royaume chrétien français. Cette vision s'inscrit dans la même lignée que la divulgation de la religion et des valeurs morales passant par les femmes et c'est ce que Madame de Maintenon mentionne explicitement dans un passage : « combien une femme prudente et vertueuse peut insinuer la religion dans le cœur de son mari ». Le processus de christianisation passe donc pas l'enseignement féminin, à l'image de cette école. La femme est tenue pour principale actrice dans ce phénomène. L'obéissance est exaltée, car il y a dans cet aspect de la femme, une sorte de considération pour elle : la reconnaissance de l'impact qu'elle détient sur la société. Si c'est par la femme que passe la divulgation des mœurs, elle a une main mise sur la communauté ; l'obéissance est donc de rigueur pour qu'elle ne diffuse que les valeurs voulues. Elle représente un danger, par son influence. L'idée est donc de la contraindre, afin qu'elle ne se mette pas à réfléchir d'elle-même, et ne divulgue pas des idées contraires à celles de l'ordre social. En ce sens, la modestie apparaît comme l'outil idéal, car il est le moyen pour que la femme se contraigne seule. Autrement dit, nul besoin de la retenir, si elle-même se retient, par modestie.

Les femmes ne sont donc pas considérées comme inaptes aux études. L'importance de leur éducation est mise en valeur par des penseurs et penseuses du XVII^e siècle, mais cet enseignement n'est destiné qu'à servir la société. Les hommes réalisent à l'époque que le rôle de la femme et son impact sur la communauté est à prendre en compte. Ils réalisent qu'ils peuvent utiliser la femme comme moyen de divulgation. Des études leur sont donc proposées, mais dans une prudence totale : elles doivent être habituées à une extrême obéissance, et une modestie qui les contraint dans toutes leurs actions. Dans les traités d'éducation, la femme doit

¹³¹*Ibid*, p.142

certes développer ses connaissances, mais modestement, seulement le « nécessaire » pour être une bonne épouse, mère, veuve. D'autre part, cette crainte que la femme en « sache » trop, soit trop « savante » peut s'expliquer par la peur d'une prise de liberté de ses femmes, au moment où on reconnaît l'impact de leur comportement sur la société. Malgré ce renouveau de l'éducation féminine, on ne peut étudier la question, sans prendre en compte l'influence de la mère dans l'enseignement féminin au XVIIe siècle.

L'influence de la mère dans l'éducation des filles

Bien que les institutions chargées de l'enseignement des filles nobles se développent au XVIIe siècle, la mère joue encore un rôle important. L'éducation féminine à l'époque moderne s'opère dès la petite enfance et elle est genrée. Les filles sont auprès de leur mère, et apprennent le rôle de la maîtresse de foyer : couture, entretien de la maison, et gestion de la famille ; elles apprennent à être des mères¹³². Cependant, dans les couches sociales aisées telles que nous les étudions ici, les relations mère-fille diffèrent. L'éducation est confiée à des nourrices, gouvernantes, ou des domestiques¹³³.

Une éducation reléguée ?

Madame de Lambert (1647-1733) née Anne Thérèse de Marguenat de Courcelles, mariée en 1666, veuve en 1686, se consacre au sujet de l'éducation et écrit *Avis d'une mère à son fils*, et *Avis d'une mère à sa fille*. Ces documents circulent sous forme manuscrite vers la fin du XVIIe siècle, jusqu'en 1728 où ils sont publiés anonymement¹³⁴. Madame de Lambert dénonce l'absence des mères dans l'enseignement de leur fille :

« On a dans tous les temps négligé l'éducation des filles [...] comme si les femmes étaient une espèce à part, on les abandonne à elles mêmes [...] que veut on qu'elles leur inspirent [aux hommes et à leurs futurs enfants] puisque dès l'enfance on les abandonne [...] à des gouvernantes, qui étant prises ordinairement dans le peuple, leur inspirent des sentiments bas, qui éveillent toutes les passions timides. [...]»¹³⁵

¹³²Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, Paris : Éditions Robert Laffont, S.A. p.22-23

¹³³*Ibid*, p.22-23

¹³⁴*Ibid*, p.40

¹³⁵Madame de LAMBERT, *Avis d'une mère à sa fille*, Cité par Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, in *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, Paris : Éditions Robert Laffont, S.A. p.43

Elle critique ce « relais » des filles à leurs gouvernantes, à défaut d'être éduquées par leur mère. Selon elle, les enfants sont mal élevés car ils puisent leurs exemples en de « basses » personnes. En effet, souvent ce sont les domestiques qui s'occupent des enfants.

Le XVII^e siècle introduisant de nouveaux débats sur l'éducation féminine, des institutions sont créées et les jeunes filles nobles sont placées jusqu'à leur 16 ans. À la sortie de ces pensionnats, le travail de la mère est d'introduire sa fille dans la société. Elle lui transmet les codes, et les bonnes coutumes, avant de lui trouver un « bon parti »¹³⁶. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire à travers les écrits de Jeanne du Laurens (1563-1635) dans sa *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy, Jeanne du Laurens, veusve à M. Gleyse, et couchée nayvement en ces termes*, : « estant de retour à Arles, après le mal, elle [sa mère] pense à me marier, disant que comme les filles entrent en l'âge de 18 ans, il faut penser à les loger, & que les pères et mères doivent travailler à cela¹³⁷ ». Le rôle de la mère consiste en fait à insérer sa fille dans la haute société, et non pas à lui apprendre des connaissances ou pratiques (lire, écrire...), qui elles, sont exercées dans les écoles ou les couvents. L'éducation féminine n'est donc pas réellement dispensée par la mère, cependant elle reste une figure d'exemple pour sa fille, notamment sur le plan moral et social.

La mère : figure d'exemple

« Vous ne devez jamais perdre l'idée de la conduite d'une mère à l'égard de sa fille¹³⁸ » écrit Madame de Maintenon. Le rôle de la mère n'est certes pas central dans la haute aristocratie, mais il intervient. Christine de Pizan (1364-1430) écrivaine du XIV^e siècle, une des premières « féministes », conseillait déjà aux mères de visiter leur petit garçon au lever et coucher, et de contrôler les mœurs et les enseignements du précepteur¹³⁹. On retrouve un certain nombre d'écrits de femmes sur la « bonne » éducation à adopter pour leurs enfants et précisément pour leurs filles. Madame de Lambert écrit par exemple :

« Comme les premières années sont précieuses, songez, ma fille, à en faire un usage utile. [...] Il est bon que les jeunes personnes s'occupent des sciences solides. L'Histoire grecque et romaine

¹³⁶ *Op.cit*, Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères*, p.23-24

¹³⁷ Jeanne DU LAURENS, *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy, Jeanne du Laurens, veusve à M. Gleyse, et couchée nayvement en ces termes*, in *Une famille au XVI^e siècle / document original [de Jeanne Du Laurens], précédé d'une introduction par M. Charles de Ribbe et d'une lettre du R. P. Félix*, Paris : chez J.Albanel, 1867, p. 82

¹³⁸ *Op.cit*, Madame de MAINTENON, *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, p.380

¹³⁹ *Op.cit*, Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVII^e siècle à nos jours*, p.38

[...], même un peu de philosophie [...] Je voudrai aussi de la morale. [...] Le silence convient toujours à une jeune personne : il y a de la modestie et de la dignité à le garder [...] ¹⁴⁰»

Madame de Lambert prône à la fois un enseignement culturel aux filles, mais également un aspect moral important : la mère doit apprendre le silence et la modestie à ses enfants, elle doit donc intervenir dans leur éducation. Bien qu'elle conseille à sa fille d'apporter des « bases » en philosophie ou encore en histoire, il est important de noter qu'elle est également une fervente supportrice de l'éducation prônée par Fénelon, le profil moral l'emporte donc sur l'érudition¹⁴¹. Une autre femme qui écrit sur l'éducation maternelle est la célèbre sage femme Louise Bourgeois (1563-1636). Elle est l'auteure d'un des premiers livres d'obstétrique qui propose des présentations anatomiques et a accouché la reine Marie de Médicis. Dans son ouvrage *L'instruction à ma troisième fille, qui a choisi et élu l'art d'être sage femme, et qui peut servir à toutes autres*, elle donne de nombreux conseils à sa fille, et participe donc d'une certaine manière à sa formation :

« Ma fille [...] Quand ceux qui ont grandement voyagé instruisent ceux qu'ils aiment, des rencontres qu'ils ont faites, et comment ils ont échappé les périls, les divers naturels et façons de faire des Peuples, ils marchent tous d'un autre air que les autres, et peuvent servir de guide à ceux en la compagnie desquels ils cheminent. Apprenez jusqu'au dernier jour de votre vie, et pour ce faire facilement, il faut une très grande humilité. [...] tout ce que je sais vous est acquis, ne le négligez pas, faites profiter le talent que je vous laisse¹⁴² »

Ici la mère se qualifie de « guide », elle montre l'exemple à sa fille, en cet exemple il s'agit d'un métier, mais de manière générale la démarche est éducative et la mère se veut être l'exemple de sa fille, elle justifie cette idée par l'amour qu'elle lui porte : « ceux qui instruisent ceux qu'ils aiment ».

Marie de Rabutin-Chantal (1626-1696) plus connue sous le nom de Madame de Sévigné, est une épistolière française, célèbre pour avoir entretenu pendant plus de vingt-cinq ans une correspondance régulière avec sa fille, la comtesse de Grignan. À son tour Madame de Sévigné écrit dans une de ses lettres à sa fille au sujet de sa petite fille, Pauline, le 1 juin 1689 :

« Pauline est trop heureuse, ma chère enfant, d'être votre secrétaire. Elle apprend à penser, à tourner ses pensées en voyant comme vous lui faites tourner les vôtres. [...] Vous prenez la peine

¹⁴⁰*Op.cit*, Madame de LAMBERT, *Avis d'une mère à sa fille*, Cité in Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p 43

¹⁴¹Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p 45

¹⁴²Louise Bourgeois, *L'instruction à ma troisième fille, qui a choisi et élu l'art d'être sage femme, et qui peut servir à toutes autres*, Cité in Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p 40

de lui expliquer des mots qu'elle n'entendrait jamais [...] Continuez donc une si bonne instruction à votre fille.¹⁴³ »

Ici, Madame de Sévigné montre bien ce rôle d'exemple que joue la mère dans l'éducation de sa fille. C'est en reproduisant ce qu'elle voit, qu'elle s'éduque. Cette idée est souvent reprise par les moralistes et éducateurs de l'époque moderne, pour justifier le bon comportement de la mère. Fénelon écrit dans son traité de *l'Éducation des filles*, : « L'ignorance des enfans, dans le cerveau desquels rien n'est encore imprimé, & qui n'ont aucune habitude, les rend souples & enclins à imiter tout ce qu'ils voyent. C'est pourquoi il est capital de ne leur offrir que de bons modèles.¹⁴⁴ ». La mère a donc une fonction d'exemple et elle est encouragée à apprendre à sa fille la morale, la vertu, et donc la modestie. Si la fille est bien éduquée, elle éduquera bien à son tour sa fille et les mœurs sociales respectées, perdureront. Les écrits de Jeanne du Laurens dans sa *Généalogie*, nous permettent d'observer un regard « inverse », non pas le regard de la mère sur sa fille, mais celui de la fille sur sa mère :

« c'est chose que j'ay souvent ouy dire à ma mère : faites vos enfans vertueux & ne vous peinez d'autre chose, je les pourvoyray tous, Dieu aydant [...] Quand à nous autres filles qui éstions jeunes, ma mère nous menoit tous-jours devant elle, soit à l'église soit ailleurs, prenant garde à nos actions.¹⁴⁵ »

Ces paroles nous montrent ici la mère comme principale gardienne des mœurs de ses filles mais aussi comme une personne très « présente » dans leur éducation. Contrairement aux autres jeunes filles nobles qui sont souvent placées dans des pensionnats, Jeanne et ses sœurs sont sous la surveillance permanente de leur mère et l'accompagnent partout. Mais qu'importe le rôle choisi par la mère : reléguer l'éducation aux institutions créées à cet effet, ou garder leurs filles auprès d'elles pour participer à leur éducation et les surveiller, qu'en est-il de l'amour maternel ?

Et l'amour « maternel » ?

¹⁴³Madame de SÉVIGNÉ in une lettre à sa fille, Madame de Grignan, 1689, citée par Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, in *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, Paris : Éditions Robert Laffont, S.A. p. 61

¹⁴⁴*Op cit*, FENELON, *l'Éducation des filles*, p.21

¹⁴⁵*Op cit*, Jeanne DU LAURENS, *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy, Jeanne du Laurens, veusve à M. Gleyse, et couchée nayvement en ces termes*, p.49-107

Il existe peu d'ouvrages sur la maternité qui sortent des domaines de l'éducation ou de la santé au XVIIe siècle¹⁴⁶. Le sentiment maternel est peu exprimé, et il est difficile d'en saisir les nuances à l'époque. Les livres de raison et mémoires, apportent des indications uniquement factuelles, sur le fait de perdre un enfant par exemple. Même si quelques fois, ils décrivent le mal que cela peut engendrer comme lorsque Jeanne du Laurens décrit sa mère affligée à la mort de son frère : « les nouvelles de sa mort estant venues à Arles, comme on lisoit la lettre, ma mère tomba pamée de douleur [...] il me souviens que ma mère estoit si affligée d'une si grande perte qu'elle ne pouvoit se résoudre¹⁴⁷ ». La peine de sa mère est donc présente, il existe donc bien un attachement maternel. Ce qui est important, c'est de comprendre l'expression de cet attachement. Madame du Laurens écrit d'ailleurs à propos de la mort de son propre fils : « Il me laissa un fils qui ne vécu que dix-sept ans mais qui pour son age est rare, avait passé toutes ses classes¹⁴⁸ ». Elle mentionne sa mort « simplement », mais pas les sentiments que cela a pu provoquer chez elle. Elle n'hésite pourtant pas à décrire l'immense peine de sa mère ayant vécu la même situation. Cela peut-il s'expliquer par la « modestie » qui leur est imposée ? Si Jeanne du Laurens n'hésite pas à décrire les maux de sa mère, elle est beaucoup plus discrète sur les siens. Il s'agirait donc de comprendre la « censure » que provoque la modestie dictée aux femmes. On ne peut juger les femmes du XVIIe siècle comme dépourvues d'amour maternel, il faut simplement se saisir d'une époque où la femme apprend justement dès son plus jeune âge à « se taire » sur ce qu'elle ressent.

Pourtant, il existe quelques traces écrites de cet « amour maternel », comme dans les correspondances de Madame de Sévigné. Elle écrit dans une de ses lettres en parlant de l'accouchement de sa fille « Jamais il n'y a eu un accouchement aussi heureux. [...] La difficulté, c'est qu'il n'y avait point de sage femme. Nous ne savions tous où nous en étions ; j'étais au désespoir. [...] Rien ne console que la parfaite santé de ma fille.¹⁴⁹ ». Elle témoigne d'une peur pour la santé de sa fille à ce moment précis. De la même manière et pour les mêmes motifs, elle écrit dans une des lettres à sa fille, Madame de Grignan, le 27 avril 1671 :

¹⁴⁶*Op cit*, Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p.25

¹⁴⁷*Op cit*, Jeanne du LAURENS, *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy, Jeanne du Laurens, veuve à M. Gleyse, et couchée nayvement en ces termes*, p.50

¹⁴⁸ *Ibid*, p.82

¹⁴⁹*Op cit*, Madame de SÉVIGNÉ, cité par Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, in *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p.48

« Mais ma chère enfant, si ce malheur se confirme, ayez soin de vous. Ne vous ébranlez point dans ces commencements par votre voyage à Marseille. [...] si vous êtes grosse [Enceinte], comptez que je n'ai plus aucun dessein que de faire ce que vous voudrez ; je ferai ma règle de vos désirs¹⁵⁰ »

Ici encore elle se préoccupe fortement de la santé de sa fille. Elle en parle également à son gendre pour lui incomber de prendre soin de Madame de Grignan en 1676, d'un ton plutôt « osé » pour l'époque :

« Vous dites que ma fille ne devrait faire autre chose que d'accoucher tant elle s'en acquitte bien. Eh, Seigneur Dieu ! Fait elle autre chose ? Mais je vous avertis que si, par tendresse et par pitié, vous ne donnez quelque repos à cette jolie machine, vous la détruirez infailliblement¹⁵¹ »

Les nouvelles de ses petits enfants semblent également la passionner et elle écrit souvent à leur sujet :

« Aimez, aimez Pauline. Donnez vous cet amusement. Ne vous martyrisez point à vous ôter de cette petite personne. Que craignez vous ? Vous ne laisserez pas de la mettre en couvent pour quelques années, quand vous le jugerez nécessaire. Tâtez, tâtez un peu de l'amour maternel ; on doit le trouver assez salé, quand c'est un choix du cœur, et que ce choix regarde une créature aimable¹⁵² ».

Ici, elle conseille même à sa fille de « profiter » de Pauline. Madame de Sévigné ne lésine pas sur les qualificatifs positifs de l'amour maternel, et sur l'expression de celui-ci. On peut lire à travers ses lettres, un amour très fort pour sa fille. La relation épistolaire qu'elles entretiennent est constante et foisonnante : elles s'envoyaient environ deux lettres par semaine, chacune longue et détaillée¹⁵³. Néanmoins, cet amour exprimé de la sorte reste dans un cadre « privé », puisque ces lettres étaient entre elle et sa mère. Bien qu'elles aient circulé à l'époque des salons et des mondantités, on peut supposer que ces libertés que prend Madame de Sévigné dans l'expression de ses sentiments maternels, tiennent du cadre privé dans lequel elles sont verbalisées. Peut-être s'il avait été question d'expression publique, Madame de Sévigné se serait trouvé plus « modeste » ?

Après le Concile de Trente, les mentalités évoluent lorsque les hommes d'église et les penseurs réalisent que la femme exerce une influence par son rôle de mère et d'épouse. Cette influence est alors utilisée à des fins de transmission des valeurs chrétiennes. L'éducation se

¹⁵⁰*Ibid*, p.48

¹⁵¹*Op cit*, Madame de SÉVIGNÉ, cité par Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, in *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p.54

¹⁵²*Op cit*, Madame de SÉVIGNÉ, *Lettre à sa fille*, 1677

¹⁵³*Op cit*, Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, p.46

structure donc autour de cette idée et les institutions se développent. Les jeunes aristocrates sont placées sous haute surveillance, dans des pensionnats ou des couvents. Un discours qui défend certains savoirs pour la femme émerge, et on tente d'améliorer le contenu de l'enseignement féminin. De la même manière, l'influence de la mère dans l'éducation des jeunes filles nobles est prise en compte, car elle apparaît comme figure d'exemple auprès de sa fille. Elle est également celle qui l'inculque au sein de la sphère mondaine en lui apprenant les convenances et en lui trouvant un bon parti. Si la question de l'affection n'est que rarement abordée, c'est possiblement parce que les femmes sont soumises à une sorte d'auto-censure. Les vertus telles que la modestie ou la discrétion, leur sont imposées dès le plus jeune âge et les forment à une obéissance particulière. L'environnement entier dans lequel la fille grandit répond à ces normes : institutions, relation mère-fille, relation avec l'espace public,... Tout est fait pour former une bonne chrétienne, qui deviendra alors une bonne épouse et maîtresse de foyer. Il ne s'agit donc pas d'une prise de liberté et d'une émancipation féminine, mais bien d'une éducation qui vise à contrôler et façonner davantage encore les individus. Dans cette optique « d'auto-censure », la femme apprend à assimiler son « infériorité » décrite par les moralistes, pédagogues et médecins. Mais au-delà de ce rapport avec son « esprit », jugé incapable d'études profondes, qu'en est-il de son rapport avec son corps ?

Chapitre 3 – La modestie ancrée dans le rapport de la femme à son corps

Le rapport au corps féminin à l'époque moderne est « dualiste », d'une part l'image d'un corps dangereux, faible et corruptible générée par l'héritage médiéval, de l'autre l'image de la beauté de la création divine et la redécouverte du nu à la Renaissance¹⁵⁴. Ces deux visions s'opposent et se rencontrent parfois, plongeant la femme dans un rapport particulier avec son propre corps. Les épidémies et les Réformes amènent cependant une nouvelle « vague de pruderie » au XVIIe siècle, pour reprendre les mots de Sara F. Matthews Grieco. Les vertus jouent alors un rôle important, afin de fixer les « limites morales » du royaume. Modestie, pudeur et chasteté régissent le rapport de la femme à son propre corps.

Pudeur et rapport à la nudité

La pudeur est « un sentiment de honte, de gêne qu'une personne éprouve à faire, à envisager ou à être témoin de choses de nature sexuelles, de la nudité, une disposition permanente à éprouver un tel sentiment¹⁵⁵ ». Telle est la définition de la pudeur que nous entendons aujourd'hui. Cette vision diffère quelque peu du concept de pudeur d'autrefois. En effet Furetière dans son Dictionnaire, définit la pudeur comme étant « une honte naturelle qu'on a de faire quelque chose de deshonneste, ou de mauvais, & qui le témoigne par une rougeur au visage. La pudeur sied bien aux femmes, aux filles & aux enfants¹⁵⁶ ». La différence fondamentale entre ces deux définitions tient au fait du rapport à la nudité. Si la nudité est abordée dans la définition actuelle, elle ne l'est pas dans celle du XVIIe siècle. Sans doute, par « quelque chose de deshonneste » il comprend la nudité, et la sexualité à laquelle elle est associée en référence au péché originel. La notion de « honte naturelle » est mentionnée comme si l'homme devait par nature ressentir de la honte face à sa nudité. Cela peut sous entendre que la pudeur en est la seule réponse. L'autre partie intéressante de sa définition est « La pudeur sied bien aux femmes, aux filles & aux enfants ». S'il fait cette précision, c'est que l'on considère en effet à l'époque, qu'elle doit être en premier lieu une

¹⁵⁴Sara F. MATTHEWS GRIECO, Corps, apparence et sexualité in George DUBY (dir) et Michelle PERROT (dir) *Histoire des femmes en Occident, [3] XVI-XVIIIe siècle* / Natalie Zemon Davis (dir) et Arlette Farge (dir) . s.l : Perrin, 2002. p.65

¹⁵⁵*Op.cit.*, « Pudeur » in *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* p.2067

¹⁵⁶*Op cit.*, Antoine FURETIERE, *Dictionnaire Universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts,* p.1693 - 1694

« vertu » féminine. Selon sa définition, la pudeur serait une honte liée à sa propre malhonnêteté, ce qui sous-entend qu'on en a conscience. Dans ce sens, la femme a conscience de sa nudité, de son corps, qui est alors considéré comme malhonnête. Elle en a honte et devient pudique. Mais cette honte de leur propre corps est particulièrement construite sur un événement « marquant » dans l'esprit des chrétiens de l'époque moderne : le péché originel.

Et ils connurent qu'ils étaient nus¹⁵⁷

Le tableau *Adam et Eve ou la Chute de l'Homme*¹⁵⁸, du peintre flamand Pierre Paul Rubens (1577-1640), est l'exemple type de cette représentation d'Ève, comme étant à l'origine du péché. Nous y voyons Ève, cueillant la pomme, donnée en main propre par un personnage dont la prolongation du corps fait penser au *serpent* de la Genèse. Adam semble vouloir freiner Ève, et l'empêcher de commettre « l'irréparable » d'une main posée contre sa poitrine. Derrière lui se trouve un perroquet, animal ne figurant pas dans la Genèse, il s'agit d'un ajout de Rubens. Dans l'iconographie, le perroquet est le symbole du bien et de la rédemption¹⁵⁹. Tandis que derrière Ève, se trouve un renard : rusé, vil, malhonnête. Dès lors, cette représentation appuie le discours qui fait de la première femme la principale responsable du péché originel. Adam apparaît même comme la victime de cette pécheresse, ayant essayé de l'empêcher de se saisir de la pomme. Quant à la nudité représentée sur ce tableau, elle est parlante : le corps d'Adam est musclé et mis en valeur. Selon les historiens, ce tableau de Rubens et la copie de celui de Titien, peinte en 1555¹⁶⁰. Les modifications que le peintre flamand en a apporté, comme l'ajout du perroquet ou encore l'embellissement du corps d'Adam par rapport à l'original, sont significatives. Ève était déjà accablée par Titien, mais elle l'est d'autant plus dans la représentation de Rubens : il crée un contraste avec l'image « parfaite » d'Adam. Par exemple, si Titien avait pris la peine de cacher les deux sexes des protagonistes, Rubens lui, choisi de montrer le sexe d'Adam dans sa quasi-totalité. Ève, elle, reste cachée derrière sa vigne, et il n'y a aucune représentation de son sexe.

De cette manière, la notion de pudeur attribuée à la femme, puisant sa source dans la Genèse, prend son sens avec cette huile sur toile. Rubens, est un grand peintre du XVIIe

¹⁵⁷Genèse, III, 7

¹⁵⁸**Annexe n°2**

¹⁵⁹Xénia MURATOVA, *Les oiseaux dans l'enluminure médiévale In : Déduits d'oiseaux au Moyen Âge* [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2009 (généré le 09 avril 2018). p.217-222

¹⁶⁰*Musée du Prado* | Musée national du Prado, Madrid, <https://www.museodelprado.es/en/the-collection/art-work/adam-and-eve/de0047db-6f8b-4761-a55b-ad41e959cca2>, consulté le 9 mai

siècle, fortement sollicité par les Grands d'Europe. Bien que sa peinture soit allégorique et fondée principalement sur la mythologie, elle a souvent servi des intentions diplomatiques ou politiques. Cette toile avait été réalisée à l'occasion de sa venue en Espagne en 1628. Missionné lors de la Guerre de Trente Ans, par l'infante Isabelle, dont il était devenu le conseiller¹⁶¹.

Ève incarne la personnification du péché originel, celle qui a condamné l'humanité. Lise Wajeman, dans sa thèse sur *La Parole d'Adam, le corps d'Eve. Le péché originel au XVIIe siècle*, lève le voile sur une période où le renouvellement des traductions bibliques, pousse les hommes d'église à se questionner, notamment sur l'Origine du monde. La Genèse contient des paradoxes : à la fois une vision terrible de l'humanité vouée à la mort, réponse divine au péché commis et à la fois une « naissance des corps ¹⁶² ». Lise Wajeman observe une rigidité de la part des textes sur la question à l'époque, et à la fois une liberté dans la peinture. Le tableau se fait alors « miroir », comme l'explique le résumé de son ouvrage, reflétant la traduction religieuse et à la fois représentant la nudité.

La modestie : un instrument pour la pudeur

Ainsi, puisant ses sources dans la religion, la notion de pudeur est souvent assimilée à la modestie. Une extrême pudeur est exigée des femmes, que ce soit dans leur comportement en public, ou bien même dans le rapport intime qu'elles entretiennent avec leur corps. Dès lors au XVIIIe siècle, la littérature morale se développe en France, et aborde cette question de la pudeur. Ainsi à travers sa plume, Jacques Boileau porte un avis très péjoratif sur la nudité en question et se fait justicier de la pudeur :

« s'il est vray, comme on n'en sçauroit douter, qu'une femme modeste est également agreable à Dieu & aux hommes ; il n'est pas moins certain qu'une femme sans la modestie doit déplaire aux hommes comme elle déplaist à dieu. Ou pour parler de langage de l'Ecriture, s'il est vray que c'est grace qu'une femme modestement vestue, qui donne des marques de sa sainteté par sa pudeur, il est indiscutable que c'est crime sur crime, qu'une femme vestue à la mondaine, qui fait douter de son innocence par sa nudité¹⁶³.»

Il place la valeur d'une femme, d'une « bonne chrétienne », dans son apparence vestimentaire et ce qu'elle montre de son corps, ou plutôt ce qu'elle ne montre pas. Toute sa justification repose sur des fondements religieux. La modestie apparaît dès lors comme un outil, un

¹⁶¹*Op.cit.* « Encyclopédie Larousse en ligne - Petrus Paulus Rubens »

¹⁶²Lise WAJEMAN, *La parole d'Adam, le corps d'Eve : les "premiers parents" et le péché originel dans les textes et les images au XVIIe siècle, en France, Allemagne et Italie*, Thèse de doctorat en Littérature et civilisation comparée, Paris : Université de Paris Sorbonne 4, 2003. 582 p

¹⁶³*Op cit*, Jacques BOILEAU, *De l'abus des nuditez de gorge*, p.3-4

moyen de plaire à Dieu et donc d'assurer son salut en quelque sorte. La nudité comme il l'emploie, serait également une preuve de culpabilité, un *crime* que la femme doit combattre et éviter en s'habillant modestement c'est-à-dire en se couvrant. La modestie et la pudeur font pour lui la réputation et l'honneur d'une femme¹⁶⁴. Dans cet ouvrage, il légitime ses paroles à l'aide d'exemples du texte sacré, notamment lorsqu'il compare ces femmes qu'il juge dénudées à « cette femme dont parle Ezechiel¹⁶⁵ ». Dans la Bible, Ézéchiél est un prophète de l'Ancien Testament, qui a vécu au VI^e siècle avant J-C, on lui attribue *Le Livre d'Ézéchiél*. Dans le Chapitre XVI, Ézéchiél narre l'histoire d'une femme qui avait été abandonnée nue et que Dieu avait couverte, nourrie, enrichie, si bien qu'elle devint d'une telle beauté, qu'on la fit reine. Après cela, cette femme tomba dans la luxure et par une « si grande confiance en elle », dans la prostitution¹⁶⁶. Il se réfère donc à une image biblique très péjorative de la femme, et compare finalement une femme qui se « dénude » à une prostituée. En la comparant à ce personnage du Livre d'Ézéchiél, il laisse entendre qu'une femme qui devient belle grâce à ses vêtements, ses richesses, mais surtout une femme qui sait qu'elle est belle, tombe dans la vanité et devient impudique. La modestie apparaît dès lors comme un moyen de se préserver de cette impudeur. En se référant à un passage biblique, il insuffle à la lectrice un sentiment de culpabilité envers son sexe. La question du salut de la femme, qui commet un crime en se dénudant est le principal enjeu. La pudeur et la modestie vestimentaire, corporelle, seraient des moyens d'échapper à la colère divine.

D'autre part, dans son rapport au corps féminin, il met en exergue la vision d'un corps diabolique et tentateur : « Le démon se sert des fenestres de nostre corps [c'est à dire les yeux] pour faire entrer la mort avec le péché dans nostre âme ¹⁶⁷ ». Le corps féminin apparaît alors comme quelque chose à cacher et à camoufler, pour se protéger du diable en quelque sorte. Ici, un lien est fait entre l'être qui est regardé et l'être qui le regarde. La vue est soulignée, puisque ce sont les yeux qui mènent l'homme à voir et donc à faire entrer en lui cette vision de la nudité, du corps féminin diabolique. Malgré que ce soient les yeux qui « voient », qui regardent, qui sont « attirés », ce sont les corps qu'il faut cacher et non pas le regard. Les prédicateurs misogynes du XVII^e siècle apportent une représentation diabolique du corps de la femme¹⁶⁸. Comme chez Bossuet, Jean Eudes, ou Louis Grignon de Montfort. On retrouve

¹⁶⁴*Ibid*, p.26

¹⁶⁵*Ibid*, p.7

¹⁶⁶*Op cit*, Maître de SACY, *Ancien Testament, Livre d'Ézéchiél*, Chap XVI, p.670 à 718

¹⁶⁷*Op.cit*, Jacques BOILEAU, *De l'abus de nuditez de gorge*, p.11

¹⁶⁸*Op cit*, Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque Moderne*, p.7-30

l'idée que la vision du corps de la femme attire par nature le regard masculin, et donc le péché. Le fait de cacher son corps et sa nudité permettrait de préserver son propre honneur et de préserver l'homme également. Un parallèle est à établir avec l'ouvrage de Delphine Horvilleur *En tenue d'Eve, féminin, pudeur et judaïsme*. Elle y explique que la vision fondamentale de la pudeur chez les juifs et les chrétiens est due à une hyper sexualisation¹⁶⁹ du corps féminin par l'Église. Le corps de la femme est considéré comme tentateur dans tous ses aspects : que ce soit son corps ou même sa voix¹⁷⁰, ses cheveux, son odeur etc. Elle en vient à cette conclusion : finalement qu'importe l'innocence de la femme en question pour les hommes, puisque c'est elle, puisqu'elle *est* une femme, sa présence même devient forcément intentionnelle et séductrice. Les femmes porteraient « la responsabilité du désir qu'elles suscitent ». Mais qu'en est-il de leur propre avis sur la question ?

Le récit de leur propre corps

Les *Mémoires*, de Madame de la Guette (1613-1676) constituent une source enrichissante sur la manière dont les femmes décrivent leur propre corps. Elles ont été publiées pour la première fois en 1681 donc peu de temps après l'ouvrage de Jacques Boileau. Ces mémoires proviennent des écrits du for privé. Nous n'avons plus affaire à un ouvrage normatif, disciplinaire, mais aux écrits d'une femme sur sa propre vie. Officiellement destinés à sa famille, en réalité ils servent à l'expression de soi de Catherine Meurdrac plus communément connue sous le nom de Madame de la Guette après son mariage. Il y a volonté que cet ouvrage soit lu, cela dépasse l'ordre privé, intime. Ce qui en dit déjà long sur la pudeur associée à son activité : écrire sur elle-même, se dévoiler.

On observe trois choses différentes quant au rapport au corps qu'entretient Madame de la Guette dans ses écrits. Une première chose est la beauté comme valeur « essentielle » chez une femme. Ainsi chaque fille, femme, qu'elle rencontre au cours de sa vie est décrite et jugée en fonction de sa beauté. En parlant de trois bonnes amies à elle, elle les qualifie de « perfection de corps »¹⁷¹. Elle trouve sa nièce « assez belle »¹⁷², la femme qu'elle présente à M. Marsin est selon elle « la plus belle de France¹⁷³ », « Madame Molé et mesdemoiselles ses

¹⁶⁹Delphine HORVILLEUR, *En tenue d'Ève. Féminin, pudeur et judaïsme*, Paris : Editions Points, 2013. p.22-23

¹⁷⁰*Ibid*, p.19

¹⁷¹LA GUETTE Catherine De, *Mémoires de Madame de la Guette [revue, annotée et précédée d'une notice bibliogr. par M. Moreau]*, Paris : Plon, Kraus Reprint, 1856. p.9

¹⁷²*Ibid*, p.54

¹⁷³*Ibid*, p.81

filles, qui s'étoient faites grandes, belles, et sages »¹⁷⁴. On imagine donc que Madame de la Guette a une forte considération pour l'apparence physique de la femme. Du moins c'est quelque chose qu'elle remarque et qu'elle pointe du doigt. La beauté tient un rapport particulier au corps féminin, qui se doit d'être beau, mais respectable.

En ce qui concerne son rapport à la nudité, certains passages peuvent donner des indications : elle prend notamment des bains avec ses amies : « Tous nos passe temps aboutissent à des petits divertissements [...] les bains dans la rivière d'Yerre, dont l'eau est la plus claire qu'il se voie et la plus bienfaisante ¹⁷⁵ ». On imagine assez bien ces femmes trouver un endroit calme et isolé au bord de l'eau, se dévêtir pour prendre un bain ensemble. Le fait est, que le bain à l'époque moderne, est largement déconseillé, voir condamné. Georges Vigarello, a réalisé tout un travail sur la question de l'hygiène dans *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*. On observe un recul de cette pratique, depuis les épidémies de peste au XIVe siècle. Mais il s'agit surtout d'une évolution des mœurs : les bains « publics » des bordels prennent de plus en plus de place, et le bain devient sous-entendu de plaisirs sexuels¹⁷⁶, chose qui est alors dénoncée par l'Église et les médecins. L'apothicaire Nicolas Houel écrit en 1573 dans son *Traité sur la Peste* : « Bains et étuves publiques seront pour lors délaissés, pour ce qu'après les pores et petits soupiraux du cuir, par la chaleur d'icelle, sont ouverts plus aisément, alors l'air pestilent y entre »¹⁷⁷. Ils apparaissent comme « dangereux » dans ce passage, car selon Nicolas Houel l'ouverture des pores faciliterait les maladies. Petit à petit, arrive la « toilette sèche », l'eau est perçue comme dangereuse et les bains sont fermés. La seule baignade encore tolérée est celle à usage thérapeutique, semblable à celle que décrit Montaigne dans ses *Essais*, qu'il entreprend pour guérir sa maladie de la pierre. Et ce qu'on retrouve dans les paroles de Madame de la Guette c'est la sensation de « bienfaisance » que lui procure ces bains et cette « eau claire ». Une manière sans doute de légitimer son activité, bien qu'elle qualifie cela de « divertissement ». Il y a donc bien un rapport à son corps dénudé exposé à ses amies lors de ces bains amusants, même si elle justifie cela par le côté bénéfique qu'ils lui apportent.

¹⁷⁴*Ibid*, p.47

¹⁷⁵*Ibid*. page.9

¹⁷⁶Georges VIGARELLO, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris : Éditions du Seuil, DL 1985.

¹⁷⁷ N. HOUEL, *Traité de la peste*, cité par Georges VIGARELLO, in *Le Propre et le Sale*.

De plus, lorsqu'elle voit le Sieur de la Guette avant leur mariage, elle certifie au lecteur qu'il s'agit d'un amour « chaste et pudique »¹⁷⁸, une manière d'informer de la pureté de ses intentions, et de la distance physique qu'elle met en place tant qu'ils ne sont pas mariés. Sa manière de parler de sa relation avec cet homme change d'ailleurs du tout au tout, après qu'ils se marient. Un autre passage important qui porte sur la nudité, est le moment où elle relate la dispute entre son père et son mari. Ils en viennent tout deux à prendre l'épée, et Monsieur de la Guette menace alors son père, qu'elle défend, mais pas de n'importe quelle manière :

« Je n'eus pas peu d'affaires, car je voyois mon père et mon mari à deux doigts de la mort. Je connus la que la nature l'emportoit, quoique des gens disent bien le contraire, car je me mis au devant de mon père pour lui servir de bouclier et découvris ma poitrine¹⁷⁹»

Elle semble justifier son geste « impudique » où elle dévoile ses seins comme étant naturel, comme un réflexe. Le sens du sacrifice dans ce geste change son interprétation. Bien que ce geste reste de l'ordre de la défense, qui-plus-est dans la sphère privée : devant son mari et son père ; elle en parle avec une certaine « fierté ». Comme si elle comparait cet acte de dénuelement à un acte héroïque. La nudité ici est vue, vécue, comme un sacrifice et non pas de l'impudeur. Il y a un rappel au personnage de Lucrece, femme romaine qui s'était suicidée après avoir été violée par Sextus Tarquin, afin de ne pas salir l'honneur de son mari et sa famille¹⁸⁰. Lucrece tient l'image parfaite de *l'exemplum* : préférant sa mort au déshonneur. Elle est d'ailleurs représentée mainte fois dans les peintures, comme un idéal féminin. Lucas Cranach peint notamment un tableau *Lucrece*¹⁸¹ en 1510-13, où elle est représentée seins nus, prête à se poignarder. Ce qui rappelle singulièrement cette scène décrite par Madame de la Guette. Elle apporte une ambivalence quant à la perception de sa nudité : il y a la conscience de l'impudeur de son acte : « Je connus la que la nature l'emportoit », mais à la fois, il y a l'héroïsme des femmes illustres.

Sophie Cassagnes-Brouquet et Mathilde Dubesset dans leur article « La fabrique des héroïnes », ouvrent le champ de réflexion sur la question. Elles posent la question de la construction de ces héroïnes au fil des siècles, qui passe par la société. Ce n'est pas l'acte héroïque en lui-même qui reste, ce sont les hommes et femmes des différentes sociétés qui font

¹⁷⁸*Op. cit.* Madame DE LA GUETTE, *Mémoires*, p.29

¹⁷⁹*Ibid.* p.51

¹⁸⁰<https://museeduluxembourg.fr/objet/lucrece>, consulté le 7 juin 2018

¹⁸¹Lucas Cranach, *Lucrece*, 1510-13, in <https://museeduluxembourg.fr/objet/lucrece>, consulté le 7 juin 2018

le choix de les faire perdurer, pour certaines raisons¹⁸². Ainsi si Lucrèce, où les héroïnes se sacrifiant pour leur honneur, sont des images qui perdurent à l'époque moderne, c'est parce que leurs actes mettent en exergue des valeurs morales importantes pour le siècle donné. Madame de la Guette expose son sacrifice, s'expose elle-même ainsi que son corps, dans une volonté vertueuse : la défense de son géniteur. D'autre part, l'héroïsme tient également de l'individualité de l'acte en lui-même¹⁸³ : il doit être quelque chose de rare, pour être notifié. C'est pourquoi cet acte de Madame de la Guette indique la fréquence de ce genre de geste : montrer sa nudité reste quelque chose de rare.

Pour finir ces mémoires peuvent nous apporter des informations sur la capacité à concevoir son propre corps. On réalise qu'elle ne décrit que ses maux mentaux, et non réellement physiques. Elle ne décrit pas son accouchement par exemple, ni ce qu'il se passe dans son corps quand elle est enceinte. Pourtant, elle n'hésite pas à nous décrire sa tristesse à la mort de son père et de sa mère. En fait, l'homme et la femme du XVIIe siècle misent surtout sur l'expression des sentiments liés à l'âme et non au corps, hormis peut-être l'expression des maladies dans les livres de raison¹⁸⁴. Le corps est un « ailleurs » et il y a la mise en place d'une distance¹⁸⁵. Ce rapport au corps peut également s'expliquer par la vision de ce dernier dans l'art et les représentations.

Une représentation « modeste » du nu ?

Le nu représente une perfection, héroïque, antique. Tandis qu'au XVIIe siècle, la peinture du nu est modifiée : la pudeur et l'humilité sont le nouvel avènement¹⁸⁶. Les peintres de l'époque continuent de peindre des hommes et femmes nus, mais se réfugient dans des représentations baroques ou mythologiques. Le nu n'est pas condamné, il doit simplement servir une cause « noble » dans la peinture : montrer l'innocence de la femme par exemple, la générosité, la chasteté¹⁸⁷. Encore une fois, il est possible d'expliquer ce « revirement » par le contexte historique. Après les Réforme et le Concile de Trente, l'Église tend à réformer la so-

¹⁸² Sophie CASSAGNES-BROUQUET, Mathilde DUBESSET, « La fabrique des héroïnes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 30 | 2009, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 09 avril 2018.

¹⁸³ *Ibid*, p.1-20

¹⁸⁴ Georges VIGARELLO, *Le sentiment de soi : histoire de la perception du corps, XVIe-XXe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 2014. p 54 - 55

¹⁸⁵ *Ibid*, p.55

¹⁸⁶ Thomas SCHLESSER, *Une histoire indiscrette du nu féminin : cinq siècles de beauté, de fantasmes et d'œuvres interdites*, Paris : Beaux Arts ed. 2010. p.46

¹⁸⁷ *Ibid*. p .51

ciété, et cette réforme passe par la restructuration des mœurs chrétiennes. Le XVII^e siècle est le siècle par excellence des vertus et de la morale chrétienne. La modestie, la chasteté, la pudeur sont prônées afin de garantir le « bon » comportement des hommes et femmes. L'Art, participant donc à la divulgation de ces valeurs, se range de ce côté, et les figures féminines représentées semblent répondre à un idéal véhiculé par l'Église. Pourtant, il existe bien ce discours dualiste sur le corps féminin, à la fois dangereux et à la fois beau. Il existe une sorte d'association systématique du nu féminin à l'érotisme et à la sexualité.

Martine Vasselin dans son article « Le corps dénudé », explique que bien souvent les parures et la mode, sont davantage qualifiées d'ostentatoires et associées à la séduction que le nu en lui-même¹⁸⁸. Le nu, dans certaines formes d'art, met en valeur la pureté et la virginité. Un corps honnête est considéré comme bon. Comme on le retrouve dans l'adage d'Érasme : « être tête nue » lorsqu'on entre dans une église¹⁸⁹. Ceux qui se présentent tête nue sont ceux qui se présentent honnêtement, véritablement. Il existe donc une sorte de représentation « duelle » du corps nu de la femme. À la fois un rejet de l'érotisme auquel on l'associe, et en même temps une admiration, qui passe souvent par le biais de la beauté comme création divine. De la même manière qu'il existe une dualité entre Eve pécheresse, et Marie, Sainte vierge.

Enfin, malgré la présence dominante du discours religieux, petit à petit apparaît une prise de liberté des hommes et des femmes vis-à-vis de ces normes dictées, allant même jusqu'à critiquer ce développement oratoire. Ainsi dans sa pièce de Théâtre, *Tartuffe*, écrite entre 1664 et 1669, Molière critique les dévots hypocrites, qui dictent la bonne parole, mais sont les premiers à pécher. Sa célèbre réplique : "Couvrez ce sein, que je ne saurais voir. Par de pareils objets les âmes sont blessées, et cela fait venir de coupables pensées."¹⁹⁰ est une manière de se moquer de ce discours des hommes d'Église au sujet de la nudité et de la sexualité. Tartuffe, le personnage principal, qui à l'extérieur est un homme chaste, dévot, vertueux, est en fait un imposteur, dévergondé et manipulateur. Toutefois, cette satire reste exceptionnelle pour l'époque, et fut d'ailleurs victime de censure et d'un accablement religieux.

La pudeur tient donc d'une construction culturelle, basée sur un héritage religieux, qui a une fonction spécifique. Elle répond à un besoin politique, culturel, sociologique du

¹⁸⁸Martine VASSELIN, « Le corps dénudé de la Vérité », *Rives nord-méditerranéennes*, 30 | 2008, 77-91. mis en ligne le 15 juin 2009, consulté le 20 mai 2018.

¹⁸⁹ERASME, *Savoir vivre à l'usage des enfants*, s.l, 1530

¹⁹⁰MOLIERE, *Le Tartuffe*, s.l : C.L.F Panckoucke, 1824. Acte III, scène 2, p.67

temps en question. La nudité féminine est donc parfois condamnée, cachée, parfois exploitée, ou bien glorifiée. L'image du nu féminin et la question de la nudité sont au cœur de plusieurs débats tout au long du XVIIIe siècle. Le point commun à ces discours est la modestie. Qu'elles trouvent leur place au sein de la pudeur, ou dans la mise en valeur de la beauté féminine, la modestie et l'honnêteté semblent être les valeurs fondamentales sur lesquelles repose chacun des différents discours. La modestie sert à la fois d'exemple de bonne conduite, de justification à la pudeur ou de vertu essentielle. On la retrouve dans la littérature morale, les écrits privés, féminins, masculins, et dans les représentations artistiques. En outre, on ne peut aborder la question du corps nu de la femme, sans aborder celle des manières de le couvrir. Par conséquent, la notion de modestie est aussi visible dans la mode et les vêtements féminins, masculins à l'époque moderne.

Vêtements, mode et apparences

La question du vêtement au XVIIIe siècle semble être comprimée au sein d'un clivage. D'un côté nous observons les sources moralisatrices, qui enseignent le « bon » vêtement féminin, mais qui, essentiellement condamnent le « mauvais ». De l'autre la Cour, et les groupes sociaux qui n'ont de cesse que de s'étendre dans la mode et le luxe. Qu'en est il alors de la modestie ?

L'évolution de la littérature morale

La plus grande partie des écrits du XVIIIe siècle sur l'habit féminin préconise une apparence modeste. Parures, maquillage, extravagances et décolletés sont dénoncés par les écrivains spirituels et les théologiens. M. de Fitelieu, Sieur de Rodolphe et du Montour écrit donc en 1642 un livre nommé *La Contre-Mode*, et décrit la mode comme une sorte de « folie générale¹⁹¹ » qui s'est emparée du peuple français. Pour lui, le vêtement perd son usage principal au détriment de la mode. Il critique vigoureusement tout ces artifices qui transforment le corps humain. S'en prenant autant à l'homme qu'à la femme, il accuse leur féminisation par leurs accoutrements¹⁹².

¹⁹¹Françoise WAQUET. La mode au XVIIIe siècle: de la folie à l'usage. In: *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1986, n°38. pp. 91-104.

¹⁹²*Ibid*, p.92 - 93

Pierre Le Moyne rejoint les propos de Fitelieu dans son ouvrage *De la modestie et de la bienséance chrétienne*, publié en 1656. Ainsi, il critique les effets de mode, les parures et les costumes luxueux : « d'où nous vient donc cette extravagante vanité, de faire gloire des pretextes de nostre honte ; de peindre & d'enjoliver nostre joug ; de polir et de dorer nostre chaisne ; de cultiver et d'embellir nostre prison »¹⁹³. Notre corps qui est donc la honte humaine (rappel au péché originel), notre « prison », devient péniblement aux yeux de Le Moyne, la fierté et la seule préoccupation de l'homme. Il semble poser la question de la manière suivante : comment ce corps pécheur peut-il être mis en valeur ? Comment l'homme peut-il vouloir l'embellir, alors qu'il est par nature la raison de tous ses péchés ? Pour lui, les hommes et femmes devraient avoir honte de leur corps et non pas les mettre en valeur. Le seul moyen dès lors de lutter contre cette vanité, serait la modestie. Elle est la réponse qu'il donne à cette impudeur : « il appartient donc à la Modestie, de nous guerir de cette extravagante vanité, [...] et il est de plus de son office, de reformer tout ce qui est pourroit trouver ou d'excèsif ou de defectueux dans l'habillement¹⁹⁴ ». La modestie en tant que modération morale, a pour fonction selon ce poète, de réguler les vêtements, de les réformer. C'est l'excès qui est jugé mauvais, un être modeste n'a pas besoin de se faire remarquer, ni d'attirer l'œil. *L'œil*, qui est cette « fenestre sur nostre corps¹⁹⁵ » et qui laisse entrer le Diable selon Jacques Boileau.

Succédant à ce discours sur la mode et l'habillement, Thimothée Philalethe dans son ouvrage *De la modestie des habits des filles et des femmes chrestiennes*, annonce d'ores et déjà la couleur : « Pour exciter les filles & les femmes chrétiennes à fuir le luxe & la vanité dans les habits & garder la modestie et l'honnêteté dans tout leur extérieur¹⁹⁶ ». Ces paroles signifient que le luxe et la vanité sont à l'opposé de l'honnêteté pour lui. Pourtant il y mentionne : « dans tout leur extérieur ». Cet « extérieur » peut être vu comme la sphère publique, c'est à dire en dehors du foyer, dans les lieux communs. Une référence au corps, à l'enveloppe charnelle extérieure, qu'il faut justement protéger par l'habit, ne pas le montrer, ni le mettre en valeur par le luxe. Tout comme Le Moyne dans son ouvrage, il puise ses justifications dans la Bible :

« Saint Chrisostome est un de ceux qui s'est plus étendu sur cette matiere : Dieu commanda, dit il, à nos premiers parens [Adam et Eve] de se vêtir de robe de peau, afin que cet habit fut un monument eternel de leur desobéissance, que les riches écoutent et fassent reflexion sur cette conduite

¹⁹³ *Op cit*, Pierre LE MOYNE, *De la modestie et de la bienséance chrétienne*, p.257

¹⁹⁴ *Ibid*, p.258

¹⁹⁵ *Op.cit* Jacques BOILEAU, *De l'abus de nuditez de gorge*, p.11

¹⁹⁶ *Op.cit*, PHILALETHE, *De la modestie des habits des filles et des femmes chrestiennes*, p.1

de Dieu [...] qu'ils apprennent les instructions que Dieu donna au commencement à tout le genre humain [...], parce que le premier homme par son péché étoit digne de mort & avoit besoin d'habits pour couvrir sa confusion, il leur fit des vêtements de peau, pour nous enseigner que nous devons fuir la vie molle & dissolue, pour embrasser une qui soit austere & penitente.¹⁹⁷»

Il fait référence au passage de la Genèse où Dieu « confectionne » pour Adam et Eve des tuniques de peau¹⁹⁸. Dès lors se vêtir modestement apparaît comme une manière de rattraper le péché originel. Péché, dont Ève serait la responsable selon Philalèthe : « ce seroit en cet état que l'on reconnaitra en vous Eve affligé et que effaceriez par votre modestie la honte du premier crime »¹⁹⁹. À la différence de Le Moyne, qui portait le même discours à l'homme comme à la femme, Philalèthe lui, fait de la femme l'unique criminelle. Néanmoins il accable plus encore les femmes que leur ancêtre biblique :

« Pensés-vous mes cheres Sœurs [...], que la premiere Eve encore toute acablée du poids de son péché [...] eu en cet état rechercher avec soin tant de vains & superbes ornements pour couvrir un miserables corps Eve & pour éviter une honte dont le péché avoit été la cause ?²⁰⁰ »

Contrairement aux femmes, selon Philalèthe, Ève n'aurait pas cherché de supercherries à travers les ornements et le maquillage, elle serait restée honteuse. Les réelles coupables seraient ces femmes qui n'ont plus honte de ce péché, qui pourtant, serait à l'origine de la condition de leur sexe. Pour Philalèthe la sentence est sans appel : « considérer tous ces ajustements et cet attirail de vanité comme l'équipage d'une femme morte [...] dans un corps bientôt ensevelie dans les enfers ²⁰¹ », un tel comportement pour lui condamne le salut de la femme. Quant à la solution qu'il apporte, elle est similaire à celle de Le Moyne, quinze ans plus tôt :

« Et je suis persuadé que pour une fille ou une femme chrétienne y fasse elle n'aura pas de peine à se résoudre de quitter ce luxe des habits pour se tenir dans les bornes d'une honnete modestie et d'une propreté raisonnable conforme à sa condition²⁰² »

L'idée que le vêtement doit être conforme à sa condition sous entend une certaine hiérarchie de l'apparence ici. L'habit dépend dès lors du sexe, ici s'il est féminin il doit être modeste. Mais par « condition » il entend également qu'il doit correspondre à son rang social,

¹⁹⁷*Ibid*, p.6-7

¹⁹⁸Genèse, III, 21

¹⁹⁹*Op.cit*, PHILALETHE, *De la modestie des habits des filles et des femmes chrestiennes*, p.19

²⁰⁰*Ibid*, p.24

²⁰¹*Ibid*, p.26

²⁰²*Ibid*, p.27

sa classe, et son métier. Le principe même de modestie serait de respecter sa condition, et de ne pas tenter de se concevoir au-dessus.

Cependant il y a une évolution entre le discours de Le Moyne et celui de Philalèthe. Il s'agit de la violence des propos à l'égard des femmes. Il écrit notamment « [si elles se parent de la sorte c'est parce qu'] elles n'eussent pas assez de charmes naturels pour s'attirer les yeux et le cœur des hommes²⁰³ ». Le corps de la femme apparaît comme laid et sans intérêt. Tandis que l'on retrouve des aspects moins virulents chez Le Moyne, il reconnaît la beauté : « la beauté et l'Auteur de la beauté [Dieu] sont deshonoré par l'immodestie »²⁰⁴. Il croit en la beauté humaine, mais en tant que création divine, et sa réalisation ne peut se faire qu'à travers la modestie. C'est la modestie qui embellie et permet une beauté féminine pour Le Moyne, même s'il la qualifie parfois de « dangereuse »²⁰⁵ dans son ouvrage.

Un dernier exemple d'homme à avoir écrit sur la modestie dans le vêtement féminin est Nicolas Héron en 1698. Son ouvrage *De la Modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, concerne particulièrement les vêtements des postulantes, c'est à dire des femmes souhaitant entrer dans une communauté religieuse. Voici ce qu'on peut y trouver : « La modestie des filles chrétiennes ne consiste pas seulement à avoir de la douceur, de la retenue et de la modération, mais qu'elle consiste encore dans la simplicité de leur habillements et de leur extérieurs²⁰⁶ ». On y retrouve une fois de plus, comme chez ses prédécesseurs, cette notion d'extérieur. Ici, « extérieurs » sous entend certainement leur vêtements quand elles sortent. Cela prouve encore une fois que les femmes sont « priées » de se couvrir et de se contrôler physiquement dans l'espace public. Puis il critique alors le port du décolleté qu'il considère comme un « déreglement [qui] blesse l'Eglise et la sainteté²⁰⁷ ». C'est à dire que dans ces termes, la vision « dénudée » (la gorge) de la femme est une fois de plus, perçue comme un danger.

Néanmoins ce genre de traités disciplinaires n'est pas uniquement le fruit d'une création masculine. On retrouve chez certaines femmes ce même genre de discours, comme dans les écrits de Jeanne de Chantal. Encore une fois c'est la modestie et la simplicité qui sont de rigueur. Voici ce qu'elle conseille à sa fille qui s'apprête à se marier dans une de ses lettres :

²⁰³*Ibid*, p.35-36

²⁰⁴*Op.cit.* Pierre LE MOYNE, *De la Modestie ou de la bien-séance chrestienne*, p.444

²⁰⁵*Ibid*, p.445

²⁰⁶Nicolas HERON, *De la Modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, Paris : chez S.Bernardd, 1698. p.24

²⁰⁷*Ibid*, p.28

« Ne vous amusez point à toutes ces petites vanités de bagues et de d'habits : vous allez être dans l'abondance. [...] Que dorénavant votre ambition soit d'être parée d'honneur et de modestie, et d'une sage conduite dans les conditions où vous allez entrer²⁰⁸ ».

Le point commun à ces sources sur la question du vêtement féminin au fil des décennies est donc celui de l'utilité de se vêtir. Selon ces moralistes, le vêtement sert à couvrir et non pas à se montrer. Il doit être considéré comme une aide, afin de cacher un corps « souillé » par la honte, et non pas représenter la richesse ou quelque autres qualités. Il y a une réelle dualité entre le terme *couvrir*, *cache*r et celui de *montrer*. Ceci peut être confirmé par la définition même du vêtement à l'époque moderne dans le Dictionnaire de Furetière : « HABIT : s.m. ce qui sert à couvrir la nudité de l'homme »²⁰⁹. C'est l'idée même que l'on retrouve chez Héron : « & comme les habits ne sont que pour la bienséance, ou pour la nécessité, elles comprennent, qu'il est inutile de les enrichir de pierreries, & de dorures²¹⁰ ». On retrouve l'idée de nécessité de porter le vêtement pour ne pas être nu, ni vu. Mais les pierreries elles, ne sont considérées comme nécessaires qu'à la séduction, car elles attirent le regard. Une fois de plus il faut faire un lien avec l'œil et le regard. La modestie c'est aussi, ne pas se faire voir, ne pas être vu.

En adéquation à ces livres moraux, dans son *Histoire des apparences*, l'historien Daniel Roche explique qu'après les réformes catholiques et protestantes, le XVIIe siècle voit fleurir des réflexions religieuses, et la question du vêtement fait justement polémique. Notamment sur ce qui est permis ou non, « la richesse et la pauvreté, le nécessaire et l'excès »²¹¹. C'est bien l'idée que l'on voit se dessiner dans ces ouvrages : la question du nécessaire au détriment du paraître. Cependant, bien que l'on observe une croissance de ces publications, elles ne sont que le résultat d'un débat controversé à l'époque sur la question, la moralité étant au centre de toutes les polémiques. Le XVIIe siècle représente également la Cour de Versailles et le règne de Louis XIV, où la mode, l'étiquette, et les mondanités bercent la noblesse.

Face à cela : la mode de la Cour

²⁰⁸Jeanne DE CHANTAL, cité in *Œuvres complètes de Saint François de Sales Évêque et Prince de Genève*, Tome 5, Paris : chez les frères Perisse, 1861, p.99

²⁰⁹*Op. cit*, Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français*.

²¹⁰*Op.cit*, Nicolas HERON, *De la modestie des postulantes*, p.44

²¹¹Daniel ROCHE, *La culture des apparences : une histoire du vêtement : (XVII-XVIIIe siècle)*, Paris : Fayard,1989. p.13

« Versailles ne crée pas la mode. Mais la cour la consacre et chacun l'observe²¹² ». Malgré les critiques virulentes des prédicateurs et théologiens sur la question, on constate que la mode « à la parisienne », reste très suivie par les courtisans, hommes et femmes de Cour. Le premier à investir cette mode étant le roi lui-même. Le costume, la manière de s'habiller, suivent une hiérarchie spécifique, et témoignent d'un message. Jacques Levron observe une reproduction de la tenue du roi par ses suivants : matières, rubans, formes, etc. Louis XIV fut le premier à porter le justaucorps, dessiné par le styliste Baraillon, cet accoutrement est de couleur particulièrement vive²¹³. Il est intéressant de noter que la modestie que les écrivains préconisent dans le choix des habits des hommes et des femmes, n'est pas réellement reproduite par le roi lui-même. Les couleurs sombres, austères et discrètes seraient pourtant de *bon ton*. L'élément intéressant est de voir que le port du justaucorps est codifié : en 1661²¹⁴, Louis XIV crée un brevet à cet effet. Seuls les hommes ayant accès à ce brevet, délivré par le roi, pourront porter ce vêtement ; ce qui aura pour conséquence une distinction entre les courtisans eux-mêmes, créant des « favoris » du roi. De la même manière, les femmes s'inspirent des vêtements des maîtresses royales.

L'habit féminin de l'époque est composé ordinairement d'une robe, une jupe et un corselet. Encore une fois le vêtement change en fonction du rang social et répond à certains critères. La longueur de la traîne du manteau par exemple varie selon la classe sociale de la femme en question²¹⁵. Une femme de qualité porte communément trois jupes²¹⁶. Les noms donnés par les femmes à ces trois différentes jupes apportent des indications précieuses sur la place de la femme à la Cour et dans l'espace public. La première des jupes est baptisée la « modeste », celle en dessous « la friponne », et la dernière la « secrète »²¹⁷. Ainsi, la « modeste » est la jupe qui est exposée aux regards, c'est celle du dessus, celle de l'extérieur. Elle est la première image qu'on se fait de l'habit porté, et elle se veut être modeste. Bien que les mondaines soient très critiquées dans la littérature morale, le concept de modestie dans l'apparence physique est appliqué à toutes les femmes. Le terme de « friponne » cela dit, qui se trouve en dessous, peut sous-entendre des mœurs légères, une main qui se glisse sous la « modeste », mais qui n'atteint pas la couche « secrète », qui est la dernière jupe couvrant le corps.

²¹²Jacques LEVRON, *La Cour de Versailles aux XVII et XVIII e siècles*, Paris : Hachette, 1996. p.56

²¹³*Ibid*, p.154

²¹⁴*Ibid*, p.156

²¹⁵*Ibid*, p.156

²¹⁶*Ibid*, p.162

²¹⁷*Ibid*, p.162

On imagine assez bien que ce « secret » est celui qui est réservé au mari : la sexualité conjugale, au sein de la sphère privée.

La mode la plus critiquée par les penseurs de l'époque tels que nous les avons vus avant est celle du décolleté très échancré²¹⁸ pour la femme, s'arrêtant à la naissance des seins. Les matières utilisées sont également très controversées car elles sont luxueuses pour la plupart. On a pu retrouver quelques commandes d'un habilleur à Versailles, Georges Mongrédienn²¹⁹. Sur lesquelles figurent notamment une commande de Madame de Maintenon : une jupe de satin noire et violette de plus de 330 livres en 1679. Madame de Maintenon investit d'ailleurs plusieurs coutumes, respectant davantage la modestie et la retenue, elle renferme ses corsages et porte de simples chignons serrés plutôt que des perruques²²⁰. Elle est souvent représentée dans les tableaux avec un voile sur ses cheveux²²¹.

Dans des écrits de Jean Jacques Bouchard, *le voyage de Paris à Rome*, en 1630, on trouve une description physiques des femmes en France dans ces années-là, qui selon l'auteur, jouissent d'une grande liberté :

« Je devrais parler de la liberté dont les femmes jouissent dans ce pays [La France] [...] ils ne redoutent rien d'une femme honnête [...] rien ne restreint la liberté des femmes, elles en ont même plus que les hommes, car ce sont elles qui vont acheter les provisions. Un léger masque de velours noir sur le visage, une écharpe noire aussi, fermée par quantité de rubans de même couleur, un vêtement fort simple et une paire de souliers très élégants [...] elles ne se parent jamais que le soir, une fois quittes des soins du ménage, elles se délivrent alors de ces corsets tout garnis de baleines qui leur serrent les épaules, et sortent tard sur le bras de leurs amis, pour aller où il leur plaît, soit aux promenades publiques, soit ailleurs²²² »

La femme française de la première moitié du XVIIe siècle se pare bien en effet, mais seulement pour sortir le soir ; la journée elle est « serrée » dans son corset et s'adonne au ménage. D'autre part, les tissus utilisés sont nobles : velours, rubans.. mais les couleurs en restent modestes (noir principalement), selon cette description de Bouchard. Finalement c'est davantage dans leur attitude qu'elles surprennent l'écrivain, puisqu'elles vont au marché seules, et donc semblent assez libres de leurs actions aux yeux de l'auteur.

Malgré un certain libertinage dénoncé par les écrits moraux, toutes ces apparences forment une solennité et un aspect « guindé », qui correspond à une atmosphère où l'étiquette

²¹⁸*Ibid*, p.154

²¹⁹*Ibid*, p.161

²²⁰*Ibid*, p.166

²²¹**Annexe n°3**

²²²Jean Jacques BOUCHARD, *Le voyage de Paris à Rome*, Cité in Jean M.GOULEMOT, Paul LIDSKY, Didier MASSEAU, *Le voyage en France. Anthologie des voyageurs européens en France, du Moyen age à la fin de l'empire*, Robert Laffont, Paris, 1995, p.175

et les coutumes sont la conséquence d'un absolutisme royal. Bien que les femmes soient jugées dévergondées et vaniteuses dans leur manière de s'habiller, la retenue est de circonstance. Ainsi ces couches d'habits et corsets maintiennent le corps et empêchent tout mouvement spontané. Ces « artifices », pourtant dénoncés par les prédicateurs, sont aussi des barrières en plus entre le corps et l'extérieur²²³. Ils sont également facteurs de distinction sociale.

Un simple outil de distinction sociale

L'historien Daniel Roche fait une distinction entre habillement et costume, la mode serait d'avantage une coutume, « un conformisme à l'usage » et une manière de hiérarchiser les hommes et femmes. Il existe un parallèle entre le vêtement et le groupe social : l'habit détient une fonction de communication : âge, sexe, état social, profession²²⁴. D'autre part l'aspect financier et économique de la France est à prendre en compte, pour Daniel Roche, cet idéal de consommation veut que le luxe soit réservé à la noblesse. Et ce malgré l'idéal religieux qui prône le « strict nécessaire ». Pourtant, il existe une similitude entre ces textes moraux et cette mode de Cour, qui est celle de la dénonciation d'une « falsification »²²⁵. Chacun doit respecter sa condition et donc rester dans son rang. C'est dans cet aspect qu'intervient la modestie. Pour les moralistes, la femme doit restée modeste et respecter sa condition de pécheresse qui se couvre, et pour la Société de Cour²²⁶, la femme doit se vêtir de manière à communiquer son rang social. Dans les deux cas, la modestie imposée, empêche la femme de sortir de sa condition.

Néanmoins à la fin du XVIIe siècle, la noblesse dépense en moyenne 1800 livres pour ses linges et vêtements, ce qui représente 13% de leur fortune, tandis que les bourgeois dépensent en moyenne 344 livres, c'est-à-dire 28% de leur fortune dans l'habillement²²⁷. Il existe donc bien une volonté de la part de la classe bourgeoise de paraître plus « haut gradés » qu'ils ne le sont. C'est ce que critique Molière dans sa pièce *Le Bourgeois Gentilhomme*, où le personnage principal, Monsieur Jourdain tente d'acquérir les attributs des nobles gentilshommes.

²²³*Op cit*, Jacques LEVRON, *La Cour de Versailles aux XVII et XVIII e siècles*, p.60

²²⁴Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales, naissance de la consommation : XVII-XIXe siècle*, Paris : Fayard, 1997. p.210

²²⁵*Ibid*, p.210

²²⁶Terme de Norbert Elias

²²⁷*Op.cit*, Daniel ROCHE, *La culture des apparences*, p.82 -148

L'idée que la mode sert surtout la distinction sociale et le respect de sa condition, se retrouve par exemple dans la cérémonie d'investissement dans les ordres carmélites. Lorsqu'une postulante accède au rang religieux des Carmels, la tradition veut qu'elle se dépouille de ses habits de femme pour investir l'habit religieux, fait d'une matière très rugueuse et simple. Christine Aribaud décrit ce rituel comme une « métaphore du passage du monde à l'état religieux par celui de la soie à la serge, surtout lorsqu'il s'agit de princesse ou de dames de la cour »²²⁸. Souvent le contraste est mis en valeur grâce à de nombreux ornements portés par la postulante, qui se débarrasse de tout. Lorsqu'elle se dépouille de son attirail, elle se dessaisie de sa condition féminine négative, vouée à la séduction²²⁹. Elle renonce à son rôle féminin de Cour pour entrer dans un autre.

D'autre part, on retrouve le même aspect « d'interdit » dans le fait de se travestir à l'époque. Tout comme le respect de sa condition sociale, l'homme doit respecter la condition de son sexe, et ne pas l'outrepasser. Ainsi les perruques portées à la Cour par exemple, sont bien souvent critiquées par les moralistes, qui jugent ces accoutrements comme une position de libertinage²³⁰. Les cheveux longs chez un homme représenteraient une immoralité. Paul Scott a étudié la critique de l'abbé J-B Thiers sur la question, et met en valeur la dénonciation « théâtrale » qu'il en fait. L'homme qui se déguise, se travestit par ses fards, son parfum, ses vêtements, et cherche à attirer le regard est jugé mauvais. L'abbé dénonce en premier lieu les hommes malhonnêtes, car il voit dans la perruque un élément de séduction et de tromperie. Paul Scott lui, parle d'un « signe d'appartenance » à la cour, un moyen de montrer sa puissance et sa « respectabilité ».

La chevelure est également considérée comme moyen de distinction des sexes dans la religion, bien que chez la femme elle doit être voilée. Dans l'épître aux Corinthiens (Bible) Paul écrit « *tout homme qui prie la tête couverte déshonore sa tête, toute femme qui prie la tête découverte déshonore sa tête* »²³¹. Pour Delphine Horvilleur, c'est par ce voile que la femme montre « qu'elle est sous l'autorité de son mari ». Il y a une objectivation de l'autorité du mari. En ce qui concerne le travestissement féminin, les critiques sont moins virulentes.

²²⁸Christine ARIBAUD, « De la soie au drap : la scénographie de la vêtue au Carmel (France, XVII^e-XVIII^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 36 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 21 mai 2018.

²²⁹*Ibid.*, Christine ARIBAUD

²³⁰Paul SCOTT, « Masculinité et mode au XVII^e siècle : *L'Histoire des perruques* de l'abbé J.-B. Thiers », *Itinéraires* [En ligne], Numéro inaugural | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 21 mai 2018.

²³¹*Op.cit.* Delphine HORVILLEUR, *En tenue d'Eve*, p.24-25

Une femme s'habillant en homme semble moins poser de problème. Madame de la Guette dans ses mémoires nous décrit une scène de son quotidien :

« Nous primes des habits d'hommes, elle et moi, et montâmes à cheval toutes bottées avec M. de Vibrac. Nous fumes dans le parc lancer quantité de cerfs à la course, pour en avoir le divertissement et chercher de l'appétit pour le soir, où il vint plusieurs momons [hommes masqués], que je reçus en homme, comme j'étois ; car nous n'avions pas quitté nos habits, ma nièce et moi²³² »

Elle ne se cache pas de s'être habillée en homme pour l'occasion, et le fait qu'elle le précise même, peut éclairer le lecteur sur sa position. Cela peut être pour une simple raison pratique : monter à cheval. Et pourtant, elle ne quitte pas ses habits pour la soirée, bien qu'elle ai de la visite. Il y a donc une prise de liberté de cette femme dans sa manière de se vêtir, qu'elle lie au divertissement lui-même. Le travestissement ici n'en est pas réellement un, elle ne souhaite pas se faire passer pour un homme, néanmoins elle exerce des activités masculines comme la chasse, il y a donc bien un dépassement de sa condition sexuelle. Marie-Catherine Desjardins sous le pseudonyme de Madame de Villedieu (1640-1683) écrit de 1672 à 1674 un roman-mémoire *Mémoires de la vie d'Henriette-Sylvie de Molière*, qui narre la vie d'une héroïne, Henriette. Cette femme d'esprit se plaît à écrire ses mémoires et qualifie cet exercice de « divertissement plaisant », mais à la fois les pose comme une forme de rétrospection personnelle²³³. Henriette décrit également un passage où elle se travestit :

« En un mot, mon déguisement en homme fut attribué à la nécessité de me cacher d'un mary grand Seigneur qui avoit les mains longues [...] j'en mis quelques-unes en goût de m'imiter. Car la Comtesse du Cardonnoy en fit autant cinq ou six jours après mon arrivée, & s'enfuit en habits d'homme de la Maison de son mary, qui la traitoit inhumainement.²³⁴ »

L'héroïne de son roman se travesti ici par « nécessité », afin d'échapper à un mari qu'elle n'aime pas et qui la violence. Elle qualifie elle-même cette prise d'habit par un « déguisement ». Contrairement à Madame de la Guette, le personnage d'Henriette ne semble pas fier de cet acte, elle justifie cela comme étant une obligation presque vitale.

Le travestissement féminin n'est donc pas aussi rare qu'on puisse l'imaginer, cependant il semble souvent justifié par les femmes qui l'utilisent. Que cela soit pas nécessité, ou pour le côté pratique lors d'une activité, il existe. Cependant, il est dénoncé essentiellement chez l'homme dans les écrits moraux. Sans doute est-ce considéré comme dégradant, de prendre l'identité d'un sexe plus faible que le sien, puisque la femme est jugée in-

²³²*Op.cit.*, Madame de LA GUETTE, *Mémoires*, p.54

²³³Jean-Paul SERMAIN, « *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* : un point de vue féminin sur le mot d'esprit dans les années 1670 », *Littératures classiques*, 2006/3 (N° 61), p. 117-129.

²³⁴Madame de VILLEDIEU, *Mémoires d'Henriette de Molière [Troisième partie]*, Paris : chez Claude Barbin, 1675. p.6-7

férieure, mentalement et physiquement. D'autre part, le travestissement masculin est assimilé à une déviance sexuelle, tandis que pour la femme, il passe bien souvent pour un besoin lié à une activité.

Le vêtement est donc au cœur des débats du XVIIe siècle. Pour l'homme, c'est la question de l'effémination qui est le plus souvent abordée. Pour la femme il est d'avantage une histoire de nudité. Néanmoins ce qui est commun aux deux sexes et critiqué, c'est l'opulence et le luxe des habits choisis. C'est la manière de se montrer et d'être vu en public. La littérature morale se développe et prend en grippe les femmes mondaines, qui se parent et s'appêtent. Le principal argument de ces penseurs reste celui de la religion. Allusions à la genèse, au péché originel, dénonciation des mœurs jugées « légères » et culpabilisation sont de rigueur. Tout cet éventail de critiques trouve sa causalité dans les circonstances politiques et religieuses du pays : retombées du Concile de Trente, volonté d'éduquer les fidèles, de réformer les mœurs. En outre, ces écrits sont confrontés à la réalité sociale et économique de la France au XVIIe siècle. Fêtes, jeux, danses, musiques, tout ces divertissements qui remplacent l'idéal du chevalier par celle du courtisan, répondent à un enjeu politique qui est celui de l'absolutisme mis en place sous Louis XIV²³⁵. Les normes de goûts en matière de mode et de comportements sont dictées à Versailles. Ainsi qu'une « maîtrise de soi », qui est caractérisée par Norbert Elias comme faisant parti du « processus de civilisation²³⁶ ». De cette manière Furetière définit également la Mode comme : « f.f se dit particulièrement des manières de s'habiller suivant l'usage à la Cour »²³⁷. Françoise Waquet parle même d'une acceptation de ces nouvelles mœurs vers la fin du siècle. Certains hommes mondains répondent aux écrits moralistes, en justifiant l'usage de la mode par l'honnêteté justement, comme Antoine Courtin dans son ouvrage²³⁸. Jean Frain du Tramblay, dans ses *Nouveaux essais de morale*, en 1691, demande des preuves à l'église du péché qui tient dans une « simple » manière de s'habiller²³⁹. Pour Waquet, un discours émerge entre religieux et mondains. Des docteurs apportent un regard mitigé, comme Saint Thomas, qui était plus laxiste sur la parure de la femme mariée. Selon lui, elle est en droit de s'appêtter, si c'est pour séduire son mari, au sein de son union. Petit à petit la vision diabolique de la mode se dissipe.

Pourtant, si les femmes sont souvent critiquées par leur manière de s'habiller, c'est parce que les moralistes considèrent qu'elles sont dans la séduction en se parant ainsi. Qui dit séduction, dit donc sexualité. Quels sont les discours sur la sexualité féminine à l'époque moderne ? Quel est le lien entre sexualité et modestie ?

²³⁵Michel NASSIET, *La France au XVIIe siècle, société, politique, cultures*, Paris : Belin, 2006.

²³⁶Norbert ELIAS cité in Michel NASSIET, *La France au XVIIe siècle, société, politique, cultures*.

²³⁷*Op.cit.* Antoine FURETIERE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois*.

²³⁸*Op.cit.* Françoise WAQUET. « La mode au XVIIe siècle: de la folie à l'usage », p.91-104.

²³⁹*Ibid.* p.99

La sexualité féminine

Avec les mouvements de Réforme et Contre Réforme, on observe un recul de la liberté sexuelle au XVI et XVIIe siècle. La nudité comme nous l'avons vu précédemment, est de moins en moins présente au quotidien, avec la fermeture des bains notamment, ou bien dans sa représentation artistique. Voiles, arbustes, feuilles, draps, viennent cacher le sexe des hommes et femmes dans les peintures²⁴⁰. La pudeur devient un signe de distinction, à la fois morale et sociale²⁴¹. Dans la même lignée que les autres revendications à l'encontre des femmes dans la sexualité, on les associe encore une fois au Diable. Une fois de plus, l'image d'Eve tentatrice, est utilisée par les théologiens et les moralistes, afin de « révéler » la déviance des femmes. S'ajoute à cela le discours scientifique sur la « matrice », posant le sexe de la femme comme dangereux. Ainsi toutes les pulsions de la femme trouveraient leur origine dans l'utérus²⁴². Une peur de cet organe se développe alors sous l'Ancien Régime. On y prête également des maladies comme l'hystérie. Tout un discours misogyne se forme, afin de réduire encore plus, la sexualité féminine.

Une sexualité sous silence

Peut-on réellement parler de modestie, quand le sujet est passé entièrement sous silence ? Il ne s'agit pas ici d'avoir une sexualité modeste pour la femme, mais bien de poser une censure sur cette activité. La pudeur et la chasteté prônées à l'époque vont bien au-delà de la modestie.

La peur du sexe, et particulièrement du sexe féminin se développe au XVIIe siècle et devient sujet de honte et discorde. Les maladies comme la syphilis, confortent le danger de la pratique dans l'esprit des gens²⁴³. Les bordels, jugés utiles, qui jusqu'à présent avaient été contrôlés par les municipalités sont fermés²⁴⁴. En fait, le corps humain apparaît comme « pré-disposé au crime²⁴⁵ », il faut donc le cacher, le renier. La sexualité des femmes et hommes des temps modernes est donc passée sous silence. Chose qui rend le travail des historiens relativement compliqué, puisqu'on ne retrouve pas réellement de sources sur le sujet. Le peu de ma-

²⁴⁰*Op cit*, Sara F. MATTHEWS GRIECO, in *Histoire des femmes en Occident*, p.87

²⁴¹*Ibid*, p.87

²⁴²*Ibid*, p.88

²⁴³*Ibid*. p.88

²⁴⁴*Ibid*. p.88 - 89

²⁴⁵*Ibid*. p.88

tière que nous avons, sont les plaintes déposées par les femmes à la municipalité, pour dénoncer une grossesse en dehors du mariage. En effet cela peut donner de maigres indications sur les relations extra-conjugales²⁴⁶. Les historiens constatent trois différents types de plaintes.

La première est celle de servantes ou employées, abusées par leurs maîtres. Fairchilds dans sa publication *Domestic Enemies. Servants & their masters in Old Regime France (biblio)*, montre que l'exposition permanente de ces femmes à leurs employeurs et aux autres hommes de la maison (valets, fils, etc), crée souvent une proximité. Il rajoute que le fait de « disposer » du corps des employées par le maître est toléré à l'époque. Cependant, Sara. F. Matthews Grieco souligne le fait que ces femmes n'étaient pas toutes des victimes, et les hommes leurs bourreaux. Certaines relations employeur/employée duraient, et l'homme promettait à la femme de garder l'enfant. Et inversement, les femmes n'étaient pas toutes naïves, ou bien calculatrices, cherchant à « piéger » sexuellement l'homme, dans le but d'une promesse de mariage. Il faut savoir qu'une grossesse liée à une relation entre une femme et un homme de différents statuts, avait des conséquences inégales pour l'un et l'autre. Si une grossesse extra-conjugale n'entachait pas l'honneur de l'homme, pour la femme elle était rédhibitoire. Elle s'en suivait souvent d'une exclusion de la maison, donc de la perte de son travail, et parfois même d'une place dans une maison de correction²⁴⁷. Ajouté à cela, une honte et un déshonneur aux yeux de tous.

Le deuxième cas de plainte observé, qui représente d'ailleurs le plus grand cas de figure, est celui de deux personnes du même rang²⁴⁸. La femme porte plainte, car l'homme ne tient pas sa promesse de mariage, alors qu'elle attend un enfant. Cet exemple peut donner des indications quant à la possibilité d'avoir des relations sexuelles extra-conjugales. Notamment avec l'homme ou la femme à qui l'on est promis. Le troisième et dernier cas, est celui des femmes « abusées ». Souvent des paysannes, croisant des hommes qui se font passer pour des soldats²⁴⁹, ou autre. Néanmoins, ces informations ne sont pas représentatives de la réalité dans son entièreté à l'époque. Il faut prendre en compte le fait que les relations sexuelles extra-conjugales ne donnent pas systématiquement sur une grossesse, et comptabiliser les jeux sexuels sans pénétration, qui sont possibles.

²⁴⁶*Ibid.* p.102

²⁴⁷*Ibid.* p.103

²⁴⁸*Ibid.* p.103-104

²⁴⁹*Ibid.* p.103-104

Dans les mémoires des femmes, on ne trouve quasiment aucune information quant à la nature des ébats sexuels, ni même sur leur propre désir. Si Madame de la Guette aborde vaguement le sujet, c'est surtout pour certifier de sa chasteté :

« Ce bel amour chaste et pudique, car mon mary dans sa recherche m'avoit toujours fait espérer que nous vivrions comme frères et sœurs, et que ma virginité me seroit conservée. [...] Plut à Dieu que toutes les filles fussent dans la même disposition²⁵⁰ ! »

Ou encore « Mon mari cependant me voyoit quasi toutes les nuits, comme l'on verroit une sœur. Nous nous entretenions de cent choses agréables en la présence de cette bonne fille²⁵¹ », ici, Catherine de Meudrac justifie de ces entrevues comme une visite fraternelle, donc sans nature sexuelle. Elle certifie même la présence d'une tiers personne. Quelques pages après cette anecdote, elle raconte une visite de son mari au roi, qui lui conseille de consommer ce mariage sans plus attendre (Le mariage avait été fait en secret, son père n'étant pas encore averti). Dès lors on observe donc bien ce « silence » posé sur l'acte sexuel, puisqu'elle écrit simplement : « Il parti la dessus exécuter le conseil de son altesse [...] je ne dit point ce qu'il se passa. On le peut bien imaginer²⁵². ». On constate bien une censure sur la sexualité féminine à l'époque. Cette censure est en fait la conséquence d'une sexualité sous contrôle.

Une sexualité contrôlée

La sexualité, bien qu'elle se situe dans la sphère privée, devient un sujet contrôlé par l'Église et l'État. Très vite, les cosmétiques et vêtements féminins sont associés à la séduction. La femme tient un rôle de tentatrice, qui pousse l'homme à la perdition. Des règles régissant les amours extra-conjugaux, mais également, des règles traitant de la sexualité au sein même du mariage, apparaissent progressivement²⁵³. La relation sexuelle trouvant sa finalité dans la procréation et non pas dans le plaisir mutuel.

Les moralistes et théologiens posent deux types de comportements sexuels : l'admissible et le coupable. La sexualité admise concerne l'acte sexuel au sein du mariage dans un but de procréation. La sexualité condamnée est celle qui se loge dans la passion amoureuse²⁵⁴. On retrouve le principe de modestie mais surtout de « modération » dans cette règle. Au sein même du mariage, la sexualité amoureuse et passionnelle est proscrite. Il faut aimer son

²⁵⁰*Op.cit.*, Madame DE LA GUETTE, *Mémoires*, p.29

²⁵¹*Ibid.*, p.30

²⁵²*Ibid.*, p.31

²⁵³*Op.cit.* Sara F. MATTHEWS GRIECO in *Histoire des femmes en Occident*, p.86

²⁵⁴*Ibid.*, p.86-89

époux amicalement, affectueusement. Ce qui est souvent dénoncé, est le fait que l'amour passionnel pousse à aimer davantage l'autre que ce qu'on aime Dieu. « L'amour spirituel versus l'amour terrestre²⁵⁵ ». Saint Jérôme écrit « rien n'est plus infame que d'aimer sa femme comme une maîtresse²⁵⁶ » Il va même jusqu'à qualifier cette sexualité d'adultère.

Après le Concile de Trente, on observe une forte production d'ordonnances épiscopales. Comme par exemple dans les diocèses de Bayonne, ou Alet, qui interdisent les relations sexuelles au cours des fiançailles en 1640, sous peine d'ex-communication²⁵⁷. On voit également apparaître dans les villes des ordonnances contre le mariage sans consentement parental²⁵⁸. Le choix de son compagnon n'est donc pas toléré, ou rare. Et ce encore moins dans la haute noblesse. L'Église contrôle même les « qualités » de l'acte sexuel en lui-même, comme les positions. Il existe des restrictions : la position *retro* ou *more canino* est condamnée car jugée trop animale²⁵⁹. *Mulier super virum* l'est également, car elle place la femme en position supérieure, alors que son rôle doit être passif²⁶⁰. Là on retrouve la sphère de la modestie, ne pas outrepasser sa condition et changer de rôle. Finalement, toute position, ou acte, qui serait dans un but de plaisir et non de procréation sont interdits. Les médecins rajoutent leur pierre à l'édifice et proscrivent la passion dans l'ébat, jugée dangereuse pour l'enfant ou la procréation²⁶¹. Les méthodes de contraception sont évidemment interdites, comme celle du *coïtus interruptus*.

Les crimes sexuels sont punis, et ce, sous trois degrés : le premier étant le viol, considéré comme plus grave sur une vierge que sur une veuve. Le second est l'adultère, l'inceste et la séduction d'une religieuse. Et le troisième, plus grave, concerne en fait toute relation sexuelle exécutée par plaisir : masturbation, homosexualité, bestialité²⁶², etc. La condition sexuelle de l'homme et la femme est donc reléguée au simple état de procréation, et la modestie peut jouer un rôle dans l'esprit des gens, afin qu'ils ne recherchent rien d'autre.

De plus refuser une relation sexuelle à son mari est jugé comme mauvais, cela serait une manière de le pousser à l'adultère, puisque les médecins de l'époque considèrent que

²⁵⁵*Ibid.* p.89

²⁵⁶Saint Jérôme cité par Sara F. MATTHEWS GRIECO, in *Histoire des femmes en Occident*. p.93

²⁵⁷*Op.cit.* Sara F. MATTHEWS GRIECO, in *Histoire des femmes en Occident*, p.91

²⁵⁸*Ibid.* p.92

²⁵⁹*Ibid.*, p.94

²⁶⁰*Ibid.*, p.94

²⁶¹*Ibid.*, p.94

²⁶²*Ibid.*, p.101

l'homme a un besoin naturel²⁶³. La différence tient dans le fait que la femme doit combler ce besoin. Alors que les « penchants naturels » que l'on attribut à la femme, eux, doivent être contrôlés, muselés. De ce fait, si l'adultère est condamné particulièrement chez la femme²⁶⁴, c'est à cause de la conception économique du mariage. Le rôle principal de l'épouse étant de donner un héritier à son mari. Ainsi le besoin de légitimité de ce futur enfant (mâle) est primordial. La valeur de la femme sur le « marché » du mariage dépend de sa capacité à concevoir, de sa chasteté et de son honneur. De la même manière que l'enfantement repose sur la femme, on la tient pour unique responsable de la stérilité dans un couple²⁶⁵. L'honneur de l'homme passe par celui de son épouse. De cette même cause, la passion dans le couple est jugée indécente, puisque le mariage étant arrangé, les époux ne se connaissent pas. Ils doivent se cantonner à la création d'un lien affectif, mais modéré. Les femmes sont donc poussées à être indulgentes quant à l'infidélité de leur époux²⁶⁶. Même si ces adultères sont cachés après la Réforme. Néanmoins les relations à la Cour diffèrent de ces normes morales. Les épouses sont parfois encouragées par leur mari, à gagner le lit du roi. Et ce dans un but de stratégies masculines. De manière générale, les femmes nobles, après avoir donné un héritier légitime, sont moins surveillées quant à leurs activités sexuelles²⁶⁷.

Cependant, ces normes sont elles réellement respectées ? Existe-t-il une sexualité cachée ? Le mariage étant de plus en plus tardif (25-28 ans), les hommes et femmes atteignent la « majorité » sexuelle bien avant l'âge de se marier. Les historiens divergent sur la question. Certains disent que l'Europe finit par atteindre l'idéal de chasteté morale prônée par l'Église, notamment avec la fermeture des bains, des bordels, et la non-évocation de ce sujet dans la plus part des écrits. D'autres pensent que l'augmentation de l'onanisme et le développement des moyens de contraception, permettent des expériences sexuelles, en dehors du mariage. Si ce deuxième postulat est vrai, qu'en est il du plaisir sexuel féminin à l'époque ? Se situe-t'il dans cet extrême modestie lui aussi ? Est-il vécu, et si oui, énuméré ?

La question du plaisir sexuel

Dans ses mémoires, Madame de la Guette décrit des retrouvailles avec son mari, après une longue période d'absence : « Il arriva enfin, et ce ne furent que caresses de part et

²⁶³*Ibid*, p.95

²⁶⁴*Ibid*, p.107

²⁶⁵*Op cit*, Sara F. MATTHEWS GRIECO in *Histoire des femmes en Occident*, p.107

²⁶⁶*Ibid*, p.107

²⁶⁷*Ibid*, p 107-108

d'autres. Je ne biaise point ici, car une femme ne sauroit trop aimer son mari²⁶⁸. » Malgré que la passion soit réprimée, on observe ici des retrouvailles plutôt intenses, Madame de la Guette rend cela compréhensible, car elle ne cesse d'évoquer le manque de son mari lors de ses déplacements. Cependant, on n'observe aucunes traces autobiographiques sur la question du plaisir sexuel féminin. Cela peut s'expliquer par des raisons morales. Mais selon Sara F. Matthews Grieco, il s'agirait pour la plupart d'actes bref ou brutaux, le plaisir de la femme n'étant jamais recherché.

Pourtant, il existe une masturbation féminine²⁶⁹. Elle est même permise par certains médecins, qui pensent à l'époque que cela permettait d'« ouvrir » la matrice, et donc de mieux « recevoir » son mari. Le mélange des fluides féminins et masculins, serait conseillé pour une meilleure fertilité. Il y a donc une constatation physique : l'excitation chez la femme pourrait être bénéfique, par ce « fluide ». Mais cela reste dans une condition de procréation. Le désir de la femme n'étant jamais à l'ordre du jour.

La sexualité au XVIIe siècle est donc un sujet passé sous silence et rigoureusement contrôlé. Le couple, bien qu'il relève de la sphère privée, tient une place importante de la société. Il est en fait le reflet de celle-ci, et son bon fonctionnement a une influence sur le fonctionnement du royaume. La sexualité est donc régie par l'Église, qui pose des règles strictes et précises : elle ne doit être qu'à usage reproductif et jamais par recherche de plaisir. Pour faire appliquer ces règles, les vertus enseignées semblent excellentes : pudeur, chasteté, modestie et amour « simple ».

Pour conclure, la modestie est bien une vertu féminine, puisqu'elle est considérée comme moyen de « calmer » la femme qui est assimilée à un être dangereux. À travers cette modération imposée, les hommes pensent assurer leur sécurité et leur salut, car ils imaginent canaliser des tentatrices qui pourraient faire « plonger » la société. Grâce au martellement de ce discours misogyne, les femmes elles mêmes finissent par se qualifier d'êtres inférieurs. Éducation, religion, activités, relations, ... tout est construit autour de l'idée qu'une femme se doit d'être vertueuse et donc modeste, mais surtout qu'elle doit se cantonner à son rôle prédéfini dans la société. Ce rôle étant celui de mère et femme au foyer, elle est associée inévitablement à l'espace privé.

²⁶⁸*Op cit*, Madame de LA GUETTE, *Mémoires*, p.37

²⁶⁹*Op cit*, Sara F. MATTHEWS GRIECO, in *Histoire des femmes en Occident*. p.97

Mais la modestie, la discrétion, le silence qui leur sont imposés, ne sont ils pas des moyens de les exclure de la sphère publique ? De les rendre invisibles et passives ? N'est-ce pas le reflet d'une peur des femmes et de leur possible émancipation ?

Partie 2

-

**L'enjeu de la modestie : un moyen de contrôler les femmes
dans l'espace public ?**

L'espace public au XVIIe siècle peut être défini comme une sorte de lieu commun, caractérisé par une hiérarchie sociale, où se rencontrent plusieurs disciplines. Il est « l'extérieur », l'inverse du foyer, la place où chacun se croise et communique. Pourtant, chaque individu adopte un comportement différent selon sa classe sociale, mais également selon son genre. Pour ce qui est de la noblesse, l'idéal de sociabilité du XVIIe siècle est fixé autour de « l'honnête homme », et l'espace public principal est celui de la Cour et des hauts lieux de mondanités. L'ensemble des mœurs se situe donc autour de cette image, et place l'honneur comme principal « directeur » du comportement à adopter au sein de l'espace public. Michèle Rosellini écrit dans un de ses articles :

« Le terme d'*honnêteté* est étroitement corrélé à l'*honneur*. Dans la langue classique l'honnêteté opère le transfert des valeurs de l'honneur sur le terrain de la sociabilité. Elle condense l'ensemble des signes extérieurs de l'honneur dans le comportement, l'habillement et le langage. Aussi est-elle étroitement référée au sexe : il y a une honnêteté féminine radicalement différente de l'honnêteté masculine, comme l'honneur féminin se distingue par ses valeurs de l'honneur masculin. Hélène Merlin-Kajman a souligné, dans les maximes que La Rochefoucauld consacre à l'honnêteté, le clivage qu'introduit dans le sémantisme du mot la distinction des sexes. L'honnêteté masculine hérite de la vaillance guerrière qui soutenait l'honneur viril en régime féodal et la transpose en civilité, valeur distinctive dans l'espace curial et mondain désormais assigné par le pouvoir absolutiste à l'ambition et à l'émulation aristocratiques. Il est possible de faire preuve d'excellence sur le terrain de la sociabilité polie comme sur le champ de bataille. Quant à l'honnêteté féminine, elle doit exprimer le seul honneur dévolu aux femmes : la chasteté.²⁷⁰ »

Il existe donc bien une distinction des sexes dans l'espace public, que cela concerne les attentes mais également les comportements à adopter. Si la femme se doit d'être discrète et de « briller » par sa modestie en public, il faut reconnaître que cette prise de position l'amène obligatoirement à un effacement. Les femmes semblent donc placées en retrait de cet espace, cantonnées une fois de plus au foyer, éloignées de toute activité sociale, politique mais également culturelle. Dès lors, comment ce retrait est-il vécu par les femmes du XVIIe siècle ? Est-il respecté ? Est-il conscient, inconscient ? Pour répondre à ces questions, il est important d'étudier les positions des femmes dans diverses disciplines, à commencer par le monde du savoir et de l'écriture.

²⁷⁰Michèle ROSELLINI, « Censure et « honnêteté publique » au XVII^e siècle : la fabrique de la pudeur comme émotion publique dans le champ littéraire », *Littératures classiques*, 2009/1 (N° 68), p. 71-88.

Chapitre 4 – La place des femmes dans la sphère du savoir

L'idéal de l'homme savant, hérité de l'humanisme de la Renaissance, perdue au XVII^e siècle. Philosophie, rhétorique, sciences, sont autant de disciplines que le courtisan doit maîtriser. Alliant savoir et honnêteté, l'homme parfait correspond davantage au savant, qu'au chevalier du Moyen-Age. Mais qu'en est-il de la femme ? De la même manière que le débat sur l'enseignement des femmes, qui fait naître la controverse au XVII^e siècle ; la question de leur accès au monde « intellectuel » est posée. Si l'on accepte, et même préconise une éducation féminine, en vue de parfaire le rôle de l'épouse et maîtresse de foyer, leur accorder une place dans la sphère des savants est d'autant plus compliqué.

Un savoir difficilement accessible aux femmes

Qu'en est il de l'accès au savoir des individus de l'époque moderne ? En ce qui concerne les hommes, l'absolutisme dû à la Cour et les nouveaux courants de pensée, poussent ces derniers à entrer dans un nouveau « moule » : celui de l'homme cultivé.

Un idéal masculin

Cet « absolu » de l'homme savant, se retrouve dans l'image du courtisan. L'exemple du courtisan avait déjà été mis en valeur avec Baldassar Castiglione en 1528. Au XVII^e siècle, cet idéal est repris, notamment par Antoine de Courtin dans son *Nouveau traité de civilité*, publié une première fois en 1671. Marie-Claire Grassi montre cependant, que ce traité apporte une certaine nouveauté, à la littérature morale et « civique » de l'époque. En effet, Courtin se situe à l'exact milieu, entre deux tendances : d'une part la promotion de l'homme mondain, honnête, savant, maniéré, qui fréquente les salons. Et d'autre part celle de l'homme chrétien, vertueux, luttant pour son salut. Antoine Courtin, issu d'une famille de bourgeoisie d'office, est anobli par la reine Christine de Suède en 1651²⁷¹. En 1661 il est nommé par Louis XIV « résident vers les rois, princes, villes hanséatiques du Nord et ports Baltique »²⁷². A travers sa fonction, Courtin découvre le milieu de la chancellerie et de la cour. En 1668, il se retire, et se met à écrire. Il dédie son livre au Duc de Chevreuse, et propose un modèle à suivre.

L'unique étude de sa table des matières, donne déjà certaines indications sur cet « idéal » courtisan : « Chapitre V : ce qui règle la conversation en compagnie » ; « Chapitre

²⁷¹GRASSI Marie Claire in *Antoine de Courtin, Le nouveau traité de civilité, présentation et notes de Marie Claire Grassi*, Saint Etienne : Publications de l'Université de Saint Etienne, 1998. p. 14

²⁷²*Ibid*, p.14

XVI Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres » ; « Chapitre XV Ce qu'il faut observer en voyage » etc. Le courtisan se situe donc entre extrême bienséance et activités diverses. Tout ce qui peut l'enrichir culturellement est conseillé : voyage, lecture, philosophie, chasse, danse, musique, conversations, repas. Il s'agit en fait, de l'idéal d'une représentation sociale. Il faut injecter des « honnêtes gens » dans les gens « du monde ». Mais la chasteté instituée par l'Église est également prise en compte : « Chapitre VII Pour l'église ». On observe donc dans ce modèle du courtisan, une modestie à adopter : « La civilité, dont nous prétendons donner ici des règles, n'est que la modestie et l'honnêteté que chacun doit garder dans ses paroles et dans ses actions²⁷³. » Cette civilité dont il traite le long de son ouvrage, il la qualifie de « modestie », c'est-à-dire une modération, une retenue dans notre comportement. Mais également une transparence, une honnêteté dans ses actions. Ce pourrait il alors qu'il existe une modestie masculine ? L'équivalent de l'honnêteté chez la femme serait il la modestie ?

Claude Fleury dans son *Traité du choix et de la méthode des études*, consacre tout un chapitre autour de la question : « Chapitre XVIII. Civilité, politesse » où il écrit :

« La civilité fait partie de la morale. Il ne suffit pas de garder l'essentiel de la probité qui font l'homme de bien, il faut aussi garder ceux de la société. [...] De sorte, il est impossible qu'un homme ne soit honnête & civil, s'il est humble, patient, charitable, modeste et soigneux. [...] On fait consister la civilité en une habitude de cacher ses passions & déguiser ses sentiments ; pour témoigner aux autres le respect ou l'amitié, que le plus souvent on n'a pas. De sorte que la civilité nuit à l'essentiel de la vertu²⁷⁴ »

Pour lui, la modestie masculine est justement une « fausse » modestie, c'est-à-dire que la bien-séance amène l'homme à être malhonnête. Pourtant, Claude Fleury dans son court chapitre dédié à l'éducation des filles, prône une intense modestie de leur part, qui en ce cas n'est pas jugée malhonnête : « Il faut donc se contenter de leur apprendre les dogmes communs [aux femmes] [...] leur inspirant les vertus qui leur conviennent le plus : comme la douceur et la modestie²⁷⁵ ». Il existe donc deux attentes différentes entre l'homme et la femme. La modestie n'est attendue d'un homme que du moment où elle est honnête, tandis que chez la femme elle doit être systématique.

De la même manière chez Antoine de Courtin, l'aspect du savoir lié au bon comportement n'est revendiqué que pour les hommes. La femme elle, doit se contenter d'une bonne éducation, mais reste écartée de ce savoir « idéal », et de ce désir de connaissances. Antoine de Courtin dans son ouvrage s'adresse aux hommes, et rarement aux « dames »,

²⁷³Antoine de COURTIN, *Le nouveau traité de civilité, présentation et notes de Marie Claire Grassi*, Saint Etienne : Publications de l'Université de Saint Etienne, 1998. p.49

²⁷⁴*Op cit*, Claude FLEURY, *Traité du choix et de la méthode des études*, p.132-134

²⁷⁵*Ibid*, p 267.

même s'il en fait quelques mentions : « A l'égard des dames, il est bon de savoir qu'outre la révérence qu'elles font pour saluer, il y a le masque, les coiffes et la robe, avec quoi elles peuvent témoigner de leur respect²⁷⁶ ». C'est une manière de les cantonner à leur aspect physique, et non intellectuel.

Cependant les fortes réticences des moralistes et hommes d'église, et le discours persuasif sur leur « non capacité » aux travaux intellectuels, ne suffisent pas à enfermer définitivement les femmes. La littérature féminine se développe au XVIIe siècle, et surtout l'avènement des salons leur permet une entrée dans le monde du savoir.

Les salons et les lieux d'expression

Depuis la Renaissance, les princesses ont acquis un « droit » de parole, et disposent d'ores et déjà de sorte de « cercles », où elles peuvent s'exprimer²⁷⁷. Leur titre leur donnant une protection vis-à-vis de la critique. Ainsi, Marguerite d'Angoulême, ou encore Marguerite de Valois transforment leur cour en « foyer de culture »²⁷⁸. Cependant, on ne peut parler de véritables salons que lorsqu'ils ont lieu en dehors de la cour, en ville, chez des femmes²⁷⁹. Lieux mixtes de rencontre entre femmes et hommes lettrés, formant dès lors au XVIIe siècle une certaine élite mondaine. De cette manière, même si la femme est assignée à son rôle de mère, épouse, interdite aux lieux intellectuels, on observe une tentative de dépassement de cette « modestie » imposée. Les femmes tentent un accès à la culture, qui prend alors une forme de lieu de civilité, de mondanité.

Un moyen d'accéder à la culture

Bien que pour l'historien Antoine Litri, on ne parle pas de « salon » avant le XVIIIe siècle, mais de « lieux de sociabilité », où se rencontre la haute aristocratie, on observe la mise en place de « salons » à partir des années 1630, notamment le plus célèbre qui est celui de la marquise de Rambouillet²⁸⁰. Après la Fronde, il y a une multiplication de la pratique²⁸¹, l'aristocratie se dirigeant d'autant plus vers ce genre de mondanité. La majorité des salons sont

²⁷⁶*Op cit*, Antoine de COURTIN, *Le nouveau traité de civilité*, p.68

²⁷⁷Claude DULONG, De la conversation à la création, in : DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). s.l : Perrin, 2002. p. 461

²⁷⁸*Ibid*, p.461

²⁷⁹*Ibid*, p.462

²⁸⁰Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la France moderne : XVI-XVIIIe siècle*, Paris : Armand Colin, 2015. p.160

²⁸¹*Ibid*, p.161

tenus par des femmes : la Duchesse de Nemours, la duchesse de Longueville, la marquise de Sablé, Madame de Sévigné, Madame de Maintenon,...

La liberté prise par ces femmes, d'ouvrir un lieu intellectuel, souvent au sein de leur foyer, montre dès lors une certaine évolution. Malgré les discours misogynes des moralistes, cantonnant la femme à un rôle de maîtresse de maison, ces organisations mondaines leur apportent une place privilégiée. L'aristocrate tient une fonction spécifique, d'accueil et de direction des conversations. Leur présence joue un rôle fondamental dans la formation de « l'honnête homme » idéalisé²⁸². Il s'agit de lieux mixtes où savants, philosophes et écrivains rencontrent l'élite, afin de discuter de certains sujets. Ainsi, Corneille partage *Polyeucte* chez Mme de Rambouillet, Pascal lit ses *Provinciales* chez Mme du Plessis-Guénégaud²⁸³. Leur rôle mondain, permet donc un accès à la culture aux femmes aisées, et une sorte d'acceptation vis-à-vis de leur intérêt pour le savoir. En revanche, il est important de nuancer cette idée. En effet, ces femmes sont considérées avant tout comme des mondaines, et non des femmes savantes. Leur conversation et leur comportement étant davantage mis en avant lors de ces salons, que leur savoir ou réflexion.

La mondaine : l'idéal féminin

De la même manière que le courtisan, la femme mondaine, brille d'avantage par sa conversation et son « honnêteté », que par ses connaissances en elles même. Ce qui importe c'est la femme en tant que maîtresse de conversation et individu cultivé et non pas la femme savante. Les salons sont surtout des lieux de jeux littéraires, de chants, de fêtes²⁸⁴. Et les femmes y ont pour fonction d'égayer les conversations. L'idéal humaniste du savant, empli de culture antique et de philosophie est alors révolu, afin de laisser place à ces êtres polis, vertueux, maîtrisant parfaitement l'élocution. La richesse de la femme mondaine se trouve dans ses fréquentations sociales et non pas dans son apprentissage ou ses lectures²⁸⁵. Les femmes mondaines apparaissent dès lors comme *un sexe aidant l'autre* à apprendre les bonnes mœurs. Ce qui rend leur présence indispensable. Gabriel Gilbert, poète et dramaturge français, secrétaire des commandements de Christine de Suède en 1656, écrit dans son *Panegyriques des dames* en 1650 :

« Les hommes qui n'ont point de communication avec les femmes sont peu sociables [...] les habitants d'Europe qui les honorent [les femmes] et qui recherchent avec soin leur conversation

²⁸²*Ibid*, p.161

²⁸³*Ibid*, p.161

²⁸⁴*Ibid*, p.162

²⁸⁵*Ibid*, p.162

sont civilisés et raisonnables ; surtout les Français qui ont plus de respect & de vénération pour elles que les autres Peuples. [...] L'on voit donc que c'est des femmes que les hommes apprennent les bonnes mœurs, & que c'est d'elles qu'ils acquièrent les qualités nécessaires à la douceur et la tranquillité de la vie civile²⁸⁶. »

Encore une fois on prête à la femme des qualités dues à son sexe : tranquillité, calme et courtoisie. On les reconnaît car elles représentent un idéal de comportement et de civilisation. Cependant il faut reconnaître que Gilbert est un défenseur des femmes à l'époque²⁸⁷, et évoque par exemple dans cet ouvrage, l'héroïsme des frondeuses.

Les qualités des femmes sont donc jugées utiles et nécessaires à la bonne divulgation du savoir en tant que bon comportement : qualités de conversations, modestie et vertu. Cette pensée peut être associée à une avancée quant à leurs droits, particulièrement celui de l'expression. Les mondaines sont louées pour leurs conversations, ce qui s'oppose à l'idée moraliste qu'elles doivent rester silencieuses, discrètes et ne pas trop s'exprimer. Pourtant, cela relègue les femmes à une condition à laquelle elles ne peuvent s'échapper : elles sont encore une fois associées à la douceur, la tempérance et la modestie. On prête à leur sexe certaines qualités dont elles ne peuvent se défaire. Il existe alors une conciliation entre création littéraire féminine et mise en valeur de leur vertus.

La modestie justement, est utilisée par les femmes pour avoir accès à l'écriture et à la culture ; elles parlent de ce sujet, de la bienséance et de la vertu lors de nombreuses conversations. Cette modestie attribuée à leur sexe semble leur permettre de rentrer dans le cercle des lettrés, ou légitime même leur écriture. La femme de lettres, Madeleine de Scudéry (1607-1701), habituée du salon de la marquise de Rambouillet, elle fonde son propre salon et écrit par plusieurs ouvrages comme par exemple *Conversations Morales...De la haine, la discrétion, la jalousie, l'avarice, l'inégalité, la médisance, histoire et conversation d'amitié*, en 1686. Elle y dresse des conversations entre femmes aristocrates ou bourgeoises sur des sujets moraux comme la discrétion. Ainsi ces femmes apparaissent comme des êtres fort bien élevées, capables de conversations calmes et construites. En ce qui concerne la discrétion, en voici un exemple :

« Pour moy, dit Palinis [...] je suis résolue à l'advenir de choisir la discretion pour ma vertu favorite » « Mais la discretion dit Orante n'est pas proprement une vertu, ce n'est qu'une bonne qualité » « Je vous assure repliqua Palinis, que l'exacte discretion est si nécessaire & si rare, que je la veux eriger en vertu & par consequent l'indiscretion un vice²⁸⁸ ».

²⁸⁶Gabriel GILBERT, *Panegyriques des dames*, Paris : Augustin Courbé, 1650.

²⁸⁷Sophie VERGNES, « De la guerre civile comme vecteur d'émancipation féminine : l'exemple des aristocrates frondeuses (France, 1648-1653) », *Genre & Histoire* [En ligne], 6 | Printemps 2010, mis en ligne le 14 juillet 2010, consulté le 26 avril 2018.

L'aristocrate du XVII^e siècle peut donc trouver une place au sein de la sphère du savoir grâce à l'avènement du salon. L'image de la mondaine bien élevée, modeste et vertueuse, ayant quelques qualités savantes, est alors mise en avant. Cependant son rôle reste cantonné aux valeurs morales qu'elle peut diffuser. Ce rôle est semblable à celui de la femme « porteuse » de transmission des valeurs chrétiennes qui est prônée après le Concile de Trente. Les femmes justifient leur place au sein des salons par leur « discrétion » et leurs vertus. Les salons sont donc leur lieux d'expression, qui témoignent tout de même d'une avancée réelle quant à leur condition. Bien qu'ils restent une fois de plus, un moyen de les restreindre à une modestie et un comportement modéré. Néanmoins, face à ces courtisans et femmes mondaines, naît une critique de ces « précieuses ».

La critique des précieuses

Cette préciosité serait donc la recherche d'un raffinement, d'une distinction, d'une élégance. Cela ne concerne pas uniquement la mode et l'étiquette, mais particulièrement la littérature et l'esprit. Il s'agit au XVII^e siècle, d'un mouvement entièrement social et moral²⁸⁹. Ce courant, initié donc par Madame de Rambouillet ou Mademoiselle de Scudéry, est plus profond qu'il n'y paraît, puisqu'il a insufflé aux femmes un désir de savoir²⁹⁰, allant au delà de la modestie qui leur est imposée. Bien qu'il fût critiqué dès la deuxième partie du siècle, ce mouvement a d'abord trouvé une grande reconnaissance, auprès des femmes, mais également auprès d'écrivains et penseurs.

Vers une certaine liberté féminine

L'Abbé Michel de Pure (1620-1680), prédicateur et écrivain français, écrit de 1656 à 1658 *La Précieuse ou le mystère des ruelles*. Il y donne sa propre définition: « La précieuse n'est point la fille de son père ni de sa mère. [...] Elle n'est pas non plus l'ouvrage de la nature sensible et matérielle : elle est un extrait de l'esprit, un précis de raison²⁹¹ ». Les précieuses

²⁸⁸Madeleine de SCUDERY, *Conversations morales... De la haine, la discrétion, la jalousie, l'avarice, l'inégalité, la médisance, histoire et conversation d'amitié*, Paris : chez T. Guillain, 1686. p 564-565

²⁸⁹Martine MANONCOURT et Françoise SCELLIER ROSE sous dir. De Georges DECOTE et Françoise RACHMUEHL, in *Molière : une œuvre : Les précieuses ridicules ; La comtesse d'Escarbagnas, un thème : la préciosité*, Paris, Hatier, 1993, p.5

²⁹⁰*Ibid*, p.7

²⁹¹Michel de PURE, *La Précieuse ou le mystère des ruelles*, 1658, cité par Martine MANONCOURT et Françoise SCELLIER ROSE sous dir. De Georges DECOTE et Françoise RACHMUEHL, in *Molière : une œuvre : Les précieuses ridicules ; La comtesse d'Escarbagnas, un thème : la préciosité*, Paris, Hatier, 1993. p.107

sont d'abord les actrices d'un mouvement qui naît au sein de « la querelle des femmes ». Il ne s'agit pas seulement d'un processus de civilisation passant par l'élégance et la galanterie, mais bien d'un moyen d'émancipation des femmes nobles et bourgeoises²⁹². Dans la plus part des écrits en faveur de ce mouvement, c'est la femme comme prisonnière de sa condition qui est décrite avec précision. L' Abbé Michel de Pure fait dire à son héroïne :

« Je fus une innocente victime sacrifiée à des motifs inconnus et à a des obscurs intérêts de maison – mais sacrifiée comme une esclave, liée, garrottée, sans avoir la liberté de pousser des soupirs, de dire mes désirs, d'agir par choix²⁹³ »

La femme est cantonnée à son foyer et n'est pas libre. Elle même qualifiée d'esclave par Michel de Pure. Le mouvement de préciosité apparaît comme moyen de la sortir de cette triste condition. De la même manière, Mademoiselle de Scudéry, dans son roman *Le Grand Cyrus*, écrit en 1653 : « Selon toutes les apparences, je suis destinée à celui qui traitera avec le plus d'avantage avec mon père et je me regarde comme un otage²⁹⁴. » Vouée au mariage arrangé, la femme peut trouver une liberté au sein de ce mouvement. Grâce à son rang, son veuvage, ou bien sa richesse, elle peut accéder à une forme de choix. Cet état d'esprit dépasse la modestie prônée par les moralistes et théologiens, qui veulent une femme discrète, et cachée à l'intérieur de son foyer. Pourtant, on retrouve ce concept de modestie au sein même de la préciosité, puisqu'il s'agit avant tout d'élégance, de modération et de tempérament. Mais, un tempérament qui permet aux « dames » une place dans la sphère de la culture.

La préciosité n'a donc pas toujours été critiquée comme chez Molière et ses *Précieuses ridicules*. Elle a d'abord été un moyen de donner aux femmes, un accès au savoir, mais aussi la réalisation de certains de leurs désirs, inconcevable auparavant.

La « nouvelle » précieuse ridicule

Néanmoins, après la publication dans les années 1650 de *Clélie*, et de sa *Carte du Tendre*, par Mademoiselle de Scudéry, le mouvement des précieuses prend un tournant. Il est important de noter que ce « pays » décrit par Mademoiselle de Scudéry est modéré : entièrement plat, à l'exception des montagnes qui représentent le danger²⁹⁵. À cette image, les « sentiments » défendus par les précieuses, sont bien des sentiments modestes et tempérés. Estime, respect, raffinement sont au centre. La modestie que l'on retrouve dans les écrits religieux,

²⁹²Pol GAILLARD in Molière, *Les précieuses ridicules, les femmes savantes*, [sous dir. De Georges DECOTE, analyse par POL GAILLARD], Paris : Hatier, 1978. p.8

²⁹³*Op cit.* Michel de PURE, *La précieuse ou le mystère des ruelles*, 1658. in Molière : une œuvre : *Les précieuses ridicules*. p.8

²⁹⁴*Op.cit.* Madeleine de SCUDÉRY, *Artamène ou le Grand Cyrus*, Tome X, Livre 1

²⁹⁵*Op cit.*, Pol GAILLARD, in Molière, *Les précieuses ridicules, les femmes savantes*, p.20

moralistes, n'a pas disparu. Elle a glissé vers une nouvelle utilité dans le mouvement des précieuses. C'est-à-dire qu'elle est un moyen d'obtenir une place, mais une place « modérée », qui n'empiète pas sur la sphère publique dominée par les hommes. Cet ouvrage connaît une célébrité certaine dans le monde de la noblesse et des gens lettrés. La Carte du Tendre suscite un intérêt conséquent, et l'engouement devient général, allant au-delà des cercles littéraires et culturels des salons²⁹⁶. La préciosité devient un mouvement social, touchant plusieurs couches, notamment la bourgeoisie. Cette célébrité provoque des réactions, dont certaines sont négatives. Les précieuses deviennent alors « ridicules » et moquées à l'image de la pièce de théâtre de Molière.

Lorsque sa pièce est présentée pour la première fois en 1659 au Théâtre du Petit Bourbon à Paris, Molière connaît un franc succès. Le « renouveau » théâtral apporté par cette comédie bouleverse les traditions : les personnages ne sont pas comiques, ils sont des caricatures de la société²⁹⁷. Cela dit, ce que Molière caricature, ça n'est pas les salons des mondaines et les femmes qui y participent. Il n'est pas contre cette émancipation culturelle féminine, il caricature davantage les bourgeoises qui tentent d'imiter ces aristocrates érudites²⁹⁸. À travers les personnages de Cathos et Magdelon, la préciosité dénoncée, est celle de femmes qui veulent se démarquer à tout prix. Un désir de paraître, qui sous le langage et les vêtements, est creux. Contrairement aux femmes de salons comme la marquise de Rambouillet, elles ne sont pas à la recherche de savoir, d'élégance, mais simplement des « derniers potins ». Elles n'ont pas le désir de connaissances et de conversations, elles veulent juste en donner l'impression²⁹⁹. Au-delà de Molière, la critique faite à ses femmes « précieuses », concerne souvent la question du rang social. Norbert Elias dans ses écrits sur le processus de civilisation, parle d'une bourgeoisie qui profite des changements économiques du pays au XVIIe siècle, ainsi que le roi, dont les nobles dépendent de plus en plus. Ce qui fait naître une rivalité à la Cour, car elle devient l'unique lieu où les nobles peuvent se différencier des bourgeois, qui sont alors mal vus.

Néanmoins, des historiens ont démontré que le terme de précieuses, avait été une « invention » : ce terme même, avait été repris directement de l'Abbé Michel de Pure par Molière³⁰⁰. Et les femmes dites « précieuses » ne se sont jamais qualifiées de telles elles-mêmes. D'autre part, l'opposition entre « vraies » précieuses (respectables) aristocratiques, et bour-

²⁹⁶*Ibid*, p. 16-23

²⁹⁷Georges FORESTIER et Claude BOURQUI, « Notice des Précieuses ridicules », in Georges FORESTIER (dir.), *Théâtre complet de Molière : tome I, s.I* : Gallimard, 2010, p.1195

²⁹⁸*Op.cit* Pol GAILLARD in *Molière, Les précieuses ridicules, les femmes savantes*, p.9

²⁹⁹*Ibid*, p.40

³⁰⁰*Op cit*, Georges FORESTIER et Claude BOURQUI, in *Théâtre complet de Molière*, p. 195

geoises (ridicules) tentant de les imiter, a été utilisée en 1835 dans *Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France*, de Louis de Roederer³⁰¹. Cette opposition dont il fait le constat, avait surtout une fonction politique : il s'agissait de renvoyer à une nostalgie des salons du XVIIe siècle, afin d'évincer toutes les idées révolutionnaires qui pouvaient foisonner dans les salons de l'époque³⁰². Pourtant, la critique de ces femmes existe bel et bien. Finalement, lorsque Le Moyne, Boileau, et d'autres moralistes critiquent la mode, découragent l'accès au savoir féminin, et prônent une modestie soi-disant propre à leur sexe, ils dénoncent ces femmes. Si le mouvement des précieuses n'a jamais été réellement identifié comme tel, et que les dames moquées par Molière ne sont en fait le reflet que d'une minorité³⁰³ ; il existe tout de même une « répugnance » de certains écrivains vis-à-vis des femmes de salons.

Même si le mot salon n'est pas réellement créé au XVIIe siècle, ce qui est important c'est la démarche et le phénomène qui a permis aux femmes un espace de liberté d'expression. Si au départ il s'agissait uniquement de conversation, qui ne concernait qu'une infime élite, ces femmes ont permis aux autres une entrée en la matière. Ce sont les premières notamment à lier instruction et émancipation, et à réussir à mettre un pied dans le monde du savoir, en prenant par exemple « la plume ».

³⁰¹Myriam DUFOR-MAITRE, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVIIe siècle*, Paris : Honoré Champion, 2008. p.25

³⁰²*Ibid*, p.24-25

³⁰³*Ibid*, p.12-13

Chapitre 5 – Des femmes qui prennent la plume

Malgré le fait qu'elles soient écartées du domaine culturel et savant, et qu'on ne leur inculque qu'une éducation visant à être une femme au foyer, les femmes du XVIIe siècle prennent la plume, et une expression de soi se développe, en premier lieu grâce aux mémoires. Les salons et le développement des « précieuses » leur ayant frayé une place certes minime au sein des conversations, qu'en est-il de leur écriture ? La modestie a-t-elle joué un rôle dans la réalisation écrite des femmes du XVIIe siècle ? Si la conversation est acceptée, qu'en est-il de la création féminine ?

De l'audace

Face à la littérature moraliste et dévote, aux discours religieux, scientifiques, qui placent la femme comme un être incapable de raison et de savoir ; dans une société où son rôle est cantonné à son foyer et son comportement placé sous le joug de la modestie et de la vertu, comment une femme peut-elle oser écrire au XVIIe siècle ? Ne faut-il pas une audace et un courage déterminants, afin d'assumer d'une part son désir d'écrire et de l'autre, plus difficile encore : le réaliser ?

Prendre la plume : un risque pour les femmes ?

« Je vous dirai encore une fois, qu'il n'y a rien de plus incommode, que d'être bel esprit ; ou d'être traité comme l'étant, quand on a le cœur noble, & qu'on a quelque naissance. Car enfin je pose pour fondement indubitable, que dès qu'on se tire de la multitude, par les lumières de son esprit, & qu'on acquiert la réputation d'en avoir plus qu'un autre, & d'écrire assez bien en vers, ou en prose, pour pouvoir faire des livres, on perd la moitié de sa noblesse³⁰⁴ »

Tels sont les mots de Mademoiselle de Scudéry, écrire serait perdre la moitié de sa noblesse, en effet il s'agit ici de réputation et d'honneur. Une femme noble qui dépasse la condition modeste de son sexe, qui ne se contente pas de converser et qui prend la plume, est dès lors déconsidérée. À tel point que Mademoiselle de Scudéry par exemple, publiait sous le nom de son frère au départ³⁰⁵. Madame de La Fayette (1634-1693) elle, n'avoua à un ami à elle, qu'à demi-mot avant sa mort, qu'elle était l'auteure de la *Princesse de Clèves*³⁰⁶. Publier anonymement, ou sous pseudonyme masculin, voici les subterfuges auxquels les femmes sont

³⁰⁴*Op cit*, SCUDERY, *Artamène ou Le Grand Cyrus*,

³⁰⁵*Op cit*, Claude DULONG in *Histoire des femmes en Occident*, p.480

³⁰⁶*Ibid*, p.481

contraintes afin d'écrire. Pourtant des femmes écrivent, comme par exemple Madame de Sévigné et ses *Lettres*. Mais ces dernières n'étaient pas destinées à être publiées, elles circulaient certes, mais rien « d'officiel » aux yeux de la société³⁰⁷.

Cet aspect de la femme écrivaine, est donc découragé par la morale de l'Ancien Régime. Prendre la plume apparaît dès lors comme un geste audacieux, qui sort de l'ordinaire pour les femmes. Néanmoins, Claude Dulong, montre que cette dissuasion dont elles sont victimes, n'est pas l'unique facteur d'une difficulté d'écrire : il convient aussi de prendre en compte leur quotidien. Les femmes manquent également de temps, elles s'occupent de leur foyer, leur mari, leurs enfants, et n'ont pas le temps de s'instruire³⁰⁸. Ainsi Madame de la Fayette écrit « Je m'admire quelques fois toute seule... trouvez m'en une autre qui eut une figure comme la mienne, tournée au bel esprit comme vous m'y aviez tournée, et qui ait aussi bien fait pour sa maison³⁰⁹ ». Ses paroles montrent bien qu'il y a quelque chose d'exceptionnel au fait de réussir à associer les deux dans un quotidien.

Audace, courage, et indépendance sont donc à rallier avec la création et production écrite féminine au XVIIe siècle. Cependant, les femmes écrivaines se cantonnent à des genres spécifiques : romans, mémoires, etc. Très peu osent le pamphlet, la critique. Écrire semble déjà un dépassement en soi, l'action en elle même. Mais le contenu de leurs productions, lui, semble continuer d'obéir au conformisme et à la modestie dont elles sont emprises.

Les écrits féminins : modestie et conformisme

Forcé de constater, que la majorité des écrits féminins du XVIIe siècle, se conforment à des genres littéraires « légers » : mémoires, romans, livres moraux ou dévots. Si il existe des exceptions comme Marie de Gournay, qui écrit en 1622 *Égalité des hommes et des femmes*, ou en 1626 *Les femmes et Grief des dames*, les productions écrites féminines ne visent pas à dénoncer la misogynie ou la politique. Les écrivaines dépassent leur condition en prenant la plume, pourtant ces femmes se conforment. Les grandes remises en question de la société passent par les écrits masculins³¹⁰.

³⁰⁷*Ibid*, p.479

³⁰⁸*Ibid*, p.478

³⁰⁹Madame de LA FAYETTE citée par Claude DULONG, in « Madame de La Fayette et ses placements immobiliers », dans *XIIe siècle*, juillet-septembre 1987, n°156, pp. 241-266

³¹⁰*Op Cit*, Claude DULONG in *Histoire des femmes en Occident*, p.483.

Cela peut s'expliquer par le danger auquel elles encourent dans le fait d'écrire, comme nous l'avons vu précédemment : si prendre la plume est déjà audacieux, qu'en est-il d'écrire pour critiquer ou dénoncer la société établie ? Si Marie de Gournay ose le sujet de l'égalité homme-femme, c'est aussi parce qu'elle n'a « rien à perdre » comme le souligne Claude Le Long : elle n'est pas mariée, n'a pas réellement de titre et elle est protégée par son lien avec Montaigne. Ainsi les femmes écrivaines se limitent à parler de sujets moraux, écrivent pour conseiller d'autres femmes, etc. Le rapport qu'elles entretiennent avec la modestie est ambivalent : d'une part, elles soutiennent cette modestie qu'on assigne à leur sexe en la transmettant via l'écriture. Mais d'un autre côté, elles démontrent en prônant la vertu, la chasteté, le bon comportement, qu'elles peuvent écrire³¹¹. Écrire en se conformant aux mœurs auxquelles elles sont soumises, leur permet de continuer et de leur assurer une publication. Elles remettent en cause le discours qui dit qu'elles sont incapables de raison et de vertu, en utilisant justement ces « qualités ». Cependant, une chose qui revient sans cesse dans les écrits féminins, c'est le fait d'être légitime à prendre la plume.

Une légitimation récurrente

Madame de la Guette, introduit directement ses mémoires avec ce passage :

« Ce n'est pas une chose fort extraordinaire que de voir les histoires des hommes, qui par leurs beaux faits ou leur vertu éminentes, se sont rendus recommandables à la postérité [...] Mais il se trouve peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie, je serai de ce petit nombre, et pour commencer l'histoire de ma vie, je dirai que je suis la fille d'un homme qui avoit l'estime et l'approbation de toute la noblesse de son pays³¹² »

Elle reconnaît d'elle-même que peu de femmes « s'avisent » d'écrire leurs mémoires, sous-entendu peut-être, qu'elles ont moins de « beaux faits » que les hommes à raconter. Pourtant si elle se permet de le faire, elle le légitime par sa naissance. Sa reconnaissance passe par celle de son père, qui semble apprécié. De la même manière, la Duchesse de Mazarin (1646-1699) Hortense Mancini, nièce du Cardinal, dans ses mémoires publiées en 1675 à Cologne chez Pierre du Marteau, justifie ce qui l'a poussée à écrire, pour prouver sa légitimité :

« Puisque les obligations que je vous ai font d'une nature à ne devoir rien ménager pour votre reconnaissance je veux bien vous faire le récit de ma vie que vous demandés. Ce n'est pas que je ne sache la difficulté à parler sagement de soi-même & vous n'ignorés pas non plus la répugnance

³¹¹*Ibid*, p.460-490

³¹²*Op cit*, Madame de LA GUETTE, *Mémoires*, p.6

naturelle que j'ai à m'expliquer sur les choses qui me regardent [...] Je sais que la gloire d'une femme consiste à ne pas à faire parler d'elle ³¹³»

Ici, elle se justifie presque d'écrire à contre cœur, elle témoigne d'une modestie et d'une pudeur dans le fait de parler d'elle même. Elle écrit sur sa vie, parce qu'on lui a « demander ». La duchesse d'Orléans (1652-1722) Charlotte de Bavière, en fait de même dans son ouvrage *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques, sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV*, : « car je ne suis point assez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il conviendrait les grandes actions qu'il a faites depuis³¹⁴ », sentiment de ne pas être à la hauteur, elle est modeste, humble, quant à sa capacité à relater les faits.

Les femmes perçoivent donc la difficulté et le danger auquel elles s'exposent en prenant la plume. Cette constante légitimation dans leur écrits, comme si elles se justifiaient d'écrire, montre que le désir d'écrire en lui même ne leur est pas reconnu. Sylvie Mousset parle même d'un phénomène d'auto-censure : « Enfin, et on atteint-là des formes complexes d'autocensure, les femmes se persuadent elles-mêmes qu'elles n'ont aucune aptitude à tenir la plume et qu'elles le feront, si elles y sont contraintes, bien moins aisément que les hommes³¹⁵. ».

Mémoires, l'écriture de soi

Écrire ses mémoires, c'est raconter des faits tels que nous les avons vécu. Avec pour principal acteur, nous-même. Ce qui est intéressant n'est pas de se pencher sur le contenu des mémoires de ces femmes, ni la véracité des faits qui y figure. Tout historien sait qu'entre mémoire et histoire, un fossé existe. Ce qui enrichit le dialogue ici, c'est le geste : le fait d'écrire ses mémoires, qu'est ce que cela signifie pour ces femmes ? Qu'en est il de la modestie dans le fait de prendre la plume pour parler de soi ?

A la recherche d'une identité

³¹³Hortense MANCINI, *Mémoires de la duchesse de Mazarin*, Cologne : chez Pierre Marteau, 1675. p.3-4

³¹⁴Charlotte de Bavières, Duchesse d'Orléans, *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques, sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV / par Madame la Princesse Élisabeth-Charlotte de Bavière (duchesse d'Orléans), seconde femme de Monsieur, frère de Louis-le-Grand. Précédés d'une notice sur la vie de cette illustre princesse*, Paris : L.Colin, 1807. p.50

³¹⁵Sylvie MOUSSET. Souffrir, penser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, XVe-XXe siècle). *Rives Méditerranéennes*, UMR TELEMME, 2013, p.4-5

Le XVIII^e siècle connaît un accroissement des mémoires féminines. Sans doute du fait qu'il s'agisse d'un genre littéraire « autorisé » pour les femmes, et donc plus courant que le pamphlet politique ou la philosophie. Cette manière d'écrire sur soi et sa vie, serait il un moyen de se réaliser, de trouver son identité, mais surtout, de la faire valoir ?

Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin, décrit dans ses mémoires sa relation avec son mari :

« Comme il craignait pour moi le séjour de Paris, il me promenait incessamment par ses terres et ses gouvernements [...] il ne m'était pas si dur qu'il aurait été à une autre personne de mon âge,, d'être privée des plaisirs de la Cour. [...] Il m'a fait plusieurs fois faire deux cents lieues étant grosse, et même fort près d'accoucher. Mes parents et mes amis, qui étaient sensibles pour moi aux dangers où il exposait ma santé, me les représentaient quand je venais à Paris. [...] S'ils eussent su que je ne pouvais parler à un domestique, qu'il ne fût chassé le lendemain, que je ne recevais pas deux visites de suite d'un même homme, qu'on ne fit défendre la maison, que si je témoignais quelques inclination pour l'une de mes filles plus que pour les autres, on me l'ôtait aussitôt³¹⁶ »

Elle le dépeint comme un mari jaloux, possessif, ne lui accordant aucun plaisir, ni quelconque relation avec qui que ce soit : domestique ou amis. Et même parfois comme un homme mettant en danger sa santé. Bien qu'elle narre une grande partie de sa vie dans ses mémoires, ces dernières ont en fait pour but de légitimer la fuite de son mariage³¹⁷. Les mémoires d'Hortense Mancini publiées en 1675, ont permis d'apprendre de nombreuses anecdotes sur le Cardinal Mazarin et sa famille, et d'en dresser une histoire romanesque. Pourtant, l'objet principal de ses mémoires concerne son mari. La plupart de l'ouvrage traite de sa fuite. Les villes qu'elle parcourt, les gens qui l'aident, afin d'échapper à un mari violent. Elle clôture ses mémoires de la sorte :

« Cette aventure nous fit aller loger chez l'intendant [...] Nous fûmes ensuite à Mirabeau, puis à Montpellier [...] où j'appris que Polastron était en chemin, sous prétexte de venir faire compliment à ma sœur de la part de M.Mazarin (son mari) ; mais en effet, pour me faire arrêter [...] Cependant je me rendis à Arles par le Rhône, puis à Turin et à Montmélian, d'où ma sœur me rappela à Grenoble près d'elle, après avoir pris les mesures nécessaires pour ma sûreté [...] je pris celui de Chambéry (le chemin) où j'ai enfin trouvé le repos que je cherchais inutilement depuis si longtemps.³¹⁸ »

Elle présente le long de ses mémoires, un « voyage » fatiguant, causé par son époux lui-même, la « traquant », et elle le fuyant. Finalement, le dessein d'Hortense semble particulièrement justifier sa conduite auprès de ses contemporains. Que cela concerne sa

³¹⁶Hortense MANCINI, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini éd. présentée et annotée par Gérard Descot*, Paris : Mercure de France, série le temps retrouvé, 1965. p.43

³¹⁷*Ibid*, Gérard DOSCOT, p.27

³¹⁸*Ibid*, p.86-87

relation avec son mari, ou bien son comportement de manière générale³¹⁹. Hortense Mancini écrit donc ses mémoires dans le but de « préserver » son image et de justifier ses faits. Il est dit que c'est sous la plume de l'abbé de Saint Réal que ses mémoires auraient été réalisées, mais il s'agit sûrement d'un travail en étroite collaboration car Hortense était douée en écriture³²⁰.

Contrairement à Hortense Mancini, Madame de la Guette décrit dans ses *Mémoires* une relation aimable avec son mari. Il s'agit ici d'un récit davantage porté sur le quotidien d'une femme mariée. Cependant il s'agit bien d'un quotidien hors du commun à l'époque : Catherine se marie contre la volonté de son père, elle éprouve un amour relativement fort pour son mari, et elle ne porte que peu d'intérêt aux activités féminines comme la couture et l'entretien de la maison :

"Je me trouvai fort contente chez mon mari. Nous nous divertissions agréablement; nous montions à cheval tous les jours pour aller à la chasse ou pour voir la noblesse du voisinage, qui me recevait de la manière du monde la plus obligeante. Toutes ces douceurs ne durèrent pas longtemps, parce que mon mari fut obligé de s'en retourner à l'armée. C'était la campagne du siège de Spire en Allemagne. Notre séparation fut rude; car je puis dire qu'il m'aimait d'une façon tout extraordinaire et que j'en étais idolâtre. J'eus le temps pour cette première fois de verser des larmes à mon aise et de faire la femme au préjudice de ces nobles inclinations, et de cette fermeté d'âme qui m'était si naturelle, et qui me faisait même avoir de l'aversion pour celles de mon sexe qui ont trop de mollesse. En effet, j'ai toujours été d'une humeur plus portée à la guerre qu'aux exercices tranquilles de mettre les poules à couvrir et de filer la quenouille, quoique l'on dise qu'une femme ne doit savoir que cela³²¹".

D'autre part elle participe activement à la Fronde et traverse la France afin de tenter de rallier le Roi aux Frondeurs. Finalement l'écriture de Madame de la Guette est innovante, et surtout libre. Loin de cette modestie imposée où la femme se doit d'être discrète, vivre son mariage « amicalement » et loin de la passion, mais surtout où la femme doit se cantonner à son foyer. Pourtant ce qui semble donner ici tout cette liberté à Madame de la Guette est sa solitude et l'absence de son mari, dont elle relate sans cesse le manque que cela lui procure. Cette solitude lui a sûrement permis de s'éloigner des conventions et de créer son propre récit de soi. Le point commun entre ces deux récits mémoriels féminins, est l'emploi régulier du « romanesque ». Que cela concerne la fuite d'Hortense, ou le voyage et la relation de Catherine, les faits relatés sont romancés.

³¹⁹*Ibid*, p.24

³²⁰*Ibid*, p.27

³²¹*Op cit*, Madame de LA GUETTE, *Mémoires*,

Dès lors, l'écriture de ses mémoires, apparaît comme moyen d'écrire sur quelque chose que ces femmes connaissent, dont elles sont en mesure de maîtriser le discours. Cela leur donne une possibilité de « jouer » avec leur personnage, et de se montrer de la manière qu'elles souhaitent. Un moyen de prouver qu'une vie de femme peut être aussi passionnante et intrépide que celle d'un homme. C'est à la fois un message sur leurs capacités à écrire, et en même temps la réalisation d'une rétrospection de vie. Il y a dans le fait même de prendre la plume pour écrire sur soi, un « manque » de modestie évident : on considère que notre vie est assez intéressante pour donner matière à lire. Pourtant, ces femmes ne cessent de se légitimer dans le fait d'écrire, et chaque situation de leur vie qui nous est racontée, est comme justifiée.

Néanmoins, la liberté dont elles bénéficient dans leur écriture, tient pour l'essentiel du fait que ces femmes sont seules. Michelle Perrot écrit « la solitude est une relation : au temps, aux lieux, aux autres et à soi-même³²² », et en effet, Madame de la Guette « jouit » d'un mari absent à cause de son travail, et Hortense Mancini, qui elle souffre de son manque d'indépendance, et passe sa vie à fuir sa condition d'épouse. La solitude donne donc une liberté aux femmes, car elle apparaît comme une légitimation. La modestie qui impose aux femmes un tel comportement, peut disparaître du moment où la femme doit prendre la place de l'homme au sein du foyer, comme le cas des veuves. On retrouve le même procédé dans l'écriture des livres de raison.

Les livres de raison

Le livre de raison est une sorte de registre familial, où le chef de famille tient les comptes : dépenses, maladies, mariages, naissances, décès, etc. La plupart du temps ces livres sont tenus par l'homme³²³, cependant le veuvage, ou l'incapacité, l'absence du mari, permet l'accès de cette activité mémorielle à certaines femmes. On parle d'environ une femme pour dix hommes, pratiquant l'écriture du livre de raison familial³²⁴. Cette pratique du livre de raison étant essentiellement masculine, on peut considérer qu'il est assez exceptionnel qu'elle soit réalisée par une femme, la question de la condition féminine se pose donc encore une fois. La modestie jouant un rôle dans la définition de ce qui est « féminin » ou non, notamment dans les passe-temps d'une femme, l'écriture et la tenue des comptes en est

³²²Michelle PERROT, postface à l'ouvrage de Christiane KLAPISH-ZUBER et Arlette FARGE, *Madame ou Mademoiselle ?*, Paris : Montalba, 1984. p. 298.

³²³Sylvie MOUSSYET. « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle ». *Dix-septième siècle* 244, n° 3 (2009): 393-408. p.8

³²⁴*Ibid*, p.9

souvent exemptée. Pourtant, les moralistes tels que Fénelon ou Claude Fleury, rappellent dans leur traités sur l'éducation, à quel point il serait nécessaire dans la bonne gestion du foyer, que la femme sache s'occuper de l'économie et de la gestion, et ce notamment, en cas de veuvage. Cela dit, une fois de plus ce rôle qui leur est permis ne tient que du côté pratique, et n'est pas la pour répondre à une envie d'écrire. Car la modestie qui leur est imposée, expose ce désir comme uniquement masculin.

Pourtant, la tenue d'un livre de raison est une forme de mémoire familiale, qui montre bien des usages des hommes et femmes de l'époque. Le fait que certains aient été écrits par des femmes, inscrit leur propre point de vue dans le temps. Il s'agit d'une communication féminine à prendre en compte. Marguerite-Marie de Cabassole, veuve de Michel-Antoine Calvet, magistrat de Villeneuve-lès-Avignon écrit dans son livre de raison :

« Cependant, après avoir donné à la tendresse tout ce qui convenoit, il a fallu songer incessamment à remédier aux accablantes affaires que M. Calvet m'avait laissées, et à payer les dettes considérables qu'il avoit contractées, soit pour les capitations, impositions ou fermes des greffes dont il s'estoit chargé, soit pour autres causes. J'y ai satisfait, comme il sera détaillé cy après. Je marqueray de même, dans ce livre, les dépenses que je fairay à l'avenir, pour l'éducation de ma famille, laquelle consiste en deux fils et une fille, dont je vais faire mention avant de parler d'aucune affaire³²⁵ »

Ici, Madame de Cabassole, informe le possible lecteur du passément de main sur le livre de raison familial dû à la mort de son mari. Elle s'occupe donc des affaires d'argent, mais également de famille : concernant ses enfants. De la même manière que les mémoires écrites par les femmes seules qu'en sont les exemples de Madame de la Guette et Hortense Mancini, les femmes qui tiennent les livres de raison sont des solitaires : veuves, ayant des fils en bas âge qui ne peuvent donc pas encore reprendre le flambeau du père défunt, ou des maris absents³²⁶. Néanmoins leur tenue de ces livres de comptes restent temporaires pour la plupart du temps. Elle s'occupent de ces comptes, jusqu'à ce que l'héritier direct ou indirect du *pater familias*, soit en âge de reprendre le flambeau³²⁷.

Finalement, la tenue du livre de raison est une place mal délimitée puisqu'elle se situe entre gestion du foyer et univers domestique (attribut féminin) et pouvoir d'écriture (attribut

³²⁵Marguerite-Mathilde de CABASSOLE in Ch. de Ribbe, *Une grande dame...*, cité par Sylvie MOUSSYET. « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle ». *Dix-septième siècle* 244, n° 3 (2009): 393-408. p.18

³²⁶*Op cit*, Sylvie MOUSSYET, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle », p.15

³²⁷*Ibid*, p.20

masculin) à l'époque moderne³²⁸. Le traitement de ces informations devraient donc revenir à la femme, maîtresse de maison. Pourtant son sexe entravant son droit d'écrire, le rôle est habituellement tenu par l'homme. Cependant, l'accès des femmes à cette pratique se développe, et tend à témoigner d'une prise de liberté féminine, malgré la modestie qu'on leur incombe.

Les correspondances

L'écriture de soi féminine passe donc par le récit de ses mémoires, parfois la tenue du livre de raison familial, mais aussi par les correspondances. Si ces différents genres littéraires amènent à une sorte d'auto-biographie, il sous-entend également une solide alphabétisation de la part de ces femmes. C'est pourquoi cette « émancipation » et autonomie littéraire ne concerne que les couches aisées de la population féminine. On retrouve donc de nombreuses lettres, aujourd'hui célèbres, comme celles de Madame de Sévigné, ou précédemment étudiées celles de Madame de Maintenon. Ces lettres sont une manière de rendre compte de leurs sentiments, leurs activités, ou bien leur quotidien. Madame de Sévigné écrit par exemple à sa fille Madame de Grignan :

« J'arrive de Livry, ma très chère bonne, avec le grand d'Hacqueville. Nous fûmes hier à pompone. Vous êtes chèrement bien aimée dans cette maison, surtout de Mme de Vins : nos conversations furent infinies. Je suis revenue pour cette petite chienne d'affaire. [...] j'oubliai de vous dire vendredi que la disgrâce de M. de Marsillac est aussi vraie que quand il alla à Verteuil : il a voulu jouir un moment des beautés de Liancourt ; voilà qui est bien étrange³²⁹. »

Madame de Sévigné narre son quotidien et les affaires dans lesquelles elle est concernée à sa fille, de ce fait, elle inscrit dans le temps et grâce à l'écriture, ses faits et gestes, qui rappelle le journal intime. Néanmoins il faut différencier volonté et circonstances. De la même manière qu'aujourd'hui nous envoyons des lettres à nos proches pour « prendre des nouvelles », ou bien en donner, il y a également une démarche de conversation à distance dans les lettres des femmes de l'Ancien Régime. Bien que ces lettres apportent des indications aux historiens, elles ne sont pas toujours dans une optique de récit de soi, ou de preuves écrites mémorielles. Dans le cas de Madame de Sévigné, il s'agit à la fois du maintien de la relation affective avec sa fille, et d'un partage des faits mondains, dont Mme de Grignan est

³²⁸*Ibid*, p.44

³²⁹*Op cit*, Madame de SÉVIGNÉ, *Lettres inédites de Madame de Sévigné à Madame de Grignan sa fille... Tome 2 / publiées pour la première fois... par Charles Capmas...* Paris: Hachette, 1876. p.8

éloignée³³⁰. Pourtant on ne peut dissocier cela du fait que les lettres de Mme de Sévigné circulent, y compris dans les salons. Ces écrits, adressé à un public « intime », deviennent justement « publiques ». Il y a une volonté que ces derniers soient lus. Le genre épistolaire est incorporé au « récit de soi », les lettres des écrivaines sont d'ailleurs souvent associées à leurs mémoires, comme chez Madame de Caylus dans *Souvenirs de Madame de Caylus , suivis de quelques-unes de ses lettres*³³¹.

Les mémoires féminines, qu'elles prennent la forme de cahier intime, de lettres ou de récits romanesques, sont un moyen d'écrire sur soi pour les femmes de l'époque moderne. Le caractère plus ou moins « privé » de ces documents, leur laisse sans doute une infime liberté afin de mener le lecteur où elles le souhaitent et de délivrer les informations qu'elles veulent sur elles-mêmes. Toutes leurs justifications que l'on retrouve dans leurs lignes, apparaissent comme un moyen de légitimer leurs actions. En effet, certains de leurs actes dépassent ce qui est toléré pour leur sexe à l'époque. Le fait même de prendre la plume pour parler de soi, semble déjà dépasser la modestie qui est imposée. Néanmoins, ce genre leur est accessible, sans doute parce qu'il n'a pas réellement d'influence directe sur la société selon les penseurs de l'époque. Pourtant, les écrivaines ne s'arrêtent pas à ce genre littéraire, certaines prennent la plume à d'autres fins.

Écrivaines et romancières

« C'est tout juste si on leur permettait d'écrire ce qu'on leur permettait de lire » écrit Claude Dulong. Il démontre combien il était difficile pour une femme à l'époque moderne de sortir des genres littéraires qui lui étaient attribués. Gestion du foyer permanent, mœurs misogynes, mais aussi faible instruction, font que contrairement à l'image que l'on a, très peu de femmes prirent la plume pour dénoncer comme l'a fait Marie de Gournay³³². Pourtant, quelques fois, les femmes utilisent les genres littéraires qui leur sont réservées afin de faire passer leur opinion, comme par exemple à travers les romans.

³³⁰REGUIG-NAYA Delphine. « Rejoindre l'émotion et son public : d'une relation judiciaire par Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, vol. 68, no. 1, 2009, pp. 309-319.

³³¹Comtesse de CAYLUS, *Souvenirs de Madame de Caylus , suivis de quelques-unes de ses lettres. Nouvelle édition, précédée d'une notice biographique et littéraire, par M. Auger... et des notes de Voltaire*. Paris : chez Chaumerot Jeune, 1823.

³³²*Op cit*, Claude DULONG in *Histoire des femmes en Occident*, p.479

Les romans

Madeleine de Scudéry, présente dans *Artamène ou Le Grand Cyrus* (1649 et 1653), ou encore *Clélie, histoire Romaine* (1654 et 1660), l'actualité et les comportements des gens de son temps, à travers des personnages antiques. A ce jour, *Artamène*, est le plus long roman de la littérature française, il contient 10 volumes. L'originalité de ce roman est de présenter trois personnages féminins (Sapho, Parthenie et Elise) qui se posent ouvertement contre le mariage³³³ : « [Parthénie] déterminée à ne s'assurer jamais à l'affection de personne³³⁴ » ; « il n'y a je ne sçay quoy dans le Mariage, qui est si incompatible avec l'amour³³⁵ » ou encore la célèbre réplique de Sapho :

« Il est vray, repliqua Sapho, que je regarde [le mariage] comme un long esclavage : vous regardez donc tous les hommes comme des Tirans ? Reprit Tisandre : je les regarde du moins comme pouvant le devenir, repliqua t'elle, dès que je les regarde comme pouvant être Maris³³⁶. »

Madeleine de Scudéry à travers ses personnages, décrit le mariage comme une « tyrannie » qui emprisonne la femme. Néanmoins il convient de nuancer cela, en effet, Anna Rosner explique que Mademoiselle de Scudéry dénonce surtout le mariage arrangé par les parents, sans amour, qui oblige la femme à vivre avec un homme qu'elle n'aime pas³³⁷.

Madeleine de Scudéry sort donc de toute la discrétion imposée aux femmes, pour écrire et à la fois dénoncer. Le fait de prendre la plume étant déjà un acte courageux, et plus ou moins rare pour une femme à l'époque, elle se saisit de sa plume telle une arme afin de dénoncer la supériorité masculine, notamment en ce qui concerne leur place dans le domaine du mariage mais aussi dans les domaines intellectuels et culturels. Il est possible que les critiques qu'elle ai reçue, comme les moqueries à travers la référence évidente du personnage de Magdelon (Madeleine) dans les *Précieuses Ridicules*, de Molière, soient une réponse à sa position « libre ». Serai ce possible que la réponse masculine à son travail de femme ai été de la « décrédibiliser », en lui attribuant des défauts soi-disant féminins : vanité, curiosité, et même incapacité ? Madeleine de Scudéry est la première femme à l'image de ce qu'on nomme péjorativement « précieuse » : une femme pour qui l'intellect ne naît pas d'un désir personnel, mais d'un désir de paraître. Cette femme du XVIIe siècle sort pourtant de l'ordinaire, et par sa

³³³Anna ROSNER Le Refus du Mariage dans le roman du Grand Siècle in Richard G. HODGSON (dir) *La femme au XVIIe siècle : actes du colloque de Vancouver*, University of British Columbia, 2000. p.386

³³⁴Madeleine de SCUDERY, *Artamène ou le Grand Cyrus*, Paris : 1654, p.101

³³⁵*Ibid*, p.105

³³⁶*Ibid*, Tome X, p.343

³³⁷*Op cit*, Anna ROSNER in *La femme au XVIIe siècle*, p.387

plume elle se positionne comme partisane de l'émancipation des femmes. Elle, qui contrairement aux diktats, ne s'est jamais mariée, bien loin de la modestie imposée à son sexe, qui l'empêcherait d'écrire, elle va au delà.

Cependant cette prise de « liberté » n'est pas commune. Madame de La Fayette par exemple n'a jamais voulu être associée à son roman *La Princesse de Clèves*. Le libraire Claude Barbin, écrit un avertissement au lecteur sur *La Princesse de Clèves*, dans l'édition parue en 1689 :

« Quelque approbation qu'ait eu cette Histoire dans les lectures qu'on en a faites, l'Auteur n'a pu se résoudre à se déclarer, il a craint que son nom ne diminuast le succes de son Livre. Il sçait par experience, que l'on condamne quelquefois les Ouvrages sur la mediocre opinion qu'on a de l'Auteur, & il sçait aussi que la reputation de l'Auteur donne souvent du prix aux Ouvrages. Il demeure donc dans l'obscurité où il est, pour laisser les jugemens plus libres & plus equitables, & il se montrera neanmoins si cette Histoire est aussi agréable au Public que je l'espere.³³⁸ »

Madame de La Fayette craint que si l'on associe à son roman et donc au fait qu'elle soit une femme, il soit alors « mal jugé ». Cela signifie sans doute d'une conscience de l'image de la femme écrivaine comme négative à l'époque. Le roman de *La Princesse de Clèves*, est précurseur dans son idée générale, puisqu'il présente l'histoire d'une femme qui tombe amoureuse d'un autre homme, alors qu'elle est mariée. On peut lire dans le *Mercurie Galant* paru en mai 1678, la critique suivante :

« Lettre sur la princesse de clèves : Le dessein m'en a paru tres-beau. Une Femme qui a pour son Mary toute l'estime que peut meriter un tres-honneste Homme ; mais qui n'a que de l'estime, & qui se sent entraînée d'un autre costé par un panchant qu'elle s'attache sans cesse à combattre & à surmonter en prenant les plus étranges resolutions que la plus austere vertu puisse inspirer, voila assurément un fort beau Plan. Il n'y a rien qui soit ménagé avec plus d'art que la naissance & les progrès de sa passion pour le Duc de Nemours. On se plaist à voir cet amour croistre insensiblement par degrez, & à le conduire des yeux jusqu'au plus haut point où il puisse monter dans une si belle Ame.³³⁹ »

L'auteur de cette critique, met en valeur le fait que le personnage de la princesse, lutte contre ses démons, et fait preuve de « vertu » pour ne pas céder à la tentation. On peut lire dans le roman de nombreux passages à ce sujet comme :

« Elle ne se flata plus de l'esperance de ne le pas aimer ; elle songea seulement à ne luy en donner jamais aucune marque. C'estoit une entreprise difficile, dont elle connoissoit déjà les peines ; elle savoit que le seul moyen d'y réussir, estoit d'éviter la presence de ce Prince³⁴⁰ »

³³⁸Madame de LA FAYETTE, *La princesse de Clèves*, Paris : chez Claude Barbin, 1689, p.1

³³⁹Claude BLAGEART, in *Mercurie Galant* de mai [tome 5] 1678, p.109-128, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL, 2014.

C'est l'image de la femme, luttant contre sa condition féminine. La femme étant considérée comme plus encline à succomber au vice, apparaît ici comme un être raisonné. Les sentiments exprimés et dévoilés par le personnage, semblent agréables pour le lecteur, et cela peut trouver son sens dans le fait que l'époque à laquelle ce roman paraît est bercée par un raffinement, une courtoisie et des sentiments amoureux présents dans la littérature. Pour reprendre les mots d'Anne Löcherbach :

« C'est à M^{me} de Lafayette que revient le mérite d'avoir créé avec *La Princesse de Clèves* le prototype du roman psychologique de société. Ce « nouveau roman », par sa brièveté et par sa proximité spatio-temporelle surprit le public contemporain accoutumé au caractère volumineux des romans baroques. Néanmoins l'intérêt des critiques se fixa plutôt sur la subtile observation et la description du monde intérieur, sur la conscience des personnages, domaine jusque-là largement inexploré dans la littérature.³⁴¹ »

Le roman de Madame de Lafayette est décrit par Norbert Elias, comme traitant à la fois de la société et de ses mutations et à la fois de l'individu. Ce phénomène pour lui est donc à traiter en corrélation. Le personnage de la princesse représente la « déchirure de l'individu entre l'inconscient et le surmoi³⁴² », ce que Norbert Elias qualifie d'« *homo clausus*³⁴³ ». C'est à dire l'humain et son « monde intérieur » caché au reste de la société. Cela répond au domaine de l'autocensure, et de l'autosurveillance, dans le but d'adopter le comportement attendu en société. Ce phénomène, Norbert Elias le qualifie de « processus individuel de civilisation ». Cette idée permanente d'autosurveillance, rappelle ce qu'on a pu lire précédemment dans les lettres de Madame de Maintenon, ou encore les écrits de Fénelon : il faut inculquer aux jeunes filles une vertu et une modestie, qui les poussent à s'interdire elles mêmes, à s'auto-surveiller, dans un but de bon fonctionnement social.

Les femmes écrivaines, bien qu'elles soient souvent confrontées à la censure due à leur condition sexuelle à l'époque, réussissent à passer outre et à contourner la modestie qui leur est imposée. À travers l'écriture, elles témoignent des conditions sociales auxquelles elles sont exposées et peuvent parfois, les dénoncer. Grâce au champ littéraire du roman, ou des mémoires, elles se frayent un chemin discret pour revendiquer leur place. Par leur réputation vertueuse et leur modestie, elles prennent le droit d'écrire. Et bien que leur sexe les empêche d'atteindre la vie politique, certaines s'y confrontent.

³⁴⁰*Op cit*, Madame de LA FAYETTE, *La princesse de Clèves*, p.81

³⁴¹Anne LÖCHERBACH, « La Princesse de Clèves et le processus de civilisation ». *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, n^o 151-152 (15 décembre 2011): 101-16.

³⁴²*Ibid*, p.101-16.

³⁴³N. ELIAS, *Société*, p. 151. cité par Anne LÖCHERBACH in « La Princesse de Clèves et le processus de civilisation ». *op cit*.

L'écriture « politique »

« Elles ne doivent ni gouverner l'Etat, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées[...] elles sont faites pour des exercices modérés. Leur corps, aussi bien que leur esprit, et moins fort et moins robuste que celui des hommes³⁴⁴ .» écrit Fénelon dans *De l'Éducation des filles*. Avant lui, Jean Bodin avait écrit dans ses *Six Livres de la République* en 1586 :

« Quant à l'ordre et à la condition des femmes, je ne veux pas m'en mêler. Je pense simplement qu'elles doivent être tenues à l'écart de toute magistrature, poste de commandement, tribunal, assemblées publiques et conseils, de sorte qu'elles puissent accorder toute leur attention à leurs tâches féminines et domestiques³⁴⁵. »

Les femmes du XVIIe siècle apparaissent comme complètement mises à l'écart de tout ce qui concerne la politique, de près ou de loin. Néanmoins, on ne peut s'arrêter à ces discours misogynes, dont les seuls arguments se limitent à une « incapacité naturelle » féminine. En effet, plusieurs reines ont joué un rôle politique. La fonction même de reine est d'ailleurs politique, même si elle se réalise uniquement dans la maternité et l'offrande d'un nouvel héritier. Ces femmes ne sont pas des membres officiels du conseil privé du roi, mais elles participent à certaines conversations³⁴⁶. Les veuves, jouent un rôle également dans la « citoyenneté » du royaume³⁴⁷, puisqu'elles représentent leur famille en l'absence d'un mari. Elles se doivent d'ailleurs de fournir un homme de leur maison ou une somme d'argent à la milice urbaine³⁴⁸. Mais ces exemples sont assez exceptionnels, et les femmes restent exclues du monde politique « officiel ». Car en effet, certaines jouent un rôle important, mais ce, dans le secret, et en dehors de l'espace public.

L'écriture permet notamment aux femmes, une infime brèche dans le monde de la rhétorique politique. Natalie Zemon Davis voit dans les *Lettres* de Madame de Sévigné un intérêt pour la question du gouvernement, mais aussi de la procédure judiciaire du procès de Nicolas Fouquet³⁴⁹. Mme de Maintenon, écrit à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1695 : « Accoutumés vous, Monseigneur, à faire une lettre à part de ce que vous

³⁴⁴*Op cit*, FENELON, *L'éducation des filles*, p.3

³⁴⁵Jean BODIN, *Les six Livres de la République*, cité in Martine LAPIED, Les femmes entre espaces privés et espaces publics pendant la Révolution Française, in Annie BLETON-RUGET (dir), Michel RUBELLIN (dir), *Regards croisés sur l'oeuvre de Georges Duby : femmes et féodalité*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2000. p.313

³⁴⁶*Op cit*, Natalie ZEMON DAVIS, La femme au politique, in *Histoire des femme en Occident*, p.216

³⁴⁷*Ibid*, p.215

³⁴⁸*Ibid*, p.215

³⁴⁹Madame de SEVIGNE, *Lettre à Monsieur de Pomponne*, 1664, cité par Natalie ZEMON DAVIS in *Histoire des femmes en Occident*, *op cit*, p.221

voulés que je montre au Roy ; il n'y faut rien mesler qui marque notre commerce, mais seulement que vous me chargés de vos comisions, puis que je l'ay bien voulu³⁵⁰ ». Madame de Maintenon étant sa « favorite » pendant plusieurs années, s'attribue l'honneur d'être consultée par le roi³⁵¹.

De l'Égalité des hommes et des femmes, de Marie de Gournay est publié en 1622. Marie de Gournay (1565-1645), est une femme de lettres française, « fille d'alliance » de Montaigne, qui édita ses *Essais*. Dans ce pamphlet précurseur qu'elle dédie à la reine, elle prône comme son nom l'indique, l'égalité des sexes, y compris en regard de l'accès au savoir et aux débats intellectuels :

« D'autant qu'ils ont ouy trompeter par les rues, que les femmes manquent de dignité, manquent aussi de suffisance, voire du tempérament et des organes pour arriver à cette-cy, leur eloquence triomphe à prescher ces maximes : et tant plus opulemment, de ce que, dignité, suffisance, organes et tempérament sont beaux mots : n'ayans pas appris d'autre part, que la première qualité d'un mal habill'homme, c'est de cautionner les choses sous la foy populaire et par ouyr dire.³⁵² »

Elle critique la suprématie masculine en dénonçant leur manière de justifier de l'incapacité des femmes sur des « ouïe dire » et des théories. Dans un autre passage elle écrit :

« Platon à qui nul n'a débattu le tiltre de divin, et consequemment Socrates son interprete et Protecole en ses Escripts ; (s'il n'est là mesme celuy de Socrates, son plus divin Précepteur) leur assignent mesmes droicts, facultez et fonctions, en leurs Republicues et par tout ailleurs.³⁵³ »

Elle présente Platon et Socrate comme partisans de l'égalité des hommes et femmes en droits, et en fonctions politiques. Comme elle le dit « à qui nul n'a débattu le titre divin », signifie que ces auteurs sont reconnus. Autrement dit, si même ces auteurs sont pour l'égalité, alors qu'ils sont reconnus par ses contemporains, pourquoi ne reprennent ils pas également leurs discours sur le sexe féminin ? D'autre part elle justifie :

« Que si les dames arrivent moins souvent que les hommes, aux degrez d'excellence, c'est merveille que le deffaut de bonne instruction, voire l'affluence de la mauvaise expresse et professoire ne face pis, les gardant d'y pouvoir arriver du tout.³⁵⁴ »

Pour Marie de Gournay, si la femme est intellectuellement « moins capable » que l'homme, c'est parce que celui ci ne lui octroie pas les bons outils qui sont l'apprentissage et

³⁵⁰Madame de MAINTENON, *Lettre à Louis Antoine de Noailles*, 1695, Cité par Natalie ZEMON DAVIS in *Histoire des femmes en Occident*, op cit, p.222

³⁵¹Op cit, Natalie ZEMON DAVIS, *Histoire des femmes en Occident*, p.222

³⁵²Marie de GOURNAY, *De l'égalité des hommes et des femmes*, s.l : 1622, p.62

³⁵³*Ibid*, p.63-64

³⁵⁴*Ibid*, p.65

l'enseignement. Elle remet également en question les moralistes qui se basent sur la Bible et les écrits religieux :

« L'homme fut créé mâle et femelle, dit l'Écriture, ne comptant ces deux que pour un. Dont Jésus-Christ est appelé fils de l'homme, bien qu'il ne le soit que de la femme. Ainsi parle après le grand Saint Basile : La vertu de l'homme et de la femme est même chose, puis que Dieu leur a décerné même création et même honneur: *masculum et femininam fecit eos*. Or en ceux de qui la Nature est une et même, il faut que les actions aussi le soient, et que l'estime et loyer en suite soient pareils, où les œuvres sont pareilles³⁵⁵ »

Elle va jusqu'à justifier par l'Écriture, l'égalité des hommes et des femmes. Puisque la « Nature est une et même » pour l'homme et la femme, ils doivent pouvoir y accomplir les mêmes actions et y recevoir la même « estime ».

Isabelle Krier trouve plusieurs similitudes entre ce pamphlet de Marie de Gournay et son « père d'alliance », Montaigne, comme la question du « dépassement du dualisme des sexes dans le cadre d'une critique de l'idée de nature comme hiérarchie³⁵⁶ ». Marie de Gournay s'attache à dénoncer par le biais de l'écriture, les moralistes détracteurs des femmes, qui pour elle, se basent sur un héritage des Anciens, une justification erronée du discours religieux, et des « idées » populaires³⁵⁷. Elle utilise dans *Égalité des hommes et des femmes*, l'argumentation philosophique. Elle n'essaie pas de prouver une supériorité d'un sexe à l'autre, mais pour reprendre les mots d'Isabelle Krier, elle cherche à « interroger la pertinence d'une représentation dualiste des sexes ». Elle réalise sa philosophie dans une optique de philosophie naturelle et apporte le postulat suivant : pour définir un sexe comme étant supérieur à l'autre, il faudrait d'abord déterminer l'imperfection et la perfection de la nature, et donc concevoir la Nature comme une hiérarchie³⁵⁸. C'est ici, ce que Marie de Gournay dénonce précisément, la théorie hiérarchique des moralistes, servant à renforcer la subordination des femmes.

L'écriture politique féminine se développe donc partiellement au XVII^e siècle, et ce, particulièrement après la Querelle des femmes survenue un siècle plus tôt. La littérature leur donne une possibilité d'expression, palliant à leur défense d'entrer dans la fonction politique.

³⁵⁵*Ibid*, p.70

³⁵⁶Isabelle KRIER, « Souvenirs sceptiques de Marie de Gournay dans l'« Égalité des hommes et des femmes » », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 29 | 2009, mis en ligne le 11 juin 2009, consulté le 13 mai 2018.

³⁵⁷*Ibid*, p. 3-4

³⁵⁸*Ibid*, p.5

Le fait de prendre la plume pour les femmes au XVIIe siècle n'est donc pas anodin. Si elles sont cantonnées à l'unique travail de mère et d'épouse, certaines réussissent à outrepasser ce quotidien et s'adonner à l'écriture. Elles doivent cependant utiliser des sortes de subterfuges pour en avoir l'occasion : se cantonner à des champs littéraires « simples » qui répondent davantage du loisir que de la réflexion philosophique ou politique, comme le roman, ou les correspondances. La modestie qui leur impose une discrétion et une invisibilité extrême, est alors mise de côté, au détriment d'une volonté de parler, de raconter ou de s'exprimer. Cependant, cette même modestie est parfois utilisée dans le but d'écrire : l'écrivaine du XVIIe siècle prône souvent ces valeurs morales, religieuses, pour justifier sa prise de parole. Pourtant, toutes les critiques et moqueries dont elles sont victimes, visent à décrédibiliser la femme qui écrit. Au final, ces injures, le discours moraliste, religieux et scientifique, responsables de l'image négative féminine, travaillent à l'exclure totalement de l'espace public. Les femmes doivent être en retrait.

Chapitre 6 – Femmes cachées, femmes en retrait.

Le point commun des détracteurs des femmes au XVIIIe siècle, se situe autour de la question de la présence féminine. Que cela concerne le mariage, les relations sexuelles, l'amour, la maternité, qui relèvent donc de la sphère privé, ou bien la politique, les activités, le savoir, l'éducation, qui eux relèvent de la sphère publique, tous les moralistes de l'époque moderne trouvent leur mot à dire sur le comportement féminin idéal. La modestie et les vertus de la chasteté, la pudeur, apparaissent comme des solutions pour maintenir la femme dans cet « idéal », mais surtout pour la maintenir invisible et muette dans la société. Mais pour quelle raison ? Pourquoi un tel contrôle ?

L'exposition du féminin : un danger ?

Que cela concerne le milieu intellectuel, politique, artisanal, médical, ou encore scientifique, les femmes sont exclues de la sphère publique. Elles sont confrontées à des revendications plus misogynes les unes que les autres, accusant leur capacités naturelles. Chacune de ces différentes justifications pose la femme en infériorité, reléguée au rang d'objet, d'animal. Mais pour quels motifs ? Pour quelles raisons sont elles écartées de toutes activités extérieures au foyer ? Autant de questions, qui trouvent une possible réponse dans la représentation psychologique construite par les occidentaux : les femmes sont dangereuses.

Des femmes dangereuses

L'espace public peut être associé à un espace d'expression visuelle, physique, verbale. Il est le lieu où se rencontre la population. La modestie, la discrétion et la retenue sont autant de vertus soumises aux femmes dans ces espaces. Aux yeux des autres, la femme doit être cachée par ses vêtements, discrète par sa parole, et modeste dans son comportement, (en accord avec son sexe ou son rang). Ainsi, la présence des femmes semble réglementée. Tout est mis en place pour qu'elles soient le moins visibles au sein de la société. Par conséquent, les femmes qui ne correspondent pas intégralement au modèle imposé, sont considérées comme marginales et dangereuses pour l'ordre établi.

Le cas de la sorcellerie en est un exemple. L'héritage de pensées populaires, mythiques ou anciennes donne matière aux hommes du XVIIIe siècle, qui voient en chaque femme, une

potentielle sorcière³⁵⁹. Il est vrai que les statistiques réelles, étudiées grâce aux archives des tribunaux, révèlent une plus grande présence féminine dans la sorcellerie. Dans le département du nord par exemple, on compte 288 cas de sorcellerie condamnés entre le milieu du XIV et la fin du XVIIe siècle, dont 82% des condamnations concernent des femmes³⁶⁰. Cependant, il faut prendre en compte qu'au XVIIe siècle la femme avait quatre fois plus de chance d'être accusée de sorcellerie que l'homme³⁶¹. Ces chiffres peuvent donc expliquer la majorité féminine de ces condamnations : l'imaginaire et la peur des hommes de l'époque les poussent à suspecter les femmes en premier lieu. Les hommes et femmes de l'époque sont imprégnés de l'idée selon laquelle il existerait une secte de serviteurs du diable³⁶². S'ajoutant à cela une vision eschatologique du monde, la peur et la méfiance envahissent la population. Les moralisateurs et spécialistes du XVIIe siècle s'accordent pour trouver en la femme, un être plus enclin à devenir une précepte de Satan. On lui prête davantage de crédulité, elle apparaît donc comme un individu plus manipulable, et donc plus accessible pour le démon³⁶³. Les femmes jugées également plus bavardes, seraient plus aptes à servir la transmission des idées démoniaques³⁶⁴. Cette idée peut expliquer la discrétion et le silence que l'on attend des femmes. Si les hommes du XVIIe siècle considèrent qu'elles sont bavardes et divulguent la plupart des messages, alors il faut leur ôter cette habitude, et les rendre muettes. Henry Boguet, spécialiste de la démonologie, écrit en 1606 dans son *Discours exécration des sorciers*, : « il se trouve que Satan les cognoist toutes il en use ainsi, parce qu'il sçait que les femmes ayment le plaisir de la chair, à fin que par un tel chatouillement il les retienne en son obeissance³⁶⁵.».

La chasse aux sorcières trouve donc son apogée au XVIIe siècle, et ce particulièrement jusqu'aux années 1630³⁶⁶. Les profils des sorcières correspondent dans l'imaginaire commun à des femmes à la sexualité débridée. Le célèbre *Marteau des sorcières (Malleus Mallificaeum)*, des dominicains Henri Institoris et Jacques Sprenger, publié une première fois en 1486-87,

³⁵⁹Arlette FARGE et Jean Michel SALLEMAN, Sorcière in *Histoire des femmes en Occident, op cit*, p.521

³⁶⁰*Ibid*, p.522

³⁶¹*Ibid*, p.522

³⁶²*Ibid*, p.523

³⁶³*Ibid*, p.525

³⁶⁴*Ibid*, p.525

³⁶⁵Henri BOGUET, *Discours exécration des sorciers: ensemble leur procez, faits depuis deux ans en çà, en divers endroits de la France. Avec une instruction pour un juge, en fait de sorcelerie*, Rouen : chez Romain de Bauvais, 1606, p.66

³⁶⁶Robert MUCHEMBLED, *Sorcières, justice et société aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Imago, 1987

décrit des « vagins insatiables »³⁶⁷. Cet ouvrage, de nombreuses fois ré-édité, est utilisé le long des siècles de chasse aux sorcières. On imagine leur sabbats comme « théâtre » d'orgies sexuelles. Les mutilations des organes génitaux des hommes par les sorcières y sont décrites, la multiplication des bûchers donnent l'impression aux masses que le problème est constant et répandu³⁶⁸. Autant d'idées qui cultivent alors la peur dans les esprits.

D'autre part, les événements climatiques, les famines ou les épidémies sont considérées comme l'œuvre de Satan, associés à une sorte de « malédiction » qui s'abat sur l'homme. Les historiens voient en ce phénomène, la peur de l'homme envers ce qu'il ne peut contrôler : la nature³⁶⁹. Ce qui pousserait l'homme à y trouver des raisons surnaturelles, et à désigner des coupables³⁷⁰. Les marginaux représentent alors les criminels idéaux, puisqu'ils sont différents. Parmi ces « marginaux » on retrouve les femmes laides, pauvres, célibataires, agressives, ou encore celles qui ne répondent pas de la médecine traditionnelle. On imagine que si la femme peut guérir avec des herbes, elle peut aussi tuer³⁷¹.

Finalement, bien loin de la réalité des choses, les femmes accusées de sorcellerie sont souvent de simples marginales. La moindre différence de leur part peut servir aux accusateurs. La peur est en réalité entretenue par les idées populaires et la littérature moralisatrice qui place la femme comme un être dangereux. Les textes des détracteurs des sorcières, fournissent suffisamment d'idées négatives et de représentations dangereuses, pour donner aux hommes de l'époque, une crainte des femmes.

Les « sorcières » ne sont évidemment pas les seules « coupables » représentées par la société de l'Ancien Régime. Les prostituées font également les frais de cette peur associée aux femmes, et sont donc exclues de l'espace public. Les épidémies telles que la syphilis ou la peste, poussent les autorités à réglementer les maisons closes. Mais avant cela déjà, les maisons publiques, sur le modèle romain, étaient bien définies dans l'espace urbain³⁷². A partir du XIVe siècle, on observe un recul de ces bordels. La peur et l'intérêt pour le salut qui suivent les grandes réformes religieuses aux XVI et XVIIe siècles, poussent les femmes du

³⁶⁷Jean Pierre DEDIEU, compte rendu sur *Le Marteau des Sorcières*, in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, vol. 46, n°6, pp. 1294-95

³⁶⁸*Op cit*, Arlette FARGE et Jean Michel SALLEMAN, *Histoire des femmes en Occident*, p.258

³⁶⁹*Ibid*, p.528

³⁷⁰*Ibid*, p.528

³⁷¹*Ibid*, p.528

³⁷²Amélie MAUGERE, Les politiques publiques en matière de prostitution en France et leur mise en discours, Thèse de Doctorat en Science Politique, Versailles Saint Quentin en Yveline, soutenue en 2008

métier à se cacher, voir à être prohibées. La peur liée aux femmes perdure donc sous l'Ancien Régime.

La peur des femmes, un sentiment construit ?

Ce qui ressort la plupart du temps des écrits moraux, c'est la notion de danger à laquelle la femme est associée. Nicolas Héron parle d'un double malheur dans « l'usage des ajustements, quelques fois funestes aux filles qui s'en servent, & toujours dangereux aux assistants qui les regardent³⁷³. » ; Pierre LeMoynes écrit « les yeux de la première femme furent envenimés par le serpent ; combien les yeux de la femme sont dangereux [...] La vue de la femme est dangereuse³⁷⁴ ». Tant de mots et d'expressions qui se rapportent au champ lexical du danger, du risque et de la douleur. Si la peur des femmes est ancienne, et puise ses fondements dans plusieurs croyances populaires, mythologiques ou religieuses, elle est également actuelle car elle perdure de siècle en siècle.

Le corps de la femme est caractérisé par une dualité particulière, puisque ses seins, son ventre et son sexe, sont à la fois représentés comme attributs sexuels, vicieux et séducteurs, et en même temps ils représentent la fonction maternelle et nourricière³⁷⁵. La plupart des représentations féminines sont en fait la réponse à un imaginaire masculin construit. On observe cette dualité dans de nombreuses gravures du XVIII^e siècle. Françoise Borin montre la croissance de l'iconographie et l'écriture à propos de la possible influence de la lune sur les femmes. On pense que la tête des femmes est soumise à la lune, et c'est ce qui est représenté dans une gravure anonyme³⁷⁶ du XVIII^e siècle. À première vue on saisi la moquerie de ces femmes, qui sortent le soir, apprêtées, etc. Pourtant, leur position et la manière dont elles sont représentées rappellent les sorcières dansant sous la lune³⁷⁷. Une autre gravure explicite est celle de *La Vraie Femme*³⁷⁸ : On y observe la femme, représentée par une femme noble (vêtements, coiffure) d'un côté, et le diable de l'autre. Françoise Borin certifie bien qu'il ne s'agit pas de la représentation d'un changement d'humeur féminin, mais bien d'une expression double. Une autre représentation qui est celle de la Gravure de *l'Homme fourré de Malice*³⁷⁹

³⁷³*Op cit*, Nicolas HERON, *De la modestie des postulantes*, p.10

³⁷⁴*Op cit*, Pierre LE MOYNE, *De la modestie ou de la bien-séance chrétienne*, p.450

³⁷⁵Françoise BORIN, Arrêt sur image in *Histoire des femmes en Occident*, *op cit*, p.250

³⁷⁶**Annexe n°4**

³⁷⁷*Ibid*, p.260

³⁷⁸**Annexe n°5**

³⁷⁹**Annexe n°6**

représente un homme pensif, malheureux, perturbé par les femmes figurant sur son manteau. La femme apparaît alors comme à l'origine des maux de l'homme.

Il est important de comprendre que ces images véhiculées, servent de support à la diffusion des idées et normes sociales³⁸⁰. Ces gravures participent donc bien à l'élaboration des « légendes normatives ». La femme apparaît comme un être dangereux pour l'homme. L'idée de la contrôler s'impose donc logiquement. La modestie que les femmes s'imposent inconsciemment à force du martellement de cette vertu, dès le plus jeune âge, répond sans doute à cette peur infondée. Natalie Zemon Davis et Arlette Farge expliquent très justement que « La femme ne menace que parce qu'elle fascine, et de cet étrange mélange de sentiments naissent des logiques incohérentes, prises aux pièges des peurs, des désirs et des nécessités³⁸¹. ». Elles soulignent également que ces représentations féminines (peintures, écritures...) ont amené les femmes elles-mêmes à s'identifier à ces personnages : « Les discours ici représentés ne sont pas le reflet de la femme, mais n'ont-ils pas été d'étranges miroirs que l'homme a tendu à la femme, et dans lesquels ils se sont parfois noyés ? ³⁸²».

Cependant, la peur de ces femmes, bien qu'elle ait été construite, peut-elle être considérée comme la reconnaissance de leur pouvoir, ainsi qu'une faiblesse masculine à leur égard ? Si l'on considère les femmes comme dangereuses, c'est que l'on reconnaît le pouvoir d'attraction qu'elles exercent sur les hommes. Il est cela dit, plus simple d'accuser la femme, afin qu'elle reste dans sa position inférieure, que d'accuser l'homme d'être faible face à la tentation. N'est-il pas plus simple de les représenter comme des êtres dangereux, afin qu'elles s'en persuadent elles-mêmes et s'autocensurent ? L'homme qui cède à la tentation féminine tient alors la place de la victime, manipulé et séduit contre son gré, faisant de la femme l'unique coupable. Finalement, si l'homme voit en la femme un être vil et dangereux, c'est parce qu'il l'associe invariablement à la sexualité. Comme le précise justement Delphine Horvilleur dans son ouvrage, il s'agit d'une sexualisation extrême de la femme.

Toutes ces peurs que représentent la femme servent donc « d'excuses » pour l'établir dans l'unique sphère privée. Considérée comme trop dérangeante et dangereuse à l'extérieur, elle est assignée à son foyer.

³⁸⁰*Ibid*, p.269

³⁸¹*Ibid*, p.299

³⁸²*Op cit*, Natalie ZEMON DAVIS, *Histoire des femmes en Occident*, p.302

La modestie cantonne la femme à son foyer

On pourrait aisément croire que le XVII^e siècle ouvre des brèches de liberté dans l'espace public aux femmes, grâce à leur entrée dans le monde intellectuel. Pourtant, les salons ne se trouvent-ils pas au centre du foyer ? Ne sont-ils pas au même titre que la maison un lieu privé ? Il est possible que la prise de liberté de ces salonnières tienne justement de ce fait. Elles ont pu se réaliser à travers le conformisme. En restant au sein de leur sphère privée, elles réussissent à contourner ce qui leur est interdit : la participation à la vie intellectuelle.

Les femmes sont donc exclues de l'espace public. Les moralistes prônent la discrétion et la modestie, afin de pouvoir les « contenir » dans un espace clos : le foyer. L'argument principal étant le danger que ces femmes représentent, on retrouve des auteurs comme Pierre LeMoyne qui décrit la beauté comme un « don de la nature si dangereux, si délicat [...] mis sous la garde de la Modestie³⁸³ ». On observe donc un lien solide entre la considération de la femme comme un être dangereux et l'outil qu'elle aurait à disposition afin d'éviter cela : la modestie. La modestie telle qu'elle est décrite par Pierre LeMoyne, apparaît comme gardienne et protectrice du danger féminin, car elle empêche la femme de se montrer, et de cultiver le « danger » qu'elle exerce sur l'homme. La conscience de soi des femmes doit en fait passer par cette modestie. La femme doit avoir conscience qu'elle est un « être dangereux » de par son sexe, et qu'un comportement modeste est son seul moyen d'échapper à cela.

Le foyer reste donc le seul lieu où la femme doit et peut se réaliser. Puisqu'elle est priée d'être discrète et modeste en dehors, sa maison semble être l'unique place où elle est reconnue et où elle peut s'exprimer. Mais pas de n'importe quelle manière, puisque le rôle de mère et de maîtresse de maison lui est également dicté. Les « mondaines » et femmes de la haute aristocratie sont souvent accusées d'être paresseuses. Dans la définition du dictionnaire de Furetière on retrouve : « Maison : subst. Fem : Logis, lieu où on se peut retirer, & remettre à couvert son bien & sa personne des injures du temps. ». La maison apparaît comme un lieu de protection, où l'on peut se réfugier. En ce sens, la femme qui y est alors « assignée » se protège « des injures du temps ».

Pourtant, les femmes ne sont pas « libres » au sein même du foyer qu'elles dirigent, elles reproduisent les schémas appris de leur mère, et restent sous l'obéissance de leur mari. Les seuls cas de figures qui s'écartent de cette règle, sont le cas des veuves. Le veuvage permet

³⁸³*Op cit*, Pierre LE MOYNE, *De la modestie ou de la bien-séance chrestienne*, p.100

une liberté, puisque la femme reprend le statut juridique de son mari. On observe dans les livres de raisons les activités des maris reprises par leur femme, comme le cas de Marguerite-Marie de Cabassole, veuve de Michel-Antoine Calvet, magistrat de Villeneuve-lès-Avignon :

« Cependant, après avoir donné à la tendresse tout ce qui convenoit, il a fallu songer incessamment à remédier aux accablantes affaires que M. Calvet m'avait laissées [...] J'y ai satisfait, comme il sera détaillé cy après. Je marqueray de même, dans ce livre, les dépenses que je fairay à l'avenir, pour l'éducation de ma famille, laquelle consiste en deux fils et une fille, dont je vais faire mention avant de parler d'aucune affaire. ³⁸⁴»

Scarlette Beauvalet-Boutouyrie explique néanmoins que le veuvage était grandement surveillé par l'état, et le pouvoir juridique de ces femmes, limité. Car la liberté dont jouissait une veuve dépendait également de sa conduite³⁸⁵ : port de l'habit de deuil pendant un an, conditions spécifiques pour le remariage, etc.

La fonction sociale de la femme dans l'espace public répond à une vision traditionnelle au XVIIe siècle, puisque celle-ci en est exemptée. Le foyer constitue son lieu d'action principal, tandis que l'espace public reste dans les mains de l'homme. Bien que les salons et les lieux de mondantités aient apporté aux femmes une certaine liberté et place dans la sphère intellectuelle, leur rôle reste déconsidéré et minimisé. On constate une peur constante du sexe féminin, qui repose essentiellement sur des anciennes croyances religieuses et « mystiques ». Ces peurs sont souvent caractérisées par une vision eschatologique de la vie, où chaque événement troublant est un « message » et où Dieu et Satan s'affrontent. De nombreux travaux ont été réalisés autour de la question de la peur au XVIIIe siècle, mais il semblerait qu'il faille également mettre en corrélation les attitudes des hommes du XVIIe et leurs craintes.

La femme est donc exclue de la sphère publique, car l'homme voit en elle une sorte de danger, qui correspond à une image construite. De ce fait, les vertus qui lui sont imposées prennent leur sens et deviennent utiles pour qu'elle respecte cette condition qui est la sienne. La modestie, la pudeur, la discrétion, la modération, dans lesquelles elle est bercée depuis le plus jeune âge, l'empêche de remettre quoi que ce soit en question et à se contrôler d'elle-

³⁸⁴*Op cit*, MOUSSYET, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle ». p 393-408.

³⁸⁵Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Être veuve sous l'Ancien Régime* [préface de Jean-Pierre Bardet], Paris : Belin, 2001

même. Ainsi, chaque envie, désir, besoin, est maîtrisé, et rien n'entrave l'espace public construit par l'homme.

Conclusion

Pour conclure cette étude, il convient désormais d'apporter des réponses aux enjeux soulevés lors de notre introduction. Premièrement, on constate à travers les sources, que la modestie est bien une vertu que l'on attend principalement des femmes dans les écrits des moralistes du XVII^e siècle. Elle est définie comme une sorte de modération dans le comportement, qui se traduit par une profonde retenue : pudeur, silence, discrétion. Si les penseurs tels que Fénelon, Boileau, Héron ou Le Moyne s'appuient essentiellement sur les discours religieux, qui posent Eve comme responsable de la chute de l'humanité, ces mêmes écrits se justifient également du discours scientifique. Le problème est que ce discours scientifique prend lui-même, le discours religieux comme base à l'égard du sujet féminin. L'essentiel des idées se rejoignent alors pour placer la femme comme un être dangereux par nature, à canaliser. La femme doit donc être contrôlée et c'est là que tout l'enjeu de la modestie prend forme.

La confrontation des sources étudiées lors de cette recherche, aux ouvrages historiques, nous a aidés à comprendre le dessein non-explicite des moralistes. Si le XVII^e siècle est caractérisé par une reprise en main des sujets par l'Église, cette « reprise en main » se traduit par une prolifération d'écrits réformateurs sur la morale et le bon comportement à adopter. On retrouve donc les vertus féminines par excellence que sont la modestie et la pudeur dans la plupart de nos sources, féminines et masculines. L'ensemble de l'éducation féminine se structure à travers différentes institutions : pensionnats, écoles, couvents, qui participent à la bonne divulgation de ces valeurs. Cette morale, en plus de renforcer l'image négative de la femme, persuade les femmes elles-mêmes de leur incapacité intellectuelle et de leur « infériorité ». La femme noble, peut obtenir une reconnaissance uniquement à travers l'extrême respect des vertus qui lui sont imposées. La situation politique, sociale et religieuse de la France au XVII^e siècle, nous a permis d'appréhender l'intérêt des hommes à assigner chaque individu à un rôle précis (selon le sexe et le rang), qui ici est celui de la femme qui se doit d'être modeste. Il s'agit en réalité de la réponse à un besoin social et religieux de « recadrage » de la population.

À la question de l'application de ces vertus par les femmes, les sources étudiées nous ont permis d'apporter certaines réponses. Si les vertus « féminines » sont donc utilisées par les hommes de l'Ancien Régime, pour assigner la femme aristocrate à un rôle particulier dans la société : celui d'épouse et de mère, il semblerait que ce rôle soit plus ou moins assimilé. La majorité des écrits féminins que nous avons étudié montrent bien une réticence des femmes à s'exprimer et se faire « voir » en société. Le besoin de légitimation systématique à écrire, l'écriture sous pseudonyme masculin, les justifications données pour chaque action, montrent que les femmes considèrent elles-mêmes qu'elles ne sont pas en droit de s'exprimer.

Pourtant, une autre partie de cette étude nous montre qu'elles réussissent à prendre des chemins pour sortir de cette condition. Malgré que les historiens rebutent à parler de « salons » au XVII^e siècle, l'important est de noter la prise en main de cette activité par les femmes. De la même manière que le mouvement des « précieuses » n'a sans doute été qu'une appellation moqueuse, il est intéressant de prendre en compte la croissance des écrits féminins à l'époque, permise justement par ces salons. On observe un étrange corrélation entre ce temps où les précieuses qui respectent les vertus, l'étiquette et la rhétorique, prennent à la fois de plus en plus de liberté quant au monde du savoir et de l'intellect. De plus, on ne peut nier l'évolution légère de l'éducation féminine, qui malgré la faiblesse des instructions données, a sans doute permis une plus grande alphabétisation et un possible accès au savoir.

Puis, l'apport de cette étude au sujet de la pudeur et de la modestie dans le rapport au corps féminin, permet d'entrevoir le début d'une émancipation féminine³⁸⁶. Si la plupart des sources critiquent les nouvelles modes de la Cour, il est intéressant de constater que dans les faits, les femmes et les hommes aristocrates de l'époque moderne, outrepassaient ces règles vestimentaires. Finalement, le foisonnement d'écrits moralistes à ce sujet, peut être considéré comme une réponse à un siècle où justement des libertés ont été prises dans la manière de se vêtir. Si Héron ou Boileau condamnent les femmes qui dévoilent leur gorge et se parent de bijoux, c'est bien qu'il y a « matière » à condamner selon eux.

Quoi qu'il en soit, il existe bien une modestie féminine, qui apparaît dans nos sources comme une sorte de modération à laquelle se référer. Chaque geste, acte, parole, doit suivre cette « ligne » morale qu'est la modestie. Si la modestie est un avantage chez l'homme, qui se traduit par une sorte d'honneur, de galanterie, elle est une obligation pour la femme, afin d'être considérée. Parfois respectée, parfois outrepassée, la modestie reste néanmoins, un moyen de

³⁸⁶L'émancipation ici, signifie une prise de liberté par rapport aux règles imposées.

contrôler les comportements au sein de l'espace public. Elle répond d'ailleurs à une image négative de la femme, qui a été comme nous l'avons vu, construite de toute pièce. La demande formulée par les penseurs à travers cette vertu, est celle de l'invisibilité. La femme ne doit pas se faire voir, ne pas intervenir dans ce qui « ne la concerne pas », doit avoir conscience de sa condition et la respecter.

Si ces valeurs que sont la modestie, la pudeur et la discrétion nous semblent totalement anciennes et « dépassées », il est pourtant intéressant de se pencher sur ce qu'est la modestie de nos jours, et le rapport des femmes à cette valeur. Aujourd'hui, la modestie semble davantage s'apparenter à l'humilité qu'à la contrainte physique et morale qu'elle pouvait être au XVIIe siècle. Il est d'ailleurs considéré plutôt positif d'être quelqu'un de modeste, à condition que ce ne soit pas ce qu'on appelle « de la fausse modestie ». Néanmoins, les récents débats autour des droits féminins nous poussent à nous questionner sur l'actualité de cette étude. Si la modestie n'est pas réellement abordée, il semble que les femmes continuent d'être cantonnées à des domaines spécifiques, notamment dans le monde du travail. L'inégalité salariale des femmes et leur minorité en politique sont largement connues, pourtant, l'évolution est lente. Il semblerait que si les femmes représentent 40 à 50 % dans les assemblées locales, elles restent sous-représentées au Parlement et dans les fonctions exécutives³⁸⁷. Malgré les lois de parité (2000-2003), la France se situe en dessous de la moyenne de parité des pays de l'OCDE, avec un chiffre de 26,2 %³⁸⁸ de part des femmes dans les parlementaires (chiffres de 2015). En ce cas, pouvons nous dire que cette situation s'apparente encore une fois avec une exclusion féminine du paysage public et politique ? Il convient de nuancer.

En avril 2018, le quotidien français *Libération* (journal situé centre-gauche de l'échiquier politique) publie un article « Politique : où sont les femmes ? », il présente le récent départ du monde politique de trois femmes : Cécile Duflot, Nathalie Kosciusko-Morizet, et Najat Vallaud-Belkacem comme un symptôme alarmant, et pose la question de la domination masculine dans ce domaine. Il souligne certaines choses, comme le fait qu'aucune femme n'ait pu se présenter au poste de secrétaire national du P.S et de l'UMP³⁸⁹. Les femmes seraient-elles découragées ? Pour *Libération*, les femmes sont entravées par de nombreuses choses : le

³⁸⁷Anne CHATEAUNEUF-MACLES, *La représentation politique des femmes en France*, 30 mars 2017, ENS Lyon : <http://ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/la-representation-politique-des-femmes-en-france> consulté le 9 juin 2018

³⁸⁸*Ibid*,

³⁸⁹Clémentine AUTAIN, Emmanuelle BECKER, et al. « Politique : où sont les femmes », *Libération, Tribune*, 10 avril 2018 [en ligne], consulté le 09 juin 2018. http://www.liberation.fr/debats/2018/04/10/politique-ou-sont-les-femmes_1642178

rythme de vie politique, qui exclue toute liberté de vie privée, est donc plus difficile à tenir pour une femme, qui pour la majorité des cas, doit encore s'occuper de son foyer. Puis le journal met en exergue le problème des représentations masculines et féminines. Il semblerait que les femmes aient du mal à se sentir légitime dans cet univers. Et cet aspect nous ramène quelque peu à ces femmes écrivaines, Madame de La Guette, Hortense Mancini, Madame de la Fayette, qui sans cesse, cherchaient une légitimation à écrire. De plus, la prise de parole des femmes politiques semble être plus difficile. Si l'article accuse les hommes qui bien souvent, décrédibilisent les femmes lors des audiences ou des débats politique, est ce possible que les femmes d'elles-mêmes, hésitent davantage à prendre la parole, par une sorte de réflexe inconscient ?

En dehors de la sphère politique, il convient d'établir un lien avec la question du comportement et du vêtement féminin de nos jours. Si la pudeur semble être « démodée » depuis mai 68³⁹⁰, au nom de la liberté des individus, elle reste un sujet actuel. La question du port du voile en est l'exemple. La montée de l'islamophobie constatée depuis les années 2000, encouragée par les récents événements, a amené une partie de la population française à différentes controverses. En 2016, l'ancien premier ministre Manuel Valls évoque la possible interdiction du voile pour les étudiantes françaises³⁹¹, au nom de la « laïcité ». L'ancien président et candidat, Nicolas Sarkozy, souhaite à son tour un élargissement à l'espace public. Ce débat, qui encore une fois contraint les choix de la femme, trouve son apogée dans l'intervention de policiers en 2016 à Nice auprès d'une femme qui portait le « burkini » sur la plage. Pourtant aucune mention du vêtement n'a été faite dans les lois sur la laïcité de 1905³⁹², qui déclare la séparation de l'Église et de l'état, mais également la liberté de culte. Il semblerait qu'encre une fois, la femme ne puisse disposer de son corps comme elle le souhaite. Les tendances sont inversées, nous sommes alors loin du XVIIe siècle, où la femme est priée de se couvrir, désormais, on évoque l'interdiction de se couvrir. Mais qu'en est il du juste-milieu, qu'en est il du choix personnel ? L'arrivée des réseaux sociaux participant même à ce phénomène, il semblerait que les hommes aient encore leur mot à dire sur les vêtements des femmes.

³⁹⁰Gaëlle DESCHODT. « La pudeur, un bilan », *Hypothèses*, vol. 13, no. 1, 2010, pp. 95-105.

³⁹¹S.n « Le port du voile en France » *L'express*, Actualité, Politique, s.d, consulté le 09 juin 2018 : https://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-port-du-voile-a-l-universite_1764773.html

³⁹²S.n « 1905-2005 : la laïcité à la Française en question, interview de Jean Baubérot », *Le Monde, Société*, 2005, consulté le 09 juin 2018 : https://www.lemonde.fr/societe/chat/2005/12/08/1905-2005-la-laicite-a-la-francaise-en-question_719228_3224.html

Gaëlle Deschodt dresse un « Bilan de la Pudeur » et la pose comme une sorte de retenue par rapport aux codes sociaux, apparentée à « la dissimulation d'une vulnérabilité, en particulier du corps mais aussi des sentiments³⁹³ ». La pudeur ne dépend donc pas du siècle dans laquelle elle est injectée, mais de la société. Si les codes ont évolué en France depuis le XVIIe siècle, la pudeur existe encore aujourd'hui, mais sous différentes formes.

Pour finir, il convient tout de même de prendre en compte les avancées sociales de la question féminine depuis les années 1960, et reconnaître que les femmes ne sont plus exclues de l'espace public. Néanmoins, perdure un sentiment de « rôle genré » dans notre société contemporaine. L'image populaire de la femme comme étant plus « émotive », « affectueuse », « douce » est reproduite, à contrario de l'homme qui représente la virilité et la force. Les récentes découvertes sur « la charge mentale³⁹⁴ » vont également dans ce sens : bien qu'une égalité des tâches se développe au sein des foyers français, la femme continue de diriger (en plus de son emploi) les grandes décisions du foyer. La femme est considérée encore comme plus « apte » à ces choses-là, ce qui soulève la question des « capacités ». Il semblerait même que ce phénomène de « charge mentale » soient encouragé par les femmes elles-mêmes, qui pour la plupart considèrent qu'elles « font mieux » et ont du mal à céder en toute confiance leur rôle à leur conjoint.

Serai ce alors possible que ces inégalités viennent pour une part des femmes elles-mêmes ? Emprisonnées dans une construction sociale qui perdure, ne se cantonnent elles pas à des rôles encore une fois prédéfinis ? Si la société y contribue, notamment par le biais des médias « féminins », des modes, de l'éducation qui malgré son évolution reste genrée, la femme n'obéit elle pas encore inconsciemment à des vertus qu'on lui attribue, telle qu'était la modestie au XVIIe ?

³⁹³*Op cit*, Gaëlle DESCHODT. « La pudeur, un bilan », pp. 95-105.

³⁹⁴La charge mentale est un concept introduit par deux chercheuses de l'Ined : Ariane PAILHE et Anne SOLAZ en 2009. Le concept a été « vulgarisé » par la Blogueuse Emma, à travers une bande dessinée en 2017 intitulée *Fallait demander*.

Table des annexes³⁹⁵

<u>Annexe 1 : <i>La commare o raccoglitre</i> : représentation d'un utérus.....</u>	<u>117</u>
<u>Annexe 2 : Adam et Ève ou la Chute de l'Homme.....</u>	<u>118</u>
<u>Annexe 3 : Portrait de Madame de Maintenon.....</u>	<u>119</u>
<u>Annexe 4 : L'influence de la Lune sur la tête des femmes.....</u>	<u>120</u>
<u>Annexe 5 : La « vraie » femme.....</u>	<u>121</u>
<u>Annexe 6 : L'homme fourré de malice.....</u>	<u>122</u>

³⁹⁵ Les annexes doivent être annoncées dans le texte principal en note de bas de page. On évitera de renvoyer à la page où se situe l'annexe mais on renverra plutôt au n° de l'annexe. On peut ici détailler ou illustrer des informations du texte qui méritent de l'être. Les annexes sont numérotées et titrées. On évitera donc de faire figurer plusieurs annexes sur une même page. Pour enlever cette note de bas de page, supprimer l'appel de note ci-dessus.

Annexe 1 : *La commare o raccoglitrice* : représentation d'un utérus

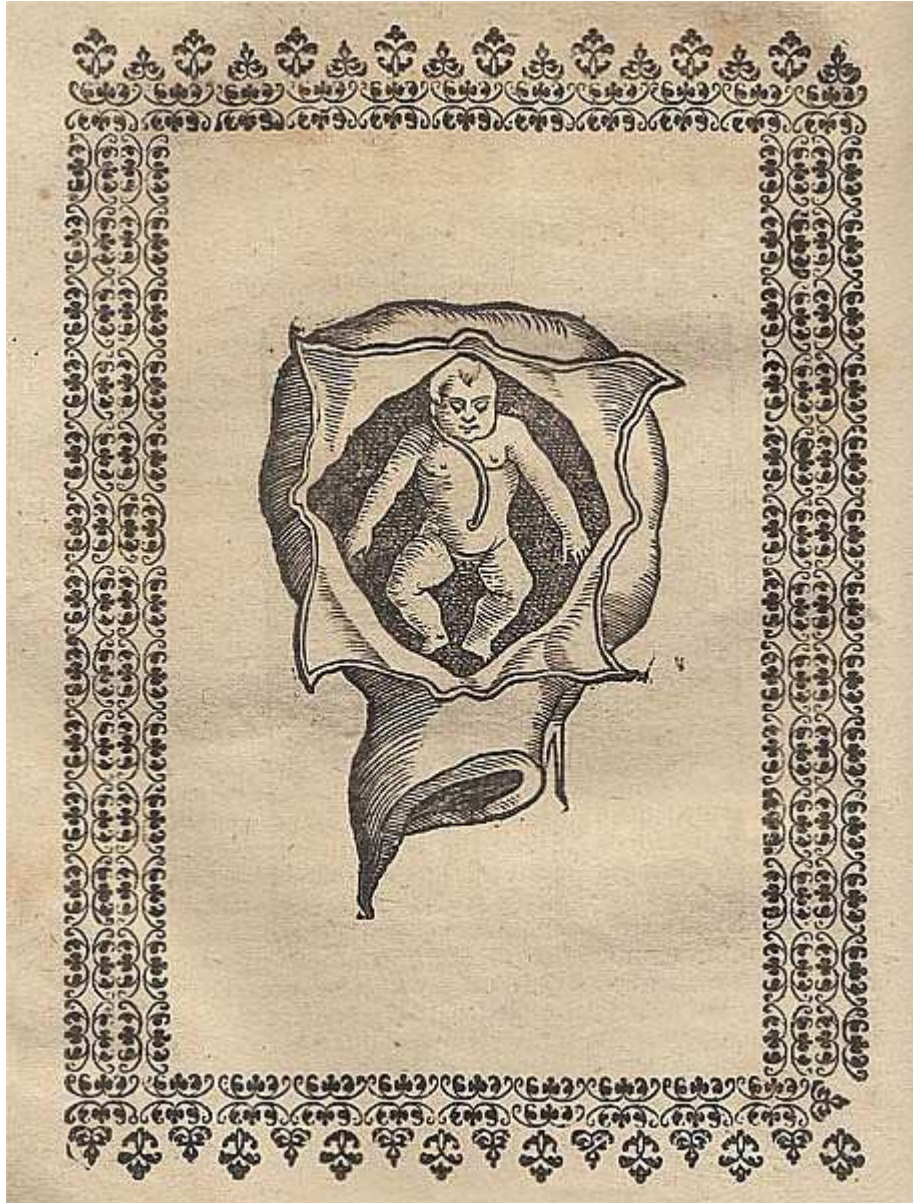


Illustration d'un embryon dans l'Utérus, in MERCURIO Scipion, *La commare o raccoglitrice*, Verona : chez Francesco de Rossi, 1642. Chap. 8 [Tome Seconde], p 126.

Annexe 2 : Adam et Ève ou la Chute de l'Homme



Pierre Paul RUBENS, *Adam et Eve ou la Chute de l'Homme*, Huile sur toile, 238 x 184,5 cm, 1629, conservé au Musée du Prado, Madrid

Annexe 3 : Portrait de Madame de Maintenon



Pierre MIGNARD, *Portrait de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, représentée en sainte Françoise Romaine*, Huile sur toile, 128 x 97 cm, 1694. Exposée au Palais de Versailles.

Annexe 4 : L'influence de la Lune sur la tête des femmes



Gravure anonyme, *L'influence de la Lune sur la tête des femmes*, XVIIe siècle, Paris, Bibliothèque Nationale de France.

Annexe 5 : La « vraie » femme



Gravure anonyme, *La vraie femme*, XVIIe siècle, Paris, Bibliothèque nationale.

Annexe 6 : L'homme fourré de malice



Abraham BOSSE, *L'homme fourré de malice*, gravure, école française, XVIIe siècle.

Paris : Bibliothèque Nationale de France

Sources

Sources principales

- BOILEAU Jacques, *De l'abus des nuditez de gorge, Seconde edition reveuë, corrigée, & augmentée. Iouxte la copie imprimée à Bruxelles*, [Édition originale: 1675]. Paris : chez J. Laize de Bresche, 1677.
- FENELON François de Salignac de la Mothe dit Monsieur L'abbé de, *L'Éducation des filles*, Paris : chez Pierre Aubouin, 1687.
- FLEURY Claude, *Traité du choix et de la méthode des études*, [Édition originale : 1686]. Paris : chez Pierre Aubouin, Pierre Emery, Charles Clousier, 1687.
- HERON Nicolas, *De la Modestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habit*, Paris : chez S. Bernard, 1698.
- LA GUETTE Catherine de, *Mémoires de Madame de la Guette [revue, annotée et précédée d'une notice bibliograph. Par M.Moreau]*, [Édition originale : 1681]. Paris : Éditions Plon, Klaus Reprint, 1856.
- LE MOYNE Pierre, *De la modestie ou de la bien-seance chrestienne*, Paris : chez Antoine de Sommaville, 1656.
- MAINTENON Françoise d'Aubigné dite Madame de, *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles [Préface par Théophile Lavallée]*, Paris : chez Charpentier, 1861.
- PHILALETHE Thimothée, *De la modestie des femmes et des filles Chretiennes dans leur habits et dans tout leur exterieur*, Lyon : chez Leonnard Plaignard, 1686.
- SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal Marquise de, *Lettres inédites de Madame de Sévigné à Madame de Grignan sa fille.... Tome 2 / publiées pour la première fois... par Charles Capmas,...*, Paris, Hachette, 1876.

Sources secondaires

- BLAGEART Claude, *Lettre sur la Princesse de Clèves*, *Mercure Galant* de mai [tome 5] 1678, p.109-128, : Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL, 2014. URL : <http://obvil.sorbonne-universite.site/corpus/mercure-galant/MG-1678-05/>
- BODIN Jean, *Les six Livres de la République*, cité in Martine LAPIED, *Les femmes entre espaces privés et espaces publics pendant la Révolution Française*, in Annie BLETON-RUGET (dir), Michel RUBELLIN (dir), *Regards croisés sur l'oeuvre de Georges Duby : femmes et féodalité*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2000. p.313

- BOGUET Henry, *Discours exécration des sorciers: ensemble leur procez, faits depuis deux ans en çà, en divers endroits de la France. Avec une instruction pour un juge, en fait de sorcellerie*, [Édition originale : 1603]. Rouen : chez Romain de Bauvais, 1606.
- BOUCHARD Jean Jacques, *Le voyage de Paris à Rome*, cité par Jean M. GOULEMOT, Paul LIDSKY, Didier MASSEAU, in *Le voyage en France. Anthologie des voyageurs européens en France, du Moyen age à la fin de l'empire*, Paris : Robert Laffont, 1995. p175, 146,147, 332-334.
- BOURGEOIS Louise, *Observations directes sur la sterilité, perte de fruit, foecundité, accouchements et maladies des femmes et des enfants nouveaux nés*, [Édition originale : 1609]. Paris : Chez Melchior Mondiere, 1626 Cité par Évelyne BERRIOT SALVADORE in *Histoire des femmes en Occident, [3] XVI et XVIIIe siècle, / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir)*. Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p.415-416.
- CAYLUS Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay dite comtesse de, *Souvenirs de Madame de Caylus, suivis de quelques-unes de ses lettres. Nouvelle édition, précédée d'une notice biographique et littéraire, par M. Auger... et des notes de Voltaire*. [Édition originale : 1770] Paris : chez Chaumerot jeune, 1823.
- CHANTAL Jeanne de, cité in Saint François de SALES, *Œuvres complètes de Saint François de Sales Évêque et Prince de Genève, Tome 5*, [Édition originale : 1836]. Paris : chez les frères Périsse, 1861, p.99.
- CHANTAL Jeanne de, Petit Livret des principaux avis de direction, in *Sainte Jeanne-Françoise de Frémyot de Chantal, sa vie et ses Oeuvres. 2, Oeuvres diverses : Petit livret ; questions de sainte de Chantal, réponses de saint François de Sales ; Papiers intimes ; Exhortations, entretiens, instructions*, Paris : E.Plon, 1875.
- COURTIN, Antoine de, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens, dixieme édition, reveuë, corrigée, & augmentée par l'auteur*, [Édition originale : 1671]. Paris : chez Helie Josset, 1681.
- DE SERRE, Louys, *Nature, causes, signes, et curation des empêchements de la conception, et de la sterilité des femmes*, Lyon : chez Antoine Chard, 1625.
- DU LAURENS, André, *Toutes les œuvres de Me André du Laurens, Sieur de Ferrieres, Con. & premier Medecin du Tres-Chretien Roy de France & de Navarre, Henry le Grand, & son chancelier à l'Université de Montpellier, [traduites par Théophile Gelée]*, [Édition originale : 1580]. Paris : chez R.du Petit Val, 1621.
- DU LAURENS Jeanne, *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy, Jeanne du Laurens, veusve à M. Gleyse, et couchée nayvement en ces termes*, in *Une famille au XVIe siècle / document original [de Jeanne Du Laurens], précédé d'une introduction par M. Charles de Ribbe et d'une lettre du R. P. Félix*, [3e édition]. Paris : chez J.Albanel, 1867.

FERRAND Jacques, *De la maladie d'amour, ou Melancholie erotique : Discours curieux qui enseigne a cognoistre l'essence, les causes, les signes, & les remedes de ce mal fantastique*, Paris : chez Denis Moreau, 1623.

FURETIERE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye, chez A. et R. Leers, 1690.

GILBERT Gabriel, *Panegyriques des dames*, Paris : Augustin Courbé, 1650.

GOURNAY Marie de, *De l'égalité des hommes et des femmes, s.l, s.n*, 1622. Texte : in https://fr.wikisource.org/wiki/%C3%89galit%C3%A9_des_Hommes_et_des_Femmes,

LA FAYETTE Marie-Madeleine Pioche de la Vergne dite Madame de, *La Princesse de Clèves*, [Édition originale anonyme : 1678]. Paris, Chez Claude Barbin, 1689.

LAMBERT Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles dite la marquise de, *Avis d'une mère à sa fille*, Paris : chez Etienne Ganneau, 1728.

LA ROCHEFOUCAULD François de, *Reflexions ou sentences et maximes morales [cinquième édition augmentée de plus de cent nouvelles maximes]*, [Édition originale : 1665]. Paris, Chez Claude Barbin, 1678.

MAINTENON Françoise d'Aubigné dite Madame de, *Lettre à Louis Antoine de Noailles*, 1695, citée par Natalie ZEMON DAVIS in DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 222.

MANCINI Hortense, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini éd. présentée et annotée par Gérard Descot*, [Edition originale 1675]. Paris : Mercure de France, Série le temps retrouvé, 1965.

MOLIERE, *Le Tartuffe, s.l* : C.L.F Panckoucke, 1824.

ORLEANS, Charlotte de Bavières, Duchesse d', *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques, sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV / par Madame la Princesse Élisabeth-Charlotte de Bavière (duchesse d'Orléans), seconde femme de Monsieur, frère de Louis-le-Grand. Précédés d'une notice sur la vie de cette illustre princesse*, Paris : L.Colin, 1807.

PRIMAUDAYE Pierre de la, *Suite de l'Académie françoise, en laquelle il est traicté de l'homme et comme par une histoire naturelle du corps et de l'âme*, Paris : Chez Guillaume Chaudière, 1580. Cité par Évelyne BERRIOT SALVADORE in DUBY Georges (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 415.

PURE Michel dit Abbé de, *La Précieuse ou le mystère des ruelles*, 1658, cité par Martine MANONCOURT et Françoise SCELLIER ROSE sous dir. De Georges DECOTE et

Françoise RACHMUEHL, in *Molière : une œuvre : Les précieuses ridicules ; La comtesse d'Escarbagnas, un thème : la préciosité*, Paris : Hatier, 1993. p.107.

RANCONNET Aymar de, revue et augmentée par Jean NICOT, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne : auquel... sont les mots propres de marine, vénerie et faulconnerie.... Avec une) Grammaire francoyse et latine et le recueil des vieux proverbes de la France*. [Edition originale : 1573]. Paris : chez D. Douceur, 1606.

SACY Louis-Isaac, Le Maître de, *La Sainte Bible traduite par le Maître de Sacy*, [Édition originale : 1696]. s.l : Société biblique britannique et étrangère, 1855.

SCUDERY Madeleine de, *Conversations morales.... De la haine, la discrétion, la jalousie, l'avarice, l'inégalité, la médisance, histoire et conversation d'amitié [tome seconde]*, Paris : chez T. Guillain, 1686.

SCUDÉRY Madeleine de, *Artamène ou le Grand Cyrus [Seconde Partie]*, [édition originale : entre 1649 et 1653]. Paris, chez Auguste Courbe, 1654.

SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal Marquise de, *Lettre à Madame de Grignan*, 1689, cité par Yvonne KNIBIEHLER et Martine SAGAERT, in *Les mots des mères, du XVIIe siècle à nos jours*, Paris : Éditions Robert Laffont, S.A. p. 61.

SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal Marquise de, *Lettre à Monsieur de Pomponne*, 1664, cité par Natalie ZEMON DAVIS in DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir)*. Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 221.

VILLEDIEU Marie Catherine Desjardins dite Madame de, *Mémoires d'Henriette Sylvie de Molière [Troisième partie]*, [Edition originale : 1672]. Paris : chez Claude Barbin, 1675.

S.N, *Dictionnaire de l'Académie Française dédié au Roy, [Tome Seconde M-Z]*. Paris : chez la Veuve de J.B Coignard et J.B Coignard, 1694.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- DREVILLON Hervé. *Histoire Culturelle de la France : XVI-XVIIIe siècles*. Paris : Armand Colin, 2002. (Collection Campus Histoire).
- DREVILLON Hervé, *Introduction à l'histoire culturelle de l'Ancien Régime, XVI-XVIIIe siècles*, Paris : Sedes, 1997.
- NASSIET Michel, *La France au XVIIe siècle, société, politique, cultures*, Paris : Belin, 2006.
- TOURAUULT Philippe, *Initiation à l'histoire de l'Église*, Paris : Perrin, 1996.

Ouvrages spécialisés

- BEAUXVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque Moderne : (XVI-XVIIIe siècle)*, Paris : Belin, 2003. (Collection Belin Sup Histoire)
- BEAUXVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime* [préface de Jean-Pierre Bardet], Paris : Belin, 2001. (Collection Histoire et Société : Essais d'histoire moderne).
- BERRIOT SAVLADORE Évelyne, Le discours de la médecine et de la science in : DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 407 - 448.
- BORIN Françoise, Arrêt sur image in DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 235-275.
- DUFOUR-MAITRE Myriam, *Les Précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVIIe siècle*, Paris : Honoré Champion, 2008. (Collection « Lumière classique ») ;
- DULONG Claude, De la conversation à la création in : DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus) p 461-484.
- FARGE Arlette et SALLEMAN Jean Michel, Sorcière in DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus) p 521-539.

- FORESTIER Georges et BOURQUI Claude, « Notice des Précieuses ridicules », in Georges FORESTIER (dir.), *Théâtre complet de Molière*, t. I, s.l : Gallimard, 2010. (Collection Bibliothèque de la Pléiade)
- GAILLARD Pol in *Molière, Les précieuses ridicules, les femmes savantes*, [sous dir. De Georges DECOTE, analyse par POL GAILLARD], Paris : Hatier, 1978.
- GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la France moderne : XVI-XVIIIe siècle*, Paris : Armand Colin, 2015. (Collection U).
- GRASSI Marie Claire, in *Le nouveau traité de civilité, présentation et notes de Marie Claire Grassi*, Saint Etienne : Publications de l'Université de Saint Etienne, 1998.
- GRELL Chantal et RAMIERES Arnaud, *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII-XVIII siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne. Cop. 2004.
- HALL Catherine, *White, Male and Middle-Class : Explorations in Feminism and History*, Oxford : Oxford University Press, 1992.
- HENNEAU Marie Elisabeth, in Danielle HAASE-DUBOSC (dir) et Marie-Elisabeth HENNEAU (dir), *Revisiter la « querelle des femmes » : Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne. 2013.
- KNIBIEHLER Yvonne et SAGAERT Martine, *Les mots des mères : du XVIIe siècle à nos jours : Histoire et anthologie*, Paris : Éditions Robert Laffont, S.A, 2016.
- KRUMENACKER Yves, L'école française de spiritualité, in Alain TALLON (dir) et Catherine VINCENT (dir), *Histoire du Christianisme en France*, Paris : Armand Colin, 2014. p.264-265
- LEVRON Jacques, *La Cour de Versailles aux XVII et XVIII e siècle*, Paris : Hachette, 1996. (Collection : La vie quotidienne : civilisations et sociétés)
- MATTHEWS GRIECO Sara F, Corps, apparence et sexualité in George DUBY (dir) et Michelle PERROT (dir) *Histoire des femmes en Occident, [3] XVI-XVIIIe siècle / Natalie Zemon Davis (dir) et Arlette Farge (dir) . Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p.65-111.*
- MUCHEMBLED Robert, *Sorcières, justice et société aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris : Imago, 1987.
- NASSIET Michel, Les noblesses en Angleterre, en Espagne et en France in Annie ANTOINE (dir) et Cédric MICHON (dir) *Les sociétés au 17e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006. (Collection Histoire). p.41-66
- PELLETIER Anne-Marie, *Le christianisme et les femmes : vingt siècles d'histoire*, Paris : Cerf, 2001.

- PERROT Michelle, postface à l'ouvrage de Christiane KLAPISH-ZUBER et Arlette FARGE, *Madame ou Mademoiselle ?*, Paris, Montalba, 1984.
- ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales, naissance de la consommation : XVII-XIXe siècle*, [Première édition] Paris : Fayard, 1997.
- ROCHE Daniel, *La culture des apparences : une histoire du vêtement : (XVII-XVIIIe siècle)*, Paris : Fayard, 1989.
- ROSNER Anna, Le Refus du Mariage dans le roman du Grand Siècle in Richard G. HODGSON (dir) *La femme au XVIIe siècle : actes du colloque de Vancouver*, University of British Columbia, 2000.
- SCELLIER ROSE Françoise et MANONCOURT Martine, DECOTE Georges (dir) et RACHMUEHL Françoise (dir), *Molière, Une œuvre : Les précieuses ridicules ; La comtesse d'Escarbagnas, un thème : la préciosité*. Paris : Hatier, 1993.
- SCHLESSER Thomas, *Une histoire indiscreète du nu féminin : : cinq siècles de beauté, de fantasmes et d'œuvres interdites*, Paris : Beaux-Arts éditions, 2010.
- SONNET Martine, Une fille à éduquer, in Georges DUBY (dir), Michelle PERROT (dir), *Histoire des femmes en Occident, [3] XVI-XVIIIe siècle*, / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p.131
- THEBAUD Françoise, Préface de CORBIN Alain, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon : ENS Éditions, 2007.
- VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris : Éditions du Seuil, DL 1985. (Collection L'Univers Historique).
- VIGARELLO Georges, *Le sentiment de soi : histoire de la perception du corps : XVIe-XXe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 2014. (Collection L'Univers Historique).
- ZEMON DAVIS Natalie, La femme au politique, in DUBY George (dir), PERROT Michelle (dir). *Histoire des femmes en Occident : [3], XVIe-XVIIIe siècle* / Natalie ZEMON DAVIS (dir) et Arlette FARGE (dir). Paris : Perrin, 2002. (Collection Tempus). p. 213-235.

Articles

- ARIBAUD Christine, « De la soie au drap : la scénographie de la vêtue au Carmel (France, XVII^e-XVIII^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 36 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 21 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cliio/10759> ; DOI : 10.4000/cliio.10759
- AUTAIN Clémentine, BECKER Emmanuelle, et al. « Politique : où sont les femmes », *Libération, Tribune*, 10 avril 2018 [en ligne], consulté le 09 juin 2018. http://www.liberation.fr/debats/2018/04/10/politique-ou-sont-les-femmes_1642178

BARBICHE Bernard, « De la commission à l'office de la Couronne : les gardes des sceaux de France du XVI^e siècle au XVIII^e siècle » Paris : Ecole nationale des chartes, 1993. 151-2 /pp. 359-390.

CHATEAUNEUF-MACLES Anne, « La représentation politique des femmes en France », 30 mars 2017, ENS Lyon : consulté le 9 juin 2018. URL : <http://ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/la-representation-politique-des-femmes-en-france>

CASSAGNES-BROUQUET Sophie et Mathilde DUBESSET, « La fabrique des héroïnes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 30 | 2009, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 09 avril 2018. URL : <https://journals.openedition.org/cliio/9353>

DEDIEU Jean Pierre, « compte rendu de Henri Institoris et Jacques Sprenger, *Le marteau des Sorcières*, traduction d'Amand Danet, Grenoble, Jérôme Millon, 1990 » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, vol. 46, n° 6, pp. 1294-1295.

DESCHODT Gaëlle, « La pudeur, un bilan », *Hypothèses*, vol. 13, no. 1, 2010, pp. 95-105.

KRIER Isabelle, « Souvenirs sceptiques de Marie de Gournay dans l'« Égalité des hommes et des femmes » », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 29 | 2009, mis en ligne le 11 juin 2009, consulté le 13 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cliio/9303> ; DOI : 10.4000/cliio.9303

LÖCHERBACH Anne, « La Princesse de Clèves et le processus de civilisation ». *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, n° 151-152 (15 décembre 2011) : 101-16.

MOUSSYET Sylvie. « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVII^e siècle ». *Dix-septième siècle* 244, n° 3 (2009): 393-408.

MURATOVA Xénia, « Les oiseaux dans l'enluminure médiévale » In : *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge* [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2009. Consulté le 09 avril 2018. p.217-222. URL : <http://books.openedition.org/pup/4288?lang=fr>

REGUIG-NAYA Delphine. « Rejoindre l'émotion et son public : d'une relation judiciaire par Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, vol. 68, no. 1, 2009, pp. 309-319.

RENAUD Emma, « La représentation du corps féminin à travers des gravures anglaises et françaises du XVII^e siècle » In : *Féminin/masculin : Littératures et cultures anglo-saxonnes* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999. Consulté le 08 mai 2018. URL : <http://books.openedition.org/pur/36019>. DOI : 10.4000/books.pur.36019.

ROSELLINI Michèle, « Censure et « honnêteté publique » au XVII^e siècle : la fabrique de la pudeur comme émotion publique dans le champ littéraire », *Littératures classiques*,

2009/1 (N° 68), p. 71-88. DOI : 10.3917/licla.068.0071. URL : <https://www.cairn.info/fo/revue-litteratures-classiques1-2009-1-page-71.htm>

SCOTT Paul, « Masculinité et mode au XVII^e siècle : *L'Histoire des perruques* de l'abbé J.-B. Thiers », *Itinéraires* [En ligne], Numéro inaugural | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 21 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/itineraires/2209> ; DOI : 10.4000/itineraires.2209

SCHWARTZ Paula, « Women's studies, gender studies. Le contexte américain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 75, no. 3, 2002, pp. 15-20.

SERMAIN Jean Paul, « *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* : un point de vue féminin sur le mot d'esprit dans les années 1670 », *Littératures classiques*, 2006/3 (N° 61), p. 117-129. DOI : 10.3917/licla.061.0117. URL : <https://www.cairn.info/vue-litteratures-classiques1-2006-3-page-117.htm>

VASSELIN Martine, « Le corps dénudé de la Vérité », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 30 | 2008, mis en ligne le 15 juin 2009, consulté le 20 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rives/2363> ; DOI : 10.4000/rives.2363

VERGNES Sophie, « De la guerre civile comme vecteur d'émancipation féminine : l'exemple des aristocrates frondeuses (France, 1648-1653) », *Genre & Histoire* [En ligne], 6 | Printemps 2010, mis en ligne le 14 juillet 2010, consulté le 26 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/932>

WAQUET Françoise, « La mode au XVII^e siècle: de la folie à l'usage », in : *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1986, n°38. pp. 91-104.

S.n « Le port du voile en France » *L'express*, Actualité, Politique, s.d, consulté le 09 juin 2018. URL : https://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-port-du-voile-a-l-universite_1764773.html

S.n « 1905-2005 : la laïcité à la Française en question, interview de Jean Baubérot », *Le Monde, Société*, 2005, consulté le 09 juin 2018 . URL : https://www.lemonde.fr/societe/chat/2005/12/08/1905-2005-la-laicite-a-la-francaise-en-question_719228_3224.html

Thèses

MAUGERE Amélie, *Les politiques publiques en matière de prostitution en France et leur mise en discours*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Versailles : Université de Versailles Saint Quentin en Yveline, 2008.

MOUSSYET Sylvie, *Sourir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, XV^e-XX^e siècle)*. Rives Méditerranéennes, UMR TELEMME, 2013, pp.17-38. <hal-00959421>

WAJEMAN Lise, *La parole d'Adam, le corps d'Eve : les "premiers parents" et le péché originel dans les textes et les images au XVIe siècle, en France, Allemagne et Italie*, Thèse de doctorat en Littérature et civilisation comparée, Paris : Université de Paris Sorbonne 4, 2003. 582 p.

Encyclopédies et dictionnaires

BLOCH Oscar et Von WARTBURG. W, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, [Première édition : 1932]. Paris : Presses Universitaires de France, 1960.

« Encyclopédie Larousse en ligne - moraliste » [archive] : Éditions Larousse sur www.larousse.fr (consulté le 19 mars 2018)

« Encyclopédie Larousse en ligne - Petrus Paulus Rubens » [archive] : Éditions Larousse sur www.larousse.fr (consulté le 21 mai 2018)

ROBERT Paul, texte remanié et amplifié sous dir. de Josette REY-DEBOVE, et Alain REY, *Le nouveau petit Robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, [Première édition 1967]. *S.l* : Éditions millésime, 2007.

Autres

HORVILLEUR Deplhine, *En tenue d'Ève. Féminin, pudeur et judaïsme*, Paris : Éditions Points, 2013.

Sitographie

Musée du Prado | Musée national du Prado, Madrid, <https://www.museodelprado.es/en/the-collection/art-work/adam-and-eve/de0047db-6f8b-4761-a55b-ad41e959cca2>, consulté le 9 mai

SIEFAR (Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime) | http://siefar.org/dictionnaire/fr/Fran%C3%A7oise_d%27Aubign%C3%A9/Fortun%C3%A9_Briquet, consulté le 6 juin

Table des matières

Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Sommaire.....	5
Introduction.....	6
PARTIE I - LA MODESTIE : UNE VALEUR MORALE QUI CONDITIONNE LA VIE DES FEMMES AU XVII^E SIÈCLE.....	15
CHAPITRE 1 – L'ORIGINE DU MOT « MODESTIE ».....	16
La définition au XVII ^e siècle : une vertu.....	16
L'évolution du terme.....	16
Une histoire de morale.....	18
La modestie : le respect de sa condition.....	19
Des racines religieuses.....	20
La lecture des écritures : Ève responsable.....	21
La construction d'une infériorité féminine.....	22
Le discours scientifique.....	24
Un héritage ancien.....	24
Vers une évolution du discours médical.....	26
CHAPITRE 2 – L'ÉDUCATION FÉMININE STRUCTURÉE AUTOURS DE CE MODÈLE.....	30
Le XVII ^e siècle : vers une nouvelle éducation féminine ?.....	30
La reprise du débat au XVII ^e siècle.....	31
La femme : un rôle de transmission.....	32
Un enseignement sous haute surveillance.....	33
L'éducation sous le contrôle de l'église.....	33
Les traités d'éducation.....	34
Le pensionnat pour jeunes filles de Saint Cyr.....	37
L'influence de la mère dans l'éducation des filles.....	41
Une éducation reléguée ?.....	41
La mère : figure d'exemple.....	42
Et l'amour « maternel » ?.....	44
CHAPITRE 3 – LA MODESTIE ANCRÉE DANS LE RAPPORT DE LA FEMME À SON CORPS.....	48
Pudeur et rapport à la nudité.....	48
Et ils connurent qu'ils étaient nus.....	49
La modestie : un instrument pour la pudeur.....	50
Le récit de leur propre corps.....	52
Une représentation « modeste » du nu ?.....	55
Vêtements, mode et apparences.....	57
Face à cela : la mode de la Cour.....	61
Un simple outil de distinction sociale.....	64

La sexualité féminine.....	68
Une sexualité sous silence.....	68
Une sexualité contrôlée.....	70
La question du plaisir sexuel.....	73
PARTIE 2 - L'ENJEU DE LA MODESTIE : UN MOYEN DE CONTRÔLER LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC ?	75
CHAPITRE 4 – LA PLACE DES FEMMES DANS LA SPHÈRE DU SAVOIR.....	77
Un savoir difficilement accessible aux femmes.....	77
Un idéal masculin.....	77
Les salons et les lieux d'expression.....	79
Un moyen d'accéder à la culture.....	79
La mondaine : l'idéal féminin.....	80
La critique des précieuses.....	82
Vers une certaine liberté féminine.....	82
La « nouvelle » précieuse ridicule.....	83
CHAPITRE 5 – DES FEMMES QUI PRENNENT LA PLUME.....	86
De l'audace.....	86
Prendre la plume : un risque pour les femmes ?.....	86
Les écrits féminins : modestie et conformisme.....	87
Une légitimation récurrente.....	88
Mémoires, l'écriture de soi.....	89
A la recherche d'une identité.....	89
Les livres de raison.....	92
Les correspondances.....	94
Écrivaines et romancières.....	95
Les romans.....	96
L'écriture « politique ».....	99
CHAPITRE 6 – FEMMES CACHÉES, FEMMES EN RETRAIT.....	103
L'exposition du féminin : un danger ?.....	103
Des femmes dangereuses.....	103
La peur des femmes, un sentiment construit ?.....	106
La modestie cantonne la femme à son foyer.....	108
Conclusion.....	111
Table des annexes.....	116
Sources.....	124
Bibliographie.....	128

RÉSUMÉ

Si la figure féminine répond aujourd'hui encore à des normes pré-définies, quel était le comportement féminin idéal en France au XVIIe siècle ? Cette étude tente d'apporter un éclairage sur la question des vertus féminines sous l'Ancien Régime, notamment à travers celle de la modestie. Qu'est-ce que la modestie au XVIIe siècle ? Caractérisé par la reprise en main des fidèles opérée par l'Église, le XVIIe siècle voit se multiplier la littérature morale. Les vertus, la foi et les bons comportements se retrouvent au centre des préoccupations. Si les femmes semblent être les premières « cibles » de cette restructuration, c'est en premier lieu parce qu'elles sont victimes d'une image négative qui perdure depuis plusieurs siècles. Les sources étudiées lors de notre recherche, témoignent d'une peur générale du sexe féminin, dû à d'anciennes croyances. La modestie apparaît alors comme moyen de modération et de retenue à inculquer aux femmes, afin de préserver l'ordre établi. En prenant en compte ces aspects sociaux et historiques, cette étude tente d'apporter des réponses sur la réelle application de cette « modestie » à l'époque moderne. Les aristocrates respectaient-elles ces vertus imposées ? Pour quelles raisons les penseurs du XVIIe siècle se sont-ils « acharnés » à dicter une bonne conduite féminine ? Cette étude mène le lecteur à comprendre en quoi cette « modestie » féminine, est devenue un moyen pour les hommes du XVIIe siècle, d'exclure les femmes de l'espace public.

SUMMARY

If the female figure still meets pre-defined standards today, what was the ideal female behavior in France in the 17th century? This study tries to shed light on the question of the feminine virtues under the Old Regime, especially through the concept of "modesty". What is modesty in the seventeenth century? Characterized by the restructuration of the faith and the faithful operated by the Church, the seventeenth century saw the multiplication of moral literature. Virtues, faith and good behavior are at the center of concern. If women seem to be the first "targets" of this restructuring, it is primarily because they are victims of a negative image that has lasted for centuries. The sources studied during our research, testify to a general fear of the female sex, due to old beliefs. Modesty then appears as a means of moderation and restraint to inculcate in women, in order to preserve the established order. Taking into account these social and historical aspects, this study attempts to provide answers on the real application of this "modesty" in modern times. Did the aristocrats respect these imposed virtues? Why did seventeenth-century thinkers "go out of their way" to dictate good female conduct? This study leads the reader to understand how this feminine "modesty" became a way for men of the seventeenth century, to exclude women from public space.

MOTS CLÉS : modestie, femmes, vertus, éducation, morale, pudeur, mode / modesty, ladies, virtues, education, morals, decency, fashion.

Nicolas Régnier, *La jeune fille à sa toilette ou Vanité*, Huile sur toile, 130 x 105,5, 1626, Musée des Beaux Arts de Lyon. Disponible sur le lien : <https://www.beauxarts.com/expos/nicolas-regnier-lespiegle-caravagesque/>